

Faculté de philosophie, arts et lettres

L'interprétation à distance : l'avenir de l'interprétation en langue des signes ?

Auteur : Gaëlle ABRASSART
Co-promoteur(s) : Patricia KERRES et Alain BACCI
Année académique 2021-2022
Master en Interprétation de conférence

**L'interprétation à distance :
l'avenir de l'interprétation en langue des signes ?**

Gaëlle ABRASSART

Année académique 2021-2022

Supervision : Patricia KERRES et Alain BACCI

CO PROMOTEURS

Mémoire présenté en vue de l'obtention du
diplôme de Master en interprétation de
conférence

Remerciements

J'adresse mes chaleureux remerciements aux personnes sans qui la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible.

Je tiens tout d'abord à remercier Madame Patricia Kerres et Monsieur Alain Bacci, mes promoteurs. Merci de m'avoir fait confiance quant au choix et à la réalisation de ce travail. Un merci particulier à Madame Kerres pour son soutien sans faille tout au long de ce cursus universitaire et d'avoir cru en moi lors de la réalisation de ce travail.

Merci également à Monsieur Alain Bacci pour son accompagnement bienveillant et ses précieux conseils qui ont permis à ce projet d'aboutir.

Merci aux professeurs qui m'ont accompagnée pendant ce cursus universitaire, merci pour leur soutien et leur écoute bienveillante.

Ensuite, je remercie les interprètes qui ont accepté de participer à ma recherche en libérant un temps précieux dans leur agenda ainsi que les structures qui m'ont fait part de leurs recommandations-cadres en matière d'ID. Sans eux ce travail n'aurait pas été possible, c'est pourquoi je leur en suis extrêmement reconnaissante.

De même, j'exprime ma gratitude et mes fervents remerciements à Maïté, Julie-Anne, Patrice, Nicolas, Pascaline, Illana, Jessica, Mathilde, Alice, Déborah, Christine, Françoise, Julien, Amalya, Aline, Isabelle, etc. aux interprètes FR/LSFB, au SISW, à Cosens, à l'Epée qui ont participé de près ou de loin à l'aboutissement de ce rêve : l'obtention d'un diplôme universitaire en interprétation FR/LSFB.

Je remercie évidemment mes compagnes de voyage : Julie-Anne, Claudine, Juliette, Emma, Déborah, Chahrazed, Maryne. Je n'aurais pas pu rêver meilleure équipe. En plus d'être d'excellents interprètes (en herbe), vous êtes des personnes exceptionnelles.

Je remercie également ma chère maman, mes sœurs et frères, ma famille, mes proches pour leur implication, leur soutien, leur confiance dans chaque instant de ma vie et l'élaboration de ce travail.

Enfin, j'adresse un immense merci à Martin pour son écoute, sa patience et ses encouragements au quotidien et tout l'amour du monde à nos trois merveilleux enfants : Coline, Lison et Isaac. Merci d'enchanter mon quotidien.

A vous tous et à tous ceux que j'oublie, je sais ce que je vous dois. Merci.

*À mon papa,
sûrement en train de faire au ciel
ce qu'il faisait souvent sur terre : raconter aux autres
à quel point il nous aime et qu'il est fier de nous.*

1 Table des matières

Remerciements	5
1 Table des matières	7
2 Glossaire	9
3 Introduction	13
3.1 Le contexte belge francophone	14
3.2 Les différents environnements d'interprétation en langue des signes	21
3.2.1 L'interprétation de conférence	22
3.2.2 L'interprétation dans le domaine pédagogique	23
3.2.3 L'interprétation pour les médias	24
3.2.4 L'interprétation communautaire	25
3.3 L'incidence des nouvelles technologies : l'interprétation à distance	33
4 Les modalités technologiques d'interprétation en langue des signes	36
4.1 Concepts et définitions	38
4.1.1 Interprétation en présence	38
4.1.2 L'interprétation à distance	41
5 Les recommandations en matière d'interprétation à distance	58
5.1 Recommandations techniques	59
5.2 Recommandations pratiques	67
5.3 Les limites et freins de l'ID	73
6 Les conséquences de la pandémie sur l'interprétation en langue des signes.	79
6.1 L'émergence des plateformes de communication à distance	79
6.2 L'explosion de l'interprétation à distance	82
6.3 L'impact psychologique et physique d'une pratique improvisée depuis le domicile des interprètes	85
6.4 Les défis de l'ID pour l'interprète en langue des signes	91
6.5 La collaboration entre les ILS quand les membres de l'équipe sont à distance les uns des autres	94
6.6 L'interprétation en présentiel au diapason des règles sanitaires	96
6.7 L'avènement de la co-interprétation en Belgique	102
7 Méthodologie	106

7.1	Principes et objectifs	107
7.1.1	Question de recherche et hypothèses	108
7.2	Enquête	113
7.2.1	Description du public cible	118
8	Recueil et analyse des données	120
8.1	Recueil des données	120
8.2	Analyse des données.....	121
9	Quand l'existant rencontre l'instinct, ou comment enrichir les recommandations avec l'expérience du terrain ?.....	142
10	Conclusion et perspectives	148
11	Table des figures	151
12	Bibliographie	152
13	Sitographie.....	155

2 Glossaire

Acronymes et abréviations

ABILS : Association des Interprètes en Langue des Signes de Belgique Francophone

AFILS : Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes

AIIC : Association Internationale des Interprètes de Conférence

ASL : *American Sign Language* (Langue des signes américaine)

ASLI : *Association of Sign Language Interpreters*, association des ILS anglais

ASLIA : *Association of Sign Language Interpreters of Alberta* (Association canadienne des ILS d'Alberta)

AVIDICUS : projet financé par l'UE qui explore l'utilisation de l'interprétation par vidéoconférence dans les procédures pénales

BVGT : *Beroepsvereniging Vlaamse GebarentaalTolken* (Association des Interprètes de Langue des signes flamande)

CBTI : Chambre Belge des Traducteurs et Interprètes

CGRA : Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

CODA : *Child of deaf adult* (Enfants entendants dont les parents sont sourds)

DCAL : *Deafness Cognition and Language Research Centre* (Centre de recherche sur la langue et la cognition propres aux personnes sourdes de l'université de Londres)

DSA : *Deaf Seniors of America* (Association des seniors sourds d'Amérique)

EFSLI : Association Européenne des Interprètes en Langue des Signes

EUD : *European Union of the Deaf* (Union européenne des Sourds)

FR/LSFB : abréviation de la combinaison linguistique français/langue des signes de Belgique francophone

GSD-NRW : association des ILS de Rhénanie du Nord Westphalie

ILS : interprète en langue des signes

ILV : interprète en langue vocale

IVES : Interactivité Vidéo et Systèmes

ISO : Organisation internationale de normalisation

LSFB : Langue des signes de Belgique Francophone

LSTI : *Louvain School of Translation and Interpreting*

NAD : *National Association of the Deaf* (Association des personnes sourdes aux États-Unis)

RID : *Registry of Interpreters for the Deaf* (Registre américain des ILS)

RISLI : *Register of Irish Sign Language Interpreters* (Registre irlandais des ILS)

SAREW : service d'aide à la recherche d'un emploi pour personnes sourdes et malentendantes en Wallonie

SCIC : Service Commun Interprétation-Conférences de la Commission Européenne

SISW : Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie

SISB : Service d'Interprétation des Sourds de Bruxelles

SMU : Université Sainte-Mary du Texas

TIC : technologies de l'information et de la communication

UCLouvain : Université Catholique de Louvain-la-Neuve

UCL : *London's Global University* (Université de Londres)

UNIA : service public indépendant belge de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances

VCI : *video conference interpreting* (Interprétation par vidéoconférence)

VMI : *video-mediated interpreting* (Interprétation par lien vidéo)

VRI : *video-remote interpretation* (Interprétation par connexion vidéo)

VRS : *video relay service* (service relais vidéo qui permet aux Sourds et Malentendants signants de téléphoner par le truchement d'ILS)

WASLI : *World Association of Sign Language Interpreters* (Association mondiale des ILS)

Termes techniques

Biactif : se dit d'un interprète qui travaille vers sa langue A et vers sa langue B

Centre relais visiophonie : centres d'appels ou *call centers* qui ont pour objectif de rendre le service téléphonique accessible à tous

Co-interprétation : processus spécifique d'interprétation simultanée réalisé par un interprète entendant « pivot » et un interprète sourd

Entendant : approche identitaire, sociale et culturelle de la personne qui entend

Évènement hybride : rencontre professionnelle ou amateur alliant du présentiel et du distanciel

Interprète : professionnel dont la pratique consiste à transmettre oralement et dans une autre langue le sens du message d'un orateur à un auditoire qui, autrement, ne le comprendrait pas

Interprète sourd : professionnel sourd dont la pratique varie entre l'interprétation et la reformulation

Hub : studio d'interprétation dédié à l'ID et qui respecte des recommandations techniques

Langue A : langue maternelle ou culturelle de l'interprète

Langue B : langue étrangère acquise par l'interprète plus ou moins tardivement

Lecture labiale : capacité de lire sur les lèvres d'une personne qui s'exprime oralement

Locuteur : personne qui emploie une langue, qui parle

Orateur : personne qui prononce un discours

Public/auditeurs/assemblée/assistance/auditoire : ensemble de personnes devant lequel on parle ou l'on se donne en spectacle

Relais : comme dans une course relais, en équipe d'interprète, le passage du rôle « d'interprète actif » s'appelle le relais. Dans un autre contexte, le relais est également l'intermédiaire entre deux personnes ou deux langues

Relais-Signes : centre relais visiophonie de Belgique francophone

Sourd : approche identitaire, sociale et culturelle de la surdité

Sourd-aveugle : personne atteinte de « surdicécité », quel qu'en soit le degré

Socio-linguistique : partie de la linguistique qui traite des relations entre langage, culture et société

Traducteur : professionnel qui transpose un message, généralement écrit, d'une langue dans une autre. Le traducteur dispose d'un délai pour reproduire ce message dans sa langue cible

Traduction à vue : exercice d'interprétation simultanée à partir d'un texte

Vélotypie : mode de saisie de texte automatique basé sur les syllabes, utilisé pour le sous-titrage

Visiophonie : appel avec une liaison vidéo

Visio-interprétation : ensemble des usages liés aux plateformes d'interprétation à distance qui utilisent une technologie créée spécifiquement pour la présence d'interprètes

3 Introduction

Depuis 2020, le monde traverse une crise sanitaire sans précédent¹, causée par la pandémie de COVID-19.

Le 18 mars 2020², la Belgique a instauré un premier confinement à sa population, entraînant la fermeture des écoles, des magasins, des restaurants, des lieux culturels et de nombreuses entreprises. Du jour au lendemain, les contacts humains sont devenus potentiellement mortels. Chacun s'est cloîtré chez soi. La société s'est pour ainsi dire retrouvée à l'arrêt, ce qui a fondamentalement modifié l'exercice de tous les corps de métiers.

Le métier d'interprète en langue des signes n'a pas été épargné. Les outils et les méthodes de travail ont été bouleversés.

Cette profession récente a déjà connu plusieurs évolutions³ grâce à des événements marquants comme la professionnalisation du métier dans les années 80, la reconnaissance de la langue des signes francophone belge comme langue à part entière en 2003, l'ouverture d'un master universitaire en 2015. Le confinement strict a provoqué le basculement dans l'ère numérique.

En effet, le risque sanitaire a justifié le recours presque systématique au mode distanciel pour des échanges qui survenaient communément en présentiel : des réunions, des formations, des conférences, etc., ainsi que l'interprétation lorsqu'elle était nécessaire, se sont déroulées par les technologies de l'information et de la communication (TIC).

¹ Avec la COVID-19 l'humanité n'en est pas à sa première pandémie, mais la politique internationale commune est inédite.

² <https://www.lesoir.be/287939/article/2020-03-17/coronavirus-la-belgique-entrera-en-confinement-strict-partir-de-ce-mercredi-midi>

³ Cette histoire sera brièvement présentée dans la partie 2.1 « Le contexte belge ».

Nous ne sommes pas encore sortis de cette pandémie, mais aux vues des avancées effectuées en matière d'interprétation « virtuelle », il est légitime de se demander si l'avenir de l'interprétation en langue des signes se jouera en ligne.

A travers le présent travail, nous chercherons à savoir quelles sont les limites de l'interprétation à distance et si ce mode « virtuel » convient à toutes les situations interprétées. Rappelons que l'interprète en langue des signes exerce dans tous les domaines de la vie quotidienne et professionnelle, lors d'évènements potentiellement majeurs. *Toutes les circonstances sont-elles favorables à l'interprétation à distance et si ce n'est pas le cas, quels critères objectiveraient le choix d'y recourir ?*

Pour répondre à cette question, nous aborderons, dans un premier temps, le contexte francophone belge, la naissance et l'évolution du métier. Nous mettrons également en évidence les différents contextes d'interprétation en langue des signes, les conseils d'utilisation et les limites de l'interprétation à distance.

Nous ferons part des pratiques mises en place durant la période de confinement et leurs conséquences. Finalement, au cours d'une enquête, nous soumettrons nos préoccupations à l'avis des interprètes belges francophones et tenterons de dégager de leurs réponses une conduite qui ouvrirait une réflexion sur les pratiques futures.

3.1 Le contexte belge francophone

La langue des signes (LS) est la langue utilisée par la communauté des Sourds⁴. Cette langue n'est pas universelle, mais spécifique à chaque pays, voire chaque région⁵.

⁴ sourd-Sourd : la forme en minuscule renvoie à une vision purement médicale de la surdité, qui n'y voit là qu'une diminution partielle ou totale de l'ouïe ; la forme en majuscule correspond, elle, à une approche identitaire, sociale et culturelle de la surdité. Lorsque sourd est utilisé comme adjectif, nous convenons dans ce travail qu'il ne prend pas de majuscule comme pour le mot Belge-belge.

⁵ <http://arils.ch/la-langue-des-signes-est-elle-internationale/>

En Belgique, deux langues officielles cohabitent : la langue des signes de Belgique francophone (LSFB) reconnue par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2003 et la langue des signes flamande (VGT) reconnue par le Gouvernement de la Communauté flamande en 2006 (De Meulder et al. 2019).

La reconnaissance de la LSFB est l'aboutissement d'une histoire tumultueuse au cours de laquelle cette langue naturelle d'expression des personnes sourdes a été censurée pendant un siècle⁶. Le résultat de ce rejet est notamment la sujétion des Sourds, la naissance d'une multitude de variétés régionales de la LSFB et une disparité de maîtrise de celle-ci au sein même de la communauté en raison d'un enseignement inadapté (Encrevé, 2008). Ce n'est qu'en 1981, année des personnes handicapées, que des Sourds, grâce à Christian François qui leur servit d'interprète, ont pu faire connaître leurs revendications⁷. Enfin, en 1982, un décret autorisa l'utilisation de la langue des signes dans l'enseignement. En témoignage de ce bouleversement, voici l'écrit de Martine Fraiture, membre du comité de rédaction d'infoSourds,⁸ le journal trimestriel de la Fédération francophone des Sourds de Belgique parut de 1984 à 2013.

*Comme l'évènement s'était largement répandu dans la presse,
je me contenterai de vous donner ici mes impressions personnelles.
Donc, ce jeudi 26 janvier 1984, je suis arrivée au Palais
des Congrès à Liège vers 14 h 30 sous une pluie battante,
et à l'heure heureusement, car on nous avait bien recom-
mandé d'être là avant la Reine.
Que de têtes connues et inconnues dans la salle des fêtes,*

FIGURE 1 : TEMOIGNAGE DE MARTINE FRAITURE SUR L'AUTORISATION DE LA LS DANS L'ENSEIGNEMENT (1984)

Suite du témoignage page 15 :

⁶ Le congrès de Milan, en 1880, balayera la langue des signes de l'enseignement des Sourds pendant près de 100 ans (hormis dans les pays anglosaxons).

⁷ <http://abils.net/home/historique-du-metier/>

⁸ Pour information, ce journal connu plusieurs appellations anciennement « Nos amis – Quid Novi ? – InfoSourds Journal et enfin Sournal », le journal InfoSourds journal devient Sournal en janvier 2001. Cet écrit est extrait du trimestriel "infoSourds" de janvier/ février/mars 1984. http://www.ffsb.be/wp-content/uploads/2017/04/01_infosourds_journal_numero_1_JFM_1984.pdf

il y en avait cinq cents au moins, je me sentais un peu perdue, mais Maurice Hayard était là et me conduisit à une chaise qui m'était réservée.

Fébrile, je l'étais, et comment donc, ce n'est pas tous les jours qu'on rencontre la Reine ni qu'on fasse toutes ces préparatives grandioses pour les sourds. ELLE est arrivée à 15 h, précédée d'une longue file de personnalités, je n'ai pas pu voir grand'chose, car tout le monde était debout pour l'applaudir.

Le discours d'introduction fut fait par M. Ph. Monfils, Ministre des Affaires Sociales de la Communauté française, et c'est alors qu'il y eut quelques problèmes avec le micro, lequel à un moment donné, a fait un bruit infernal que même une sourde comme moi a entendu, enfin "entendu" par les vibrations de la chaise, faut-il préciser. Lors du discours de M. Monfils, je retiens surtout que c'est grâce à lui et au Ministre de l'Education Nationale, que les sourds peuvent enfin pratiquer officiellement (depuis 1982) leur langage, même dans les écoles, alors que cela fut interdit depuis plus d'un siècle, grâce !!! à un congrès de "spécialistes" à Milan en 1880. Merci Messieurs les Ministres.

Le deuxième discours fut fait par Maurice Hayard, chargé de mission au Cabinet du Ministre Monfils, Président de la Fédération Francophone des Associations de Sourds et Secrétaire générale de la Commission Francophone du Langage des Sourds. Il a surtout parlé de l'origine du projet de ce dictionnaire et des quatre axes essentiels qu'il représente: enseigner convenablement le langage signé, l'harmoniser entre les villes et les écoles, l'enrichir et le faire connaître aux sourds comme au grand public. et la finesse linguistique des signes.

Madame Josette Rasquinet, Présidente de la Commission Francophone du Langage des Sourds a clôturé les allocutions tout en parlant et signant en même temps, et eût une phrase qui est certainement allée droite dans le cœur de toute

l'assistance, c'est : "nous lutterons pour que nos enfants sourds puissent s'épanouir en harmonie avec la société contemporaine".

Les discours de MM Monfils et Nève furent traduits à l'intention des sourds par Brigitte François que tous connaissent bien pour l'avoir vu souvent traduire le JT 1 sur Télé 2, tandis que celui de M. Hayard le fut pour les entendants.

Le sommet de cette manifestation est certainement la remise d'un exemplaire du dictionnaire des signes, contenant deux cents fiches, à la Reine, et par une jeune femme inconnue et entendante ...

La Reine prit ensuite un long bain de foule, que même le Chef du Protocole de la Cour dût se déclarer impuissant à endiguer.

Après un bon moment, j'ai pu enfin approcher la Reine, et j'étais très surprise par son expression et sa prononciation très claires.

Tout a une fin, et la Reine partie ainsi que les personnalités, il ne restait plus que les sourds, toujours en train de bavarder alors que les serveurs rangeaient déjà les verres, et durent même faire éteindre les lumières pour nous rappeler qu'il était temps de partir.

Tiens, ils connaissaient cet usage !

Martine

Depuis, l'enseignement pour les personnes sourdes a évolué, même si certaines barrières se révèlent encore difficiles à faire tomber⁹. Les cours dispensés uniquement en langue orale où les élèves n'accèdent que difficilement au sens et à la connaissance faute d'une communication naturelle ne sont plus la norme. « La connaissance est la clé du pouvoir, de la sagesse » Confucius. Ce changement de paradigme dans les écoles est le début de l'émancipation de la communauté. En témoigne cet extrait du discours de Maurice Hayard, président de la Fédération francophone des Associations de Sourds (FFAS, devenue FFSB) en 1984, déclamé à l'occasion du premier prix « Paul Dresse », un prix de littérature réservé aux jeunes Sourds.

L'écriture est un moyen important d'épanouissement culturel pour le sourd. C'est aussi un moyen d'intégration dans le monde des entendants.

L'écriture, elle, permet de rompre la barrière de la solitude, de connaître la pensée d'autrui et de dialoguer avec les nombreux interlocuteurs que sont les auteurs littéraires.

Dès aujourd'hui, l'avenir s'ouvre pour les jeunes sourds dont les capacités étaient bien encore méconnues.

FIGURE 2 : TEMOIGNAGE DE MAURICE HAYARD SUR L'ACCES A L'ECRITURE POUR LES SOURDS (1984)

Depuis ce décret de 1982, certaines institutions font appel à des interprètes en langue des signes (ILS), une fonction qui n'existait officiellement pas à l'époque. Les avancées des droits des minorités impliquent une évolution de l'activité d'interprétation. Les ILS sont sortis de l'ombre au début des années 80. Ils existaient depuis longtemps, mais c'est grâce à l'avancée des droits des personnes sourdes qu'ils obtiennent les moyens de se professionnaliser (Pointurier-Pournin, 2016).

⁹ Si cette solution permet effectivement d'intégrer l'étudiant sourd à l'enseignement, elle présente toutefois un inconvénient non négligeable, à savoir que l'enseignement est pensé en français pour un étudiant entendant et non pas en langue des signes pour un étudiant sourd. Ceci complique considérablement l'apprentissage des personnes sourdes et explique que de nombreux Sourds aient des lacunes notamment en français écrit faute d'un enseignement adapté. https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/WEB_La_scolarisation_des_eleves_sourds_en_France.pdf. Aujourd'hui, certaines structures offrent des cursus bilingues (langue des signes et français), mais elles sont rares. Par exemple en Belgique : l'école secondaire Sainte-Marie de Namur (projet Ecole & Surdit ). <https://es.sainte-marie-namur.be/>

Il s'agissait de personnes bilingues, généralement issues de la communauté (CODA¹⁰, famille, professeurs, éducateurs, assistants sociaux, etc.) qui offraient leurs compétences bénévolement eu égard aux conditions de vie inacceptables de la population sourde¹¹. Ces pionniers, fondateurs du métier d'ILS en Belgique francophone, ont pris conscience des besoins d'une formation et d'un statut pour répondre à la demande croissante de ce secteur, en témoigne l'article¹² de Brigitte François publié dans l'« InfoSourds journal »¹³ du dernier trimestre de 1985, dont voici un extrait : [...]

Ceux qui travaillent comme interprètes, pour le moment, ne sont pas encore officiellement reconnus comme tels. C'est un métier qui n'existe pas encore, pour ainsi dire, et qu'il faut faire reconnaître. Ils ont appris ce métier sur le tas, par la pratique, avec une discipline que trop de gens ignorent.

Ensuite il y a les interprètes de l'avenir. Ceux qui seront clairement encadrés, qui seront diplômés après avoir suivi une formation digne de ce nom. Mais pour cela, il faut mobiliser pas mal de bonnes volontés au sein d'une équipe composée de sourds et d'entendants qui étudierait un programme de formation acceptable, c'est-à-dire qui donnerait au candidat interprète non seulement de très bonnes connaissances en langue des signes et en français, mais aussi un entraînement suffisant du travail de liaison Langue des Signes vers le français et inversement.

Ceci n'est pas à prendre à la légère, car il faut que l'interprète ne soit pas uniquement un "producteur" de signes, mais qu'il soit aussi capable de réellement comprendre le sourd et de dire dans un français correct ce qui est dit en langue des signes.

FIGURE 3 : TEMOIGNAGE DE BRIGITTE FRANÇOIS SUR LA PROFESSIONNALISATION DU METIER D'ILS (1985)

[...]

¹⁰ *Child of deaf adult* : il s'agit des enfants entendants dont les parents sont sourds.

¹¹ <http://abils.net/home/historique-du-metier/>

¹² http://www.ffsb.be/wp-content/uploads/2017/04/08_infosourds_journal_numero_8_OND_1985.pdf

¹³ Article complet en annexe 1.

Ces préoccupations aboutirent à la création en 1986 de l'ASBL « Parole et geste »¹⁴ qui, plus tard, deviendra l'ABILS (Association belge francophone des Interprètes en Langue des Signes). L'ABILS et la communauté sourde ont milité ensemble pour promouvoir le droit à la communication en langue des signes qui offre aux Sourds le plein accès à la vie en société.

Dans les années 90, des services d'interprétation ont vu le jour en Wallonie et à Bruxelles : Le SISW¹⁵ (Service d'Interprétation pour Sourds de Wallonie), le SISB¹⁶ (Service d'Interprétation pour Sourds de Bruxelles), l'Épée¹⁷ (Service social et d'interprétation) et bien plus tard, Cosens¹⁸ (coopérative d'interprètes) ainsi que des services d'interprétation dans le secteur pédagogique (Centre Comprendre et Parler¹⁹, Ecole et Surdit  ²⁰, etc.).

Le d  sir constant de professionnalisation a men      l'ouverture de la premi  re formation universitaire d'interpr  tation de conf  rence fran  ais/LSFB (FR/LSFB) en septembre 2014 pour le premier cycle    l'Institut Libre Marie—Haps    Bruxelles, devenu Universit   Libre Saint--Louis pour cette section, et en septembre 2017    l'UCLouvain pour le second cycle (Fran  ois et al. 2017). Depuis, 8 interpr  tes et une traductrice FR/LSFB²¹ ont   t   dipl  m  s dans ces mati  res.

Un rapport   mis par l'UNIA²², le service public ind  pendant qui lutte contre la discrimination, promeut l'  galit   et prot  ge les droits fondamentaux, en 2019, estime le nombre de personnes sourdes qui utilisent la langue des signes    environ 5000 personnes en F  d  ration Wallonie Bruxelles (entre 10 000 et 11 000 en Belgique). Aujourd'hui, ces services d'interpr  tation repr  sentent l'offre majeure d'interpr  tation en Belgique francophone.    eux tous, ils ne comptent qu'une petite

¹⁴ http://www.ffsb.be/wp-content/uploads/2017/04/117_sournal.pdf

¹⁵ <https://www.sisw.be/>

¹⁶ <https://www.infosourds.be/interpretation-et-translitteration/>

¹⁷ <https://www.epee.be/interprete/>

¹⁸ <http://cosens.be/wordpress/>

¹⁹ <https://www.ccpasbl.be>

²⁰ <https://es.sainte-marie-namur.be/>

²¹ FR/LSFB est l'abr  viation de la combinaison linguistique fran  ais/langue des signes de Belgique francophone.

²² <https://www.unia.be/fr>, <https://www.unia.be/fr/legislation-et-recommandations/recommandations-dunia/interpretariat-en-langue-des-signes-besoins-insuffisamment-satisfaits>

trentaine d'interprètes dont les niveaux de formation varient de l'acquisition de la langue au niveau atteint au terme d'un master universitaire.

Comme le dénonce l'UNIA, il n'y a pas assez d'interprètes en langue des signes, certes, mais comment susciter l'engouement quand le diplôme est reconnu, mais pas valorisé financièrement ? Et, tout comme le métier d'interprète en langues vocales (LV), la profession en langue des signes (LS) n'est pas protégée. Cette brèche permet à qui le désire de faire office d'interprète. La Chambre belge des traducteurs et des interprètes (CBTI) le clame, « il faut protéger le titre. Aujourd'hui, hormis pour exercer dans les institutions, il n'y a pas d'obstacle majeur à s'établir comme traducteur ou interprète : il suffit de demander un numéro d'entreprise et de se présenter comme tel aux éventuels clients. Cette facilité d'accès à la profession pourrait bien être une source de déception, pas uniquement pour l'entrepreneur irréfléchi qui lance son activité de traduction ou d'interprétation, mais aussi pour son client, qui risque d'être la victime d'une prestation de services aléatoire, proposée par un amateur »²³. Et, dans le cadre de missions délicates comme dans le domaine de la santé ou de la justice, une méprise peut avoir de graves conséquences. Cet amateurisme affecte des vies²⁴.

En Belgique francophone, l'offre d'interprétation actuelle est insuffisante pour répondre aux besoins de communication multiples et variés que nécessitent un accès égal à la vie d'un citoyen lambda tel que :

- expliquer son problème technique à son garagiste,
- s'enquérir auprès de l'institutrice de l'évolution de sa fille,
- comprendre les logarithmes au cours de math,
- appeler son propriétaire pour un problème de fuite d'eau,
- signer un acte de vente chez son notaire,
- établir un protocole de soin avec son cardiologue,

²³ http://www.translatio.be/index.php?option=com_content&view=article&id=70:protection-des-titres-professionnels-de-traducteur-et-d-interpr&catid=108&Itemid=128

²⁴ <https://www.lsf.be/coup-de-queue-pour-des-interpretes-professionnels-francais-lsf-et-non-des-aides-a-la-communication/>, https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/Recommandation_accessibilite%C3%A9_hopitaux_personnes_sourdes_juin_2019.pdf

- se distinguer à son entretien d'embauche,
- assister à une pièce de théâtre,
- promettre au juge de ne plus recommencer,
- comprendre le journal télévisé,
- assister à une conférence sur la permaculture,
- répondre sans hésitation à l'agent du CGRA²⁵
- ...

Comme nous venons de le voir, les interprètes en langue des signes, à l'instar des interprètes en langue vocale de minorités linguistiques, doivent faire face à une kyrielle de contextes d'intervention différents.

3.2 Les différents environnements d'interprétation en langue des signes

L'interprétation est un acte incontournable dans un monde qui se globalise et dans lequel tant les personnes que l'information circulent en continu. Les humains se déplacent pour leur travail, leurs loisirs, pour des raisons personnelles, mais aussi, parfois, pour leur survie. Les besoins linguistiques sont fluctuants et évoluent régulièrement en fonction de l'actualité économique, écologique, politique... (Pointurier-Pournin, 2016)

En situation interprétée, « l'interprète fait plus que transmettre un message : il représente l'interlocuteur dans l'univers de l'autre. Son message épouse l'intention du destinataire et sera transmis avec tous les aménagements culturels qui auraient lieu si les intervenants partageaient la même langue. Lorsque l'on souscrit à une perspective interactionniste, il faut prendre en considération que, dans la conversation, chacun projette une image de soi et tente de la faire accepter par l'autre (Goffman). Cette image est véhiculée par différents indices dont des attitudes et des paroles directes. En situation d'interprétation, les paroles sont "rapportées" par l'interprète dans chacune des dyades. Le ton de la voix, les inflexions, le degré de conviction, le choix des termes et même la posture

²⁵ Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides : <https://www.cgra.be/fr>

ou l'habillement sont autant d'éléments qui orientent la perception du message et de la personne qui l'adresse. C'est en partie à partir de ces indices que la relation entre les interlocuteurs se fonde. » (Bélanger, 2000.)

Le schéma ci-dessous représente l'éventail des possibles en interprétation du point de vue de la socio- linguistique :

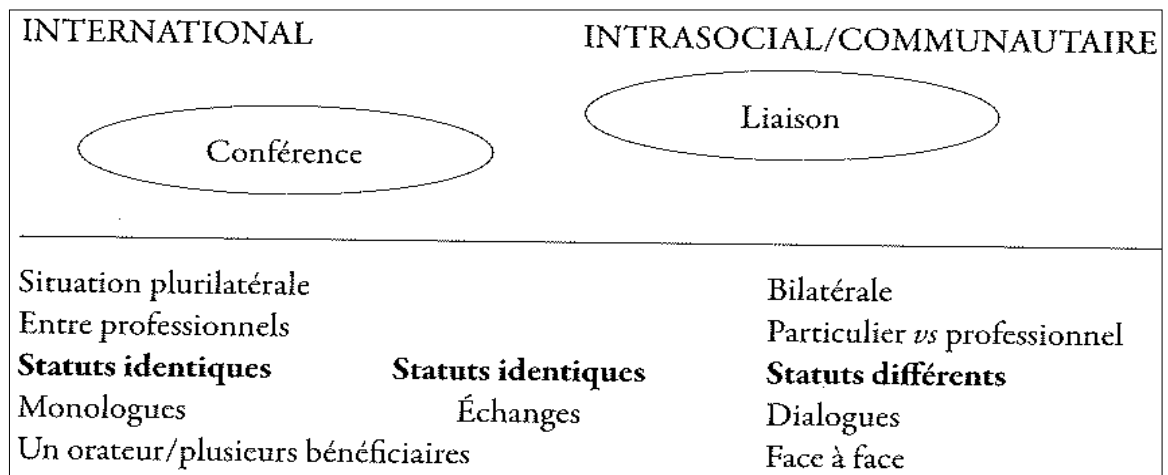


FIGURE 4 : INTERPRETATION DU POINT DE VUE DE LA SOCIO-LINGUISTIQUE (POINTURIER-POURNIN, 2016)

Il est intéressant de noter que la frontière entre la « conférence » et le « communautaire /dialogue » est floue. Néanmoins, la distinction est indispensable, car chaque situation interprétée présente des caractéristiques contextuelles, techniques et socio-linguistiques propres (Pointurier-Pournin, 2016) qui ne sont pas sans conséquences sur le travail de l'interprète.

3.2.1 L'interprétation de conférence

L'AIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence) définit l'interprétation comme « la pratique consistant à transmettre oralement et dans une autre langue le sens du message d'un orateur à des auditeurs qui, autrement, ne le comprendraient pas. **L'interprétation de conférence est assurée lors de réunions multilingues entre, par exemple, des représentants de**

gouvernements nationaux, d'organisations internationales ou d'organisations non gouvernementales. »²⁶

Nous nous situons dans la partie gauche sur la figure 4. En conférence, les participants ont le même statut (position sociale équivalente). Il n'y a pas de rapports de pouvoir ou ceux-ci n'influencent pas l'objectif de la rencontre (informer et éventuellement convaincre). L'interprète est habilité à exercer par les instances. Généralement, il travaille en équipe et vers un seul sens.

3.2.2 L'interprétation dans le domaine pédagogique

En Belgique, de plus en plus de Sourds ont accès aux études supérieures (hautes écoles, universités, etc.) ou bénéficient d'un enseignement secondaire bilingue totalement accessible²⁷. Le public sourd qui fait face à l'interprète est là pour apprendre, il lui accorde donc une très grande attention. Interpréter en milieu pédagogique est un métier particulier et à multiples facettes : l'ILS doit rendre avec précision non seulement le contenu du discours, mais il doit également transférer la démarche pédagogique qui sous-tend le discours du professeur Entendant (D'Auria, 2019). Aussi, l'ILS doit faire face à l'absence de termes précis équivalent en langue des signes. Dès lors, pour transmettre les concepts sous-jacents, l'ILS peut recourir à différentes stratégies :

- une périphrase,
- une épellation,
- une labialisation prononcée,
- la création d'un code,
- la création d'un nouveau signe (lorsque la préparation est possible ou la récurrence le permet, cette création se fera en collaboration avec

²⁶ https://ec.europa.eu/education/knowledge-centre-interpretation/conference-interpreting/conference-interpreting-explained_fr

²⁷ <https://www.unia.be/fr/legislation-et-recommandations/recommandations-dunia/interpretariat-en-langue-des-signes-besoins-insuffisamment-satisfaits>

l'étudiant sourd ou l'équipe pédagogique²⁸, ou un autre ILS pédagogique, etc.).

L'interprétation est réalisée en gardant à l'esprit que le français est la langue écrite de l'apprenant et aussi surtout celle du système d'évaluation des connaissances. Il y a dès lors une plus grande influence du français dans la production signée de l'ILS (Pointurier-Pournin, 2014).

3.2.3 L'interprétation pour les médias

Les médias interprétés en LS sont essentiellement la télévision et le webstream. Ces supports ne doivent pas être confondus avec des vidéos traduites ou signées directement en LS. Les conditions de l'exercice ne sont pas les mêmes. Pour information, la différence entre le traducteur et l'interprète est que le traducteur dispose **d'un certain délai** pour rédiger sa traduction. L'interprète, lui, doit saisir et reformuler le message de l'orateur **instantanément** dans l'autre langue²⁹.

Le nouveau Décret³⁰ du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos publié le 26 mars 2021 prévoit que les chaînes dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100.000 € s'engagent [...] « à diffuser chaque année sur leurs services linéaires au minimum 1 000 heures de programmes sous-titrés, interprétés en langue des signes ou audiodécrits. [...] Et à rendre continuellement et progressivement plus accessibles les programmes aux personnes en situation de déficience sensorielle. [...] Ces fonctionnalités d'accès, telles que le sous-titrage, l'audiodescription ou l'interprétation en langue des signes, doivent être disponibles avec une qualité appropriée, un affichage net, et

²⁸ Depuis 2000, les collaborations entre l'université de Namur et Ecole et Surdit  n'ont cess  de se multiplier. Le premier fruit de cette collaboration est la formation continu e mise en place depuis 2004. Il s'agit d'un groupe de recherche qui permet la rencontre r guli re des enseignants bilingues avec les linguistes de l'universit  et des experts en LSFB. Magaly Ghesqui re et Laurence Meurant collaborent depuis 2012   la description des sp cificit s linguistiques et p dagogiques de **l'enseignement bilingue inclusif de Sainte-Marie**.

<https://www.pun.be/livre/?GCOI=99993100319380>

²⁹ <https://aiic.fr/questions-frequentes/>

³⁰ https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-04-fevrier-2021_n2021020568.html

synchronisées avec le son et la vidéo, tout en permettant à l'utilisateur de régler l'affichage et l'utilisation ». A noter que l'ancienne chaîne RTL-TVI Belgium, belge depuis 1954, a été rachetée par M6 dont le siège se situe au Luxembourg et échappe ainsi à l'application de ce Décret³¹. L'accessibilité des programmes télévisés pour les personnes sourdes ou malentendantes peut être réalisée par le recours à des interprétations en langue des signes et par le sous-titrage. Insérer des interprètes en langue des signes à l'écran nécessite tout un dispositif, une caméra supplémentaire, des éclairages, un montage, etc. En Belgique francophone, depuis 1980, la RTBF³² fait appel à des ILS afin de rendre le journal télévisé accessible aux Sourds. L'interprétation se déroule en direct ou sur base d'un enregistrement, dans une pièce annexe, et est superposée au message source. Ce type de contexte se rapproche de celui de la conférence — situé à gauche sur la figure 4 (dans un seul sens, sans rapport de pouvoir), avec une particularité : la production est fixée sur un support et peut être révisionnée.

3.2.4 L'interprétation communautaire

Commençons par préciser qu'à l'heure actuelle, les dénominations d'autres formes d'interprétation que la conférence, reprenant la simultanée et, dans les langues vocales, la consécutive, ne sont pas arrêtées. La littérature parle sans distinction d'interprétation sociale, communautaire, de liaison, de dialogue, de service public, de médiation interculturelle, etc., il en va de même dans la littérature anglo-saxonne où il est indistinctement fait mention de *public service interpreting*, *multicultural communication*, *liaison* ou *community interpreting*. (Pointurier-Pournin, 2016)

Dans le cadre de ce travail, nous adopterons la dénomination de liaison lorsque l'échange se fera dans un contexte informel, c'est-à-dire entre particuliers. Et nous

³¹ <https://www.rtb.be/article/rtl-belgique-passe-a-100-aux-mains-de-rtl-group-au-luxembourg-10643762>

³² Radiotélévision Belge francophone https://www.lesoir.be/art/briser-le-mur-du-son-tu-vois-ce-que-je-veux-dire-diffus_t-20010202-Z0K6VT.html
https://www.lesoir.be/art/briser-le-mur-du-son-tu-vois-ce-que-je-veux-dire-diffus_t-20010202-Z0K6VT.html

utiliserons le concept d'interprétation de service public lorsque celle-ci se déroulera en contexte institutionnel.

Dans le cadre de ces interprétations dans le domaine « communautaire »³³, nous nous situons à droite sur la figure 4, les participants n'ayant pas le même statut. L'un a une position de pouvoir par rapport à l'autre. Le pouvoir penche généralement en faveur du représentant de la langue et de la culture dominante sur le territoire où a lieu l'interaction : l'Entendant³⁴ d'une part et le Sourd de l'autre.

La communauté sourde a la spécificité d'avoir une double appartenance à une minorité linguistique d'une part et à une population qualifiée de « handicapée » d'autre part (Pointurier-Pournin, 2016). A cette singularité s'ajoute la représentation que chacun se fait du handicap, ce qui complexifie encore davantage le périlleux exercice de l'interprétation communautaire.

L'ILS, dans ce contexte, œuvre seul, il apporte son expertise, comprend les besoins de chaque situation particulière de communication, analyse et choisit les tactiques pour y répondre, et ce dans une pratique que l'on qualifie de biactive. C'est-à-dire que l'exercice d'interprétation s'effectue dans les deux sens, vers la langue A ou la langue B. La langue A étant la langue maternelle ou culturelle de l'interprète et la langue B, la langue étrangère qu'il aura acquise plus ou moins tardivement. Pour comprendre pleinement cette notion d'interprétation biactive, il faut savoir que dans les universités belges où l'interprétation est enseignée, comme le conseille l'AIIC³⁵, il est dit que l'interprète doit travailler vers sa langue A. Or, il est extrêmement rare, dans le secteur de l'ILS, que la langue des signes soit la langue A de l'interprète excepté lorsque celui-ci est CODA. C'est une spécificité du secteur de la langue des

³³ Terme générique employé dans ce travail pour englober l'interprétation de type liaison et de service public.

³⁴ Entendants : la forme en majuscule correspond à une approche identitaire, sociale et culturelle. De même que pour le mot sourd, la convention pour ce travail est que la forme adjectivale sera précédée d'une minuscule.

³⁵ Selon l'Association internationale des interprètes de conférence [AIIC], la langue maternelle de l'interprète est « une langue vers laquelle il travaille à partir de toutes ses autres langues de travail dans les deux modes d'interprétation, l'interprétation simultanée et consécutive ». L'AIIC cite Danica Seleskovitch : « Dans sa langue maternelle on plie sa langue à sa pensée, dans une langue étrangère on plie sa pensée à la langue » – autrement dit : dans sa langue maternelle on dit ce qu'on veut et dans une langue étrangère on dit ce qu'on peut. (Weiser, 2019). <https://aiic.org/site/blog/to-b-or-not-to-b>

signes, la grande majorité des ILS travaillent vers leur langue maternelle « A », mais également vers leur langue étrangère dite « B ». Donc, en Belgique francophone, les ILS traduisent du français vers la LSFB et inversement. Cet état de fait ouvre la porte à des collaborations entre les ILS et des locuteurs dont la LSFB est la langue naturelle d'expression, c'est-à-dire des Sourds. Cette collaboration est développée dans le point 4.6 « L'avènement de la co-interprétation en Belgique ».

3.2.4.1 En contexte informel : interprétation de liaison

Sur le site de l'AiIC, la liaison est définie comme « l'activité qui consiste à **accompagner³⁶ une ou plusieurs personnes qui ne maîtrisent pas la langue du pays** et à les aider dans un contexte relativement **informel**. »³⁷

Il est question ici d'échanges entre particuliers où, la plupart du temps, l'Entendant, représentant de la langue parlée majoritaire, est en position sociale supérieure par rapport à la personne sourde.

L'interprétation de liaison implique de travailler en biactif. L'échange informel se caractérise généralement par des tours de parole plus courts et implique un nombre plus restreint de participants. L'exercice, dont le niveau de formalité est de l'ordre de la conversation générale, est subtil en raison du savoir partagé par les intervenants. L'interprète doit comprendre ce qui se dit « entre les lignes », dégager le « vouloir-dire » de l'énoncé et l'éventuel savoir partagé par les interlocuteurs. Pour y parvenir, l'interprète trouvera des ressources dans son environnement cognitif et extraira de l'énoncé les éléments qu'il jugera les plus pertinents, l'hypothèse la plus probable, pour transmettre le sens.

Ex. : échanges familiaux, garagiste, médecin généraliste, concessionnaire, loisir, agence immobilière, agence de voyages, etc.

³⁶ L'AiIC utilise le verbe « accompagner » et présuppose que l'interprète ne doit pas nécessairement être formé. Pour rappel, l'AiIC est spécialisée dans l'interprétation de conférence.

³⁷ https://aiic.org/site/world/conference/otherformsofinterpreting?language=fr_FR&

3.2.4.2 En contexte institutionnel : interprétation de service public

Si nous nous en référons à nouveau au site de l'AIIIC, « lorsque l'on fait appel aux services d'interprètes pour assurer la communication entre des citoyens et les autorités ou d'autres instances officielles, il s'agit d'interprétation dite sociale, communautaire ou de service public. La bonne connaissance de l'interprète des subtilités socioculturelles est souvent capitale dans ce contexte. »³⁸

La notion d'interprétation de service public concerne l'accessibilité des structures mises à la disposition de tous les citoyens :

- L'administration, les transports publics, la défense, la police, la justice, les finances publiques, l'éducation, la santé, la sécurité sociale, les activités culturelles...

Dans ces structures, la communication est dictée par un ensemble de règles sociales typiques. Et, le rapport de pouvoir entre les intervenants est clair : le pouvoir est détenu par le prestataire de services.

Ceci est d'autant plus marqué dans des contextes institutionnels forts avec des corps de métier influents tels que :

- le corps médical,
- le corps judiciaire.

De fait, un médecin ou un juge jouit d'une certaine notoriété et incarne les valeurs du groupe social auquel il s'identifie. L'interprète doit d'une part, maîtriser les aspects culturels des parties et d'autre part intégrer rapidement les comportements attendus de part et d'autre en fonction des rôles des intervenants et des groupes sociaux en présence³⁹. A titre d'exemples, un juge ne pourra tolérer qu'on lui coupe la parole, un docteur n'a pas de temps à perdre et trouvera futile ce besoin de recourir à un tableau de posologie, ceci est une besogne d'infirmière, le professeur accordera le droit de poser une question, etc. Chaque institution a des normes

³⁸ https://aiic.org/site/world/conference/otherformsofinterpreting?language=fr_FR&

³⁹ <https://drive.google.com/file/d/0B3DKvZMfIFLdTHo1OVFrVW4ySFk/view?resourcekey=0-seKp0-n6IRluGAhkqQpXzA>

formelles et informelles plus ou moins visibles telles que le bureau, l'estrade, l'habit, le jargon, le respect de la procédure, etc., le champ d'action de l'interprète est dépendant de l'ensemble de ces contraintes et requiert une grande maîtrise de tous ces aspects (Pointurier-Pournin, 2016). De plus, la tâche de l'interprète se trouve compliquée lorsque la personne sourde ne maîtrise pas ces normes. C'est une des raisons pour laquelle, des services d'accompagnement social et d'interprétation en LS⁴⁰ engage des professionnels sourds pour, au besoin, cadrer l'échange, guider et former la personne sourde dans tous les aspects que nécessitent la vie en société. Ces médiateurs culturels sourds, lorsqu'ils sont présents au rendez-vous, déchargent l'ILS d'un rôle d'accompagnateur et lui permettent de se concentrer sur son travail d'interprétation.

Nous venons succinctement d'évoquer le milieu médical (qui est relatif à l'exercice de la médecine) et judiciaire (qui relève de la justice, des cours et tribunaux). Ces deux milieux nécessitent des connaissances tantôt médicales, tantôt judiciaires, approfondies pour y exercer comme interprète. Etant donné les enjeux, le milieu judiciaire exige que l'interprète soit assermenté pour y travailler. Ce qui veut dire qu'il est en possession d'un document qui atteste de ses connaissances thématiques et qu'il a prêté serment. Ce n'est pas encore le cas en milieu médical, pourtant les enjeux sont tout aussi importants.

Il est impossible de lister et de catégoriser les situations interprétées en milieu institutionnel tant celles-ci sont multiples et variées. Nous présenterons brièvement quelques autres milieux notoires :

- Milieu social

Ce milieu, large et varié, regroupe l'ensemble des activités qui tendent à promouvoir l'autonomie et à prévenir l'exclusion. En Belgique, cette activité est prise en charge notamment par les centres publics d'action sociale (CPAS), les services sociaux, certaines associations sans but lucratif, les plannings familiaux, etc. Interpréter en milieu social est une activité d'utilité sociale permettant la compréhension entre les intervenants de première ligne et leurs bénéficiaires. Par leurs actions, les

⁴⁰ En Belgique francophone, c'est le cas du service l'Epée <https://www.epee.be/accompagnateur/> et du service Infosourd <https://www.infosourds.be/accompagnement-psychosocial/>

interprètes en milieu social contribuent à l'égalité des chances et à l'intégration dans une société qui tend à devenir interculturelle.

- Milieu juridique

L'interprète dans ce milieu se met notamment au service des professionnels du droit, comme les notaires, huissiers, administrateurs de bien, avocats, policiers, etc. hors ordre judiciaire⁴¹.

Dans ce cadre, « les professionnels du droit interviennent quand il y a eu une infraction à la loi ou quand une personne s'interroge sur ses droits et devoirs ou doit réaliser certaines démarches face à l'autorité publique. »⁴²

Bien qu'il ne lui soit pas encore demandé d'être assermenté dans ce contexte précis, l'interprète se doit de maîtriser le jargon juridique et les procédures propres à la situation pour laquelle il est requis.⁴³

- Milieu professionnel

De notre humble expérience comme interprète en collaboration avec le service d'aide à la recherche d'un emploi pour personnes sourdes et malentendantes en Wallonie (SAREW)⁴⁴, interpréter pour une personne sourde dans le milieu professionnel de celle-ci implique de prendre en compte la culture d'entreprise, son jargon ainsi que les différents niveaux hiérarchiques des intervenants. Mais surtout, les interprètes confrontés à un discours spécialisé présentant un manque de correspondances standardisées en LSFB sont donc amenés à créer des codes et des signes là où ils font défaut : une personne sourde travaillant comme carrossier aura besoin de termes précis pour désigner son poste de débosselage, sa masse à inertie, son équerre hydraulique, etc. lors d'une réunion avec son patron. Ou, un architecte sourd signant devra communiquer, en amont, ses signes ou convenir d'un

⁴¹ Les juridictions de l'**ordre judiciaire** se nomment plus communément les « cours et tribunaux ». Elles contrôlent l'application du droit belge. <http://www.questions-justice.be/spip.php?article425>

⁴² <https://metiers.siep.be/domaines/droit/>

⁴³ <https://drive.google.com/file/d/0B3DKvZMfIFLdTHo1OVFrVW4ySFk/view?resourcekey=0-seKp0-n6IRluGAhkqQpXzA>

⁴⁴ <http://www.sarew.be/>

code avec l'interprète qui traduira ainsi efficacement la réunion de chantier avec les différents corps de métier.⁴⁵

- Milieu culturel

Ce secteur présente une grande variété d'activités dont nous ne pouvons examiner tous les aspects : spectacle, exposition, conférence, concert, cinéma, etc.

Nous développerons, ici, quelques aspects connus du grand public de l'interprétation en LS dans le milieu culturel : concert et théâtre.

Le monde de l'art du spectacle est unique. Son objectif est de faire vivre des émotions aux spectateurs. L'interprétation de ce genre d'événements peut prendre plusieurs formes dans un champ compris entre deux postulats de départ : soit, la LS est intégrée au processus artistique, soit elle intervient comme un dispositif supplémentaire une fois le spectacle achevé.

Par exemple, certains festivals/chanteurs belges engagent des ILS pour traduire en bord de scène. Notons que dans ces cas de concerts, il s'agit d'ILS spécialisés dans le travail de traduction⁴⁶ dans le champ musical, cet exercice s'appelle le chansigne.

Il en va de même notamment pour le théâtre, où la collaboration avec un signeur placé en bord de scène peut se faire à posteriori pour des spectacles dans lesquels la langue des signes ne fait pas partie de la mise en scène initiale.

Ces exemples constituent ce que l'on appelle communément un dispositif d'« accessibilité ». Cette pratique requiert un travail de création linguistique et une profonde adaptation culturelle pour s'intégrer dans le paysage-spectacle et susciter les mêmes émotions auprès des spectateurs sourds qu'auprès des Entendants.⁴⁷

Une autre approche artistique consiste à inclure la LS, voire un ou des locuteurs sourds signants dans le processus ou le collectif artistique. Il ne s'agit plus ici d'accessibilité, mais de création commune. Dès lors, cette langue et/ou ses

⁴⁵ http://www.ffsb.be/wp-content/uploads/2017/04/120_sournal.pdf

⁴⁶ Les ILS préparent leurs interventions bien avant le concert.

⁴⁷ https://drive.google.com/file/d/0B3DKvZMflFLdd0hnZC1BMjJvTIU/view?resourcekey=0-21DYYvrc7D7Cr1--L_hGGg

locuteurs sont présents au cœur du spectacle qui s'adresse à tous. L'interprétation ne sera nécessaire qu'en amont, pendant le processus de création artistique, si le collectif n'est pas bilingue. Ce cas de figure concerne, en Belgique, par exemple, la compagnie théâtrale *Sur le Bout Des Doigts*⁴⁸, ou l'expérience télévisuelle de l'actrice sourde Danitza Athanassiadis dans le téléfilm *Unité 42*, etc.⁴⁹.

- Milieu spirituel et religieux

L'interprétation dans ce milieu intervient lors de la célébration des cultes, des cérémonies (mariage, funérailles, baptême, Yom Kippour, etc.), et autres manifestations ou réunions à caractère spirituel ou religieux afin d'assurer la transmission du message, partagé généralement par le prédicateur⁵⁰.

Dans ce milieu particulier, le rapport de pouvoir est surtout moral et dépend de la conviction et des attentes de chacun. Ainsi certains mouvements « religieux » (parfois à la limite du mouvement sectaire) rendent leurs réunions accessibles en LS pour racoler un public sourd isolé et fragilisé⁵¹.

Si la mission est acceptée, l'interprète préparera son intervention : les chants ou les hymnes pour le moment de louange, le sermon, les passages de la bible ou du coran et plus encore. Il sera au fait du rituel et des croyances du culte dans lequel il intervient. Il incarnera respectueusement l'expression du savoir-faire rituel. L'aspect psychologique doit également être préparé et mesuré en tout état de cause. Car dans des circonstances telles que des funérailles, le discours traduit peut provoquer beaucoup d'émotions chez l'interprète.⁵²

La diversité et la variété de ces environnements donnent un aperçu de ce qui constitue potentiellement la journée de travail d'un ILS professionnel. L'ILS peut se spécialiser dans un domaine/milieu : médical, pédagogique, judiciaire et juridique ...

⁴⁸ <https://surleboutdesdoigts.org> avec un petit aperçu de leur travail ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=pGP6cCqMj2k>

⁴⁹ <https://wal.autonomia.org/article/c-est-pas-du-cinema-danitza-athanassiadis>

⁵⁰ Pasteur, prêtre, imam ou autre responsable spirituel ou religieux.

⁵¹ https://www.lexpress.fr/informations/la-strategie-de-jehovah_615304.html

⁵² <https://drive.google.com/file/d/0B3DKvZMfFLdOGg2X05vclZleUk/view?resourcekey=0-9-BgUEu3CZ0LuOpGba0DLQ>

Étant donné que la Belgique francophone dispose d'un nombre restreint d'ILS par rapport au nombre de demandes à traiter au quotidien, les ILS, même s'ils le voulaient, n'ont pas le loisir de ne travailler que dans une spécialité. Cependant, pour exercer dans le milieu judiciaire l'interprète doit être assermenté⁵³.

Vu la multitude des lieux et la rareté des ressources humaines disponibles, il est fréquent que l'ILS perde beaucoup de temps dans les transports en commun ou sur la route pour assurer ses diverses prestations.

Depuis quelques années, l'apparition des technologies de l'information et de la communication (TIC), telles que la télévision, internet, les télécommunications mobiles, etc. ont révolutionné la société ainsi que les conditions de travail des interprètes. Ces conditions revêtent, aujourd'hui, une nouvelle dimension : les ILS ont de nouveaux outils à leur disposition pour effectuer leurs missions « à distance ». De manière générale, les TIC ont révolutionné notre rapport au temps et à la distance.

3.3 *L'incidence des nouvelles technologies : l'interprétation à distance*

Depuis quelques années, grâce à l'évolution des TIC, on voit apparaître sur le marché de l'interprétation⁵⁴ de nouvelles pratiques regroupées sous le terme générique de l'interprétation à distance (ID). Il est désormais possible d'interpréter des échanges, pour des usagers qui ne sont physiquement pas présents au même endroit, grâce aux TIC.

Skinner, Napier et Braun font référence à Mouzourakis dans leur ouvrage de 2018, *Here or there : research on interpreting via video link*, pour contextualiser les débuts et les raisons du développement de l'ID dans le secteur de l'interprétation :

⁵³ Conditions reprises dans l'article 555 du code judiciaire belge.

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1967101002&table_name=loi#Art.555/14

⁵⁴ Tant pour les interprètes en langues vocales (ILV) que pour les interprètes en langues des signes (ILS).

« Les premières expériences documentées d'interprétation par liaison vidéo remontent aux années 1970. Ces expériences étaient initialement motivées par l'intérêt des institutions de répondre à la demande linguistique tout en atténuant les difficultés logistiques liées au déplacement de grandes équipes d'interprètes et aux contraintes physiques des bâtiments (c'est-à-dire l'espace insuffisant pour les cabines d'interprétation) »⁵⁵ (Mouzourakis, 1996, 2003, 2006.)

Dans le même ouvrage, les raisons avancées pour recourir à l'ID sont

- « l'offre en interprètes est inférieure à la demande,
- l'absence d'installations appropriées (cabines),
- le manque de moyens financiers,
- l'obligation de respecter la législation et le souhait de recourir à un interprète qualifié.

(Alley, 2012 ; Andres & Falk, 2009 ; Braun, 2015 ; Braun & Taylor, 2012c ; Cassiopeia, juin 2013 ; Simon, Hollrah, Lightfoot, Laurion, & Johnson, 2010.) »⁵⁶

Plus spécifiquement dans le secteur de l'interprétation en LS :

- « Dans les pays où la LS n'est pas reconnue, ou le soutien de l'État est nul ou inexistant, il y a très peu d'interprètes qualifiés et le cas échéant, les Sourds ne peuvent pas s'offrir leurs services.
- Dans les pays où les services d'interprétation bénéficient d'un financement public, la demande est nettement supérieure à l'offre.
- En outre, tous les pays européens n'ont pas instauré de formation, cette difficulté combinée à de rares opportunités de travail pour les ILS qualifiés se traduit par un déficit de candidats souhaitant faire carrière dans cette voie.

Cette pénurie place de nombreux utilisateurs devant un choix difficile : accepter un interprète non certifié ou se contenter de l'inaccessibilité. La promesse de l'ID est de créer un troisième choix : l'accès à un interprète en LS qualifié par les TIC. » (Napier et al. 2018.)⁵⁷

⁵⁵ Traduction personnelle.

⁵⁶ Traduction personnelle.

⁵⁷ Traduction personnelle.

Historiquement, l'ID s'est progressivement développée en raison de considérations économiques, logistiques avant de se déployer avec la pandémie de COVID-19, pour des raisons évidentes de santé publique.

Alors que l'utilisation de l'ID était restée minoritaire (cette pratique avait rencontré une forte résistance notamment de la part des interprètes de conférence⁵⁸), la pandémie de COVID-19 a provoqué le basculement du secteur de l'interprétation dans l'ère numérique.

Lors des confinements successifs, le monde de l'interprétation a eu recours presque systématiquement au mode distanciel pour des raisons sanitaires, mais aussi par nécessité (du jour au lendemain, les interprètes ont vu toutes leurs prestations en présentiel annulées). Les limites de l'ID ont alors pu être largement explorées.

Lorsque la situation sanitaire sera redevenue normale, il sera peut-être difficile de justifier auprès des clients un retour à l'offre d'interprétation initiale avec une majorité de prestations en présentiel et exceptionnellement de l'ID.

Puisqu'il n'est plus possible de revenir en arrière, enrichissons-nous de l'expérience acquise en ID pendant les confinements et tentons de tirer parti de ses avantages : gains de temps et de déplacement, accès à un interprète qualifié, etc.

Mais pour autant, l'avenir de l'interprétation en langue des signes se jouera-t-il exclusivement en ligne ? Tous les contextes d'interprétation conviennent-ils au distanciel ?

Si tel n'est pas le cas, comment objectiver le choix d'y recourir ?

Avant de récolter les réponses à ces questions grâce à une enquête auprès des ILS en FR/LSFB, tentons de définir les modalités d'interprétation en présentiel et en distanciel, le cadre et les limites de l'ID, ainsi que l'expérience des ILS de Belgique francophone pendant la pandémie de COVID-19.

⁵⁸ L'AIC, dans son « Code d'utilisation des nouvelles technologies en matière d'interprétation de conférence », édité en 2000 et réédité en 2012, affirme que « la tentation de détourner certaines technologies de leur but premier en imaginant, par exemple, de placer les interprètes devant des écrans pour interpréter à distance une réunion dont tous les participants se trouveraient réunis dans un même lieu, est inacceptable. »

<https://najit.org/wp-content/uploads/2016/09/ProteusWinter1998.pdf>

4 Les modalités technologiques d'interprétation en langue des signes

Les ILS travaillent dans des domaines et des contextes variés et, pour réaliser ces interprétations, ils ont aujourd'hui diverses modalités technologiques à leur disposition. Ces dispositifs sont relativement récents.

Historiquement, de même que les Sourds devaient être en présence les uns des autres pour communiquer en LS, l'ILS, le Sourd et l'Entendant devaient être physiquement réunis pour que l'échange interprété ait lieu.

Les ILS n'avaient pas d'autre choix que de se rendre sur place pour remplir leur mission.

Le développement des technologies de la communication a longtemps exclu les Sourds⁵⁹. En effet, depuis l'invention du téléphone en 1876, les Sourds ont été profondément isolés dans une société pourtant saturée de communication et d'outils, ne prenant pas en compte leur manière de dire « visuelle ». Une personne sourde devait obligatoirement recourir à un tiers pour passer un coup de fil, notamment aux services d'urgence, écrire/lire une lettre⁶⁰ et effectuer toutes démarches administratives. Les Sourds devaient également passer par un tiers pour être informés de l'actualité. La télévision est longtemps restée inaccessible puisqu'aucun programme n'était sous-titré et encore moins interprété⁶¹. Or, au XX^e siècle, la télévision a joué un rôle majeur dans la structure de notre société pour

⁵⁹ <https://noetomalalie.hypotheses.org/87>

⁶⁰ « Une surdité profonde de naissance ou survenue avant l'acquisition du langage est un obstacle majeur pour la compréhension d'une langue écrite (Pointurier-Pournin, 2014). Jusqu' à la fin des années soixante, en France, la « vérité scientifique » était qu'il fallait interdire les « gestes » aux enfants sourds afin qu'ils puissent accéder à l'oralité puis à l'écrit. Les « gestes » n'étaient pas considérés comme une langue. Désormais, nous savons qu'un enfant a besoin d'une langue pour structurer sa pensée, interpréter le monde et imaginer son avenir. Si l'accès à la langue parlée est provisoirement impossible en raison d'une surdité, la langue des signes est l'une des solutions. La lutte contre l'illettrisme chez les sourds ou malentendants ne peut résulter que d'une action à long terme avec la formation de pédagogues authentiquement bilingues maîtrisant les techniques d'enseignement des publics en situation d'échec scolaire ; ainsi que d'orthophonistes spécialisées. » <https://www.2-as.org/site/pdf/Surdite-illettrisme-et-accessibilite.pdf>

⁶¹ En 1980, la RTBF a diffusé son premier journal télévisé interprété en LSFB. https://www.lesoir.be/art/briser-le-mur-du-son-tu-vois-ce-que-je-veux-dire-diffus_t-20010202-Z0K6VT.html

divertir certes, mais surtout pour informer et éduquer la population. Certaines inventions telles que le TTY⁶², le minitel, le fax, la fonction texte du téléphone portable, etc. ont tout de même permis un échange à distance par l'écrit, mais l'écrit reste inaccessible à toute une partie de Sourds n'ayant pu bénéficier d'un enseignement bilingue adapté⁶³.

Pour illustrer l'isolement des Sourds, citons le docteur Dagron, qui à la suite de l'épidémie de sida à son paroxysme fin du XX^e siècle, dénonce, dans son étude « Sourds et soignants, deux mondes, une médecine », l'inadéquation de la communication publique française et l'inadéquation des soins de santé publique à la communauté sourde française et les conséquences dramatiques qui en découlèrent⁶⁴ :

« Dans les années 80, l'épidémie de sida débute en France [...]. En 1990, alors que les Français sont sensibilisés aux risques, le virus et ses modes de contamination restent encore largement méconnus d'une part de la population française : les 100 000 sourds profonds de naissance. [...] Mues par le nombre croissant de Sourds morts par sida, les mains des Sourds se sont dressées pour dire la souffrance liée "au manque d'informations". 1995 : quinze ans d'épidémie, ouverture, à Paris, de la première consultation hospitalière en langue des signes et début d'une recherche sur Sourds et sida. [...] ce constat est inacceptable. »
(Dagron, 1999.)

Ce bref rappel historique contextualise que le XXI^e siècle et le développement des TIC utilisant la vidéo sur les téléphones, tablettes et autres supports, représentent une révolution sans précédent pour la communauté sourde. Les Sourds ont enfin pu communiquer à distance directement en langue des signes. Leurs vies ont été transformées, car internet propose une multitude d'outils qui facilitent

⁶² À la fin des années 1960, un Sourd, Paul Taylor a combiné des machines Western Union Télécype avec des modems pour créer un télécriteur, appelé TTY (acronyme de l'anglais teletypewriter). Cet outil avait pour objectif de retranscrire la communication téléphonique. Aujourd'hui, on entend par TTY, TDD (Telecommunication Device for the Deaf) ou TIP (Transcription Instantanée de la Parole), des services ou des opérateurs qui assurent le passage entre langue écrite et langue parlée et permettent à des personnes sourdes ou malentendantes, personne ayant des troubles d'élocution, etc. et maîtrisant l'écrit, de téléphoner.

⁶³ <https://www.2-as.org/site/pdf/Surdite-illettrisme-et-accessibilite.pdf>

⁶⁴ La Belgique a connu pareil drame. Une brochure de sensibilisation a été éditée tardivement début des années 2000 et seulement ré actualisée en 2014 <http://www.ffsb.be/une-brochure-sur-le-vihsida-visuelle-et-adaptee-pour-les-sourds/>, <https://www.sudinfo.be/art/1156838/article/2014-11-26/une-nouvelle-brochure-de-prevention-sida-pour-les-personnes-sourdes-et-malentend>

considérablement leur quotidien. Et surtout des services⁶⁵ permettant à la personne sourde de ne plus dépendre systématiquement d'un tiers. Les bienfaits sont considérables : ne serait-ce que le lien, par internet, avec les Sourds « du monde entier » qui vient étayer la construction identitaire, consolider l'appartenance à la communauté, diversifier le réseau de connaissances et permettre à tout moment de rompre l'isolement de la personne sourde éloignée de ses pairs. Internet est également un précieux outil d'enrichissement des connaissances puisque l'information donnée peut être visuelle, sous-titrée (automatiquement ou humainement), directement signée ou traduite (John et al. 2009).

Cette avancée technologique a également ouvert la voie à l'interprétation à distance par lien vidéo, sous différentes formes que nous allons définir au point 4.1.2 « L'interprétation à distance ».

4.1 Concepts et définitions

4.1.1 Interprétation en présence

Avant de définir l'ID, il convient de rappeler les bases de l'interprétation qui ne nécessite pas d'outil technologique. Cette configuration classique nommée interprétation en présence ou en présentiel désigne les situations où l'ILS est « en présence » des participants à l'acte communicationnel.

Dans cette configuration fondamentale, l'ILS pilote aisément les paramètres de la situation interprétée, dans la limite de son rôle : il a pleinement accès aux informations contextuelles, a prise sur l'espace ainsi que sur l'échange entre les orateurs. Par exemple : l'interprète s'assurera que la disposition de toutes les parties dans la salle favorise une conversation fluide et équitable, l'ILS gèrera les tours de parole si nécessaire, il agira au besoin sur des facteurs environnementaux

⁶⁵ En Belgique, notamment le service Relais-Signes que nous allons présenter dans le point 2.1.1.2.

tels que l'éclairage, les nuisances sonores, etc. sans crainte de subir un problème technique⁶⁶.

Sur place, les ILS jouent aisément leur rôle de médiateur, ont un accès visuel à des éléments supplémentaires et à toutes les personnes présentes. Ceci est rarement possible lorsque l'interprétation se fait par l'intermédiaire des technologies "de distanciation". (Roberson et al. 2018.)

Depuis la professionnalisation des ILS dans les années 80, l'interprétation en présence est la pratique majoritaire du secteur. C'est donc la pratique dans laquelle la plupart des interprètes de Belgique francophone ont le plus d'expérience. Ceci est valable partout dans le monde et dans le domaine de l'interprétation en général. Avant que la pandémie de COVID-19 n'oblige le secteur à se l'approprier, l'ID était perçue avec méfiance par la communauté des interprètes.

L'association des interprètes et traducteurs jurés des Etats-Unis, la NAJIT⁶⁷, éditait en 1998 une lettre d'information consacrée à l'ID et partageait la position de l'AIC qui assurait que :

« la tentation de détourner certaines technologies de leur but premier en imaginant, par exemple, de placer les interprètes devant des écrans pour interpréter à distance une réunion dont tous les participants se trouveraient réunis dans un même lieu est inacceptable ».⁶⁸

Plus récemment, en 2017, l'Association française des interprètes en langue des signes (l'AFILS) éditait un feuillet (annexe 2) de recommandations sur l'ID et la pratique en centre relais (services offerts en Belgique par Relais-Signes⁶⁹) dans lequel l'association partage son point de vue sur la question :

« [...] nous sommes défavorables à ce qu'un interprète travaille à temps plein en visio⁷⁰ et il nous semble important de préciser que ce domaine n'est qu'une situation supplémentaire

⁶⁶ Les limites de l'ID seront développées dans le point 3. « Les recommandations en matière d'interprétation à distance » de ce mémoire.

⁶⁷ The National Association of Judiciary Interpreters and Translators (NAJIT). <https://najit.org/about-us/>

⁶⁸ <https://najit.org/wp-content/uploads/2016/09/ProteusWinter1998.pdf>

⁶⁹ Le service Relais-Signes sera développé au point 3.1.2.2.2 « La visio-interprétation à partir d'un « video relay service ».

⁷⁰ Dans ce feuillet édité en 2017, l'AFILS définit la visio-interprétation comme « un terme générique pour désigner les situations d'interprétation dans lesquelles le locuteur langue des signes et l'interprète ne sont pas en présence. Le locuteur langue vocale peut se trouver sur le même lieu que

d'exercice, tout comme le sont les situations d'interprétation de liaison, de conférence, de formation, etc. [...] »

« [...] Éviter de passer plus de 40 % du temps de travail d'interprète en visio-interprétation. L'usure professionnelle (fatigue physique, nerveuse et émotionnelle) qui en découlerait risquerait de nuire à la qualité du travail et à la santé de l'interprète. [...] ».

D'autres sources font état de la réticence et des craintes des interprètes face à l'interprétation via les TIC :

« Les professionnels se montrent frileux face au mode distanciel. L'attitude des interprètes de conférence face aux développements des TIC évolue beaucoup plus lentement que ces technologies »⁷¹. (Seeber et al. 2019.)

« L'usage des technologies de la communication combiné à l'interprétation ajoute un degré de complexité et nécessite une réflexion approfondie. » (Napier et al. 2018.)⁷²

En Belgique francophone, l'adoption d'un arrêté⁷³ du Gouvernement wallon en mai 2014 a ouvert la voie à l'ID en LSFB. Concrètement, cela a abouti en janvier 2015 au projet Relais-Signes mené en partenariat par l'ASBL SISW et l'ASBL InfoSourds de Bruxelles⁷⁴. Le service Relais-Signes permet aux personnes sourdes de passer et de recevoir des appels téléphoniques par le biais d'un ILS à distance.

Relais-Signes est un service d'interprétation à distance de type « visio-interprétation », décrit plus loin. Il existe d'autres modalités d'ID. Nous allons tenter de les définir.

le locuteur langue des signes (configuration guichet ou entretien) ou sur le même lieu que l'interprète (dans les faits, cette situation est exceptionnelle) ». (Voir annexe 2).

⁷¹ Traduction personnelle.

⁷² Traduction personnelle.

⁷³ <https://wallex.wallonie.be/nl/contents/acts/4/4716/1.html?doc=28318&rev=29695-13766&from=rss>

⁷⁴ Qui comprend le SISB.

4.1.2 L'interprétation à distance

Distance interpreting, l'interprétation à distance (ID), est définie par l'association internationale des interprètes de conférence (l'AIIIC) comme :

« Information and communication technology (ICT)-enabled interpreting of a distant speaker at a given event » (Constable, 2015).⁷⁵

L'ID est un hyperonyme que nous utiliserons pour englober les diverses modalités d'interprétation par les TIC. Le point commun de ces situations interprétées est qu'au moins un intervenant ne se trouve pas dans la même pièce qu'une partie ou que la totalité des autres acteurs communicationnels.

4.1.2.1 Les formes d'ID en langue des signes selon la classification utilisée par les interprètes en langue vocale

Plusieurs façons de classer les diverses formes d'ID existent et se distinguent par l'emplacement des participants⁷⁶ et la technologie utilisée⁷⁷ (Napier et al. 2018).

Étant donné cette diversité et la nouveauté de cette discipline, la terminologie n'est pas arrêtée, voire contradictoire : un même terme peut être utilisé pour définir des fonctionnements différents⁷⁸.

Certes, il existe diverses classifications. Nous choisirons celles de Braun⁷⁹ dont les deux schémas figurent sur le site du projet AVIDICUS⁸⁰ :

⁷⁵ Cette notion nous semble tellement essentielle que nous avons choisi de la présenter dans la version originale que l'on pourrait librement traduire par (« L'interprétation d'un orateur situé dans un lieu différent [de celui de l'interprète], rendue possible par les technologies de l'information et de la communication [TIC]. »

⁷⁶ L'interprète, les orateurs ou le public sont, selon différentes combinaisons, sur place ou à distance, voire en partie sur place et en partie à distance.

⁷⁷ Si l'interprétation s'effectue via une plateforme de communication à distance ordinaire ou un logiciel propre à un centre d'appel.

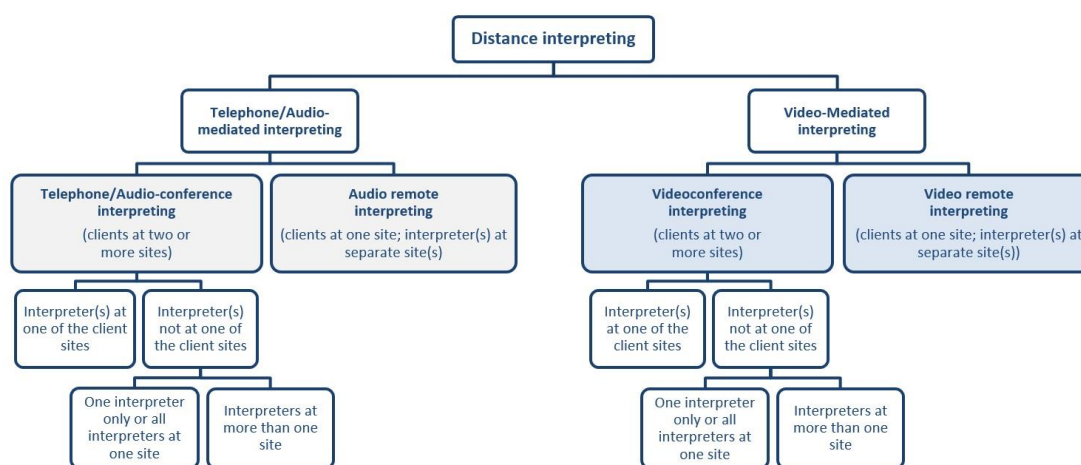
⁷⁸ « Par exemple le VRI (l'ID avec un ILS à distance via lien vidéo) diverge selon que l'on se situe en Europe ou dans le contexte nord-américain. » (Napier et al. 2018.)

⁷⁹ Celle dont les catégories sont classées selon le moyen de communication utilisé.

⁸⁰ Projet financé par l'UE qui explore l'utilisation de l'interprétation par vidéoconférence dans les procédures pénales. http://wp.videoconference-interpreting.net/?page_id=8

1. Dans ce premier schéma, l'ID est classée selon la technologie utilisée, en l'occurrence, le téléphone ou la vidéo.

Classification – by medium of communication



© AVIDICUS 20018-18

FIGURE 5 : CLASSIFICATION DE L'ID SELON LA TECHNOLOGIE EMPLOYEE (BRAUN, 2016)

Comme nous nous consacrons à l'interprétation en LS et aux terminologies ad hoc communément utilisées par les interprètes en langue vocale, seule la partie droite de ce schéma nous concerne, c'est-à-dire l'ID qui utilise la vidéo comme canal.

La *Video-mediated interpreting (VMI)*, l'interprétation par lien vidéo est un terme générique qui désigne deux modalités distinctes :

- La **VRI** (*video remote interpreting*), l'interprétation à distance par lien vidéo,
- La **VCI** (*video conference interpreting*), l'interprétation par vidéoconférence.

L'interprétation par vidéoconférence (**VCI**) désigne principalement « l'interprétation dans un contexte où les participants **sont répartis** sur deux ou plusieurs sites, et où l'interprète se trouve sur l'un de ces sites ou sur un autre site »⁸¹. La dénomination VCI indique que **les participants primaires ne sont pas au même endroit** et contrairement à ce que la dénomination suggère, cette modalité ne concerne pas que les interprétations de type conférence.

⁸¹ Traduction personnelle à partir du site http://wp.videoconference-interpreting.net/?page_id=8

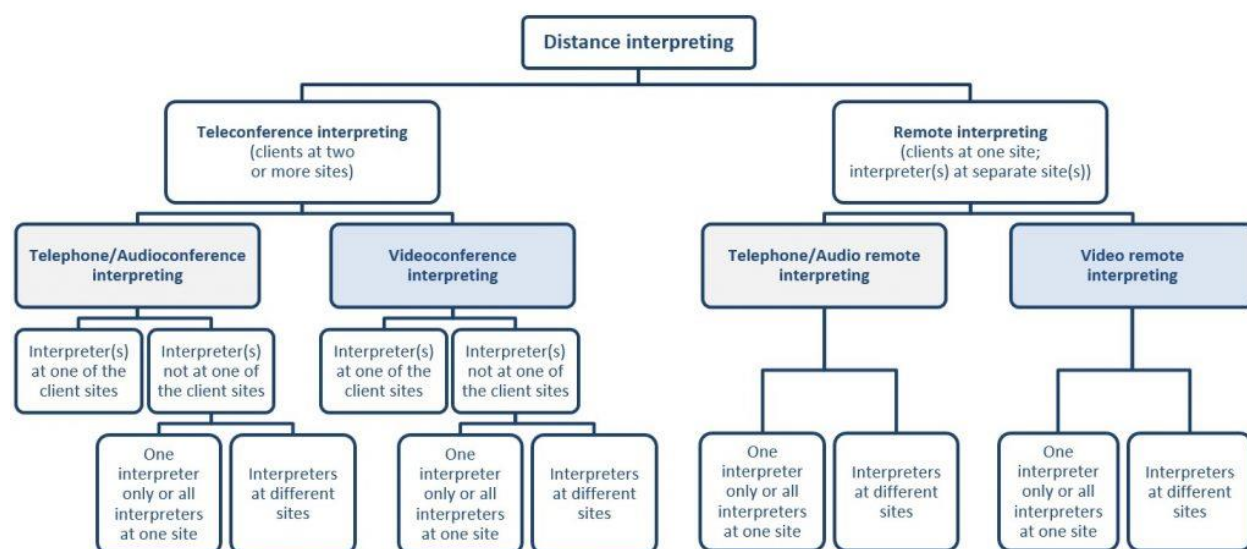
La **VRI** désigne « l'utilisation d'une connexion vidéo avec un interprète qui est à distance dans une autre salle, un autre bâtiment, une autre ville ou un autre pays. Et les **participants primaires sont réunis en un seul et même** lieu et l'interprète se joint à eux par liaison vidéo. »⁸²

La différence entre le VRI et le VCI est que dans le VRI, les clients sont réunis sur le même site.

Voici le deuxième type de catégorisation proposée par Braun qui dirige le projet AVIDICUS.

2. Dans ce deuxième schéma, la classification de l'ID dépend de la répartition des principaux participants et du ou des interprètes.

Classification – by client/interpreter distribution



© AVIDICUS 20018-18

FIGURE 6 : CLASSIFICATION DE L'ID SELON LA REPARTITION DES PRINCIPAUX PARTICIPANTS ET DES INTERPRETES (BRAUN, 2016)

Nous pouvons observer sur l'organigramme que l'interprète en VCI peut être sur un site distinct de celui de tous les participants : pour information, cette modalité particulière s'appelle VCI tripartite ou multipoint. Et nous voyons que l'équipe des interprètes peut être réunie au même endroit ou séparée chacun sur un site propre.

⁸² Traduction personnelle à partir du site http://wp.videoconference-interpreting.net/?page_id=8

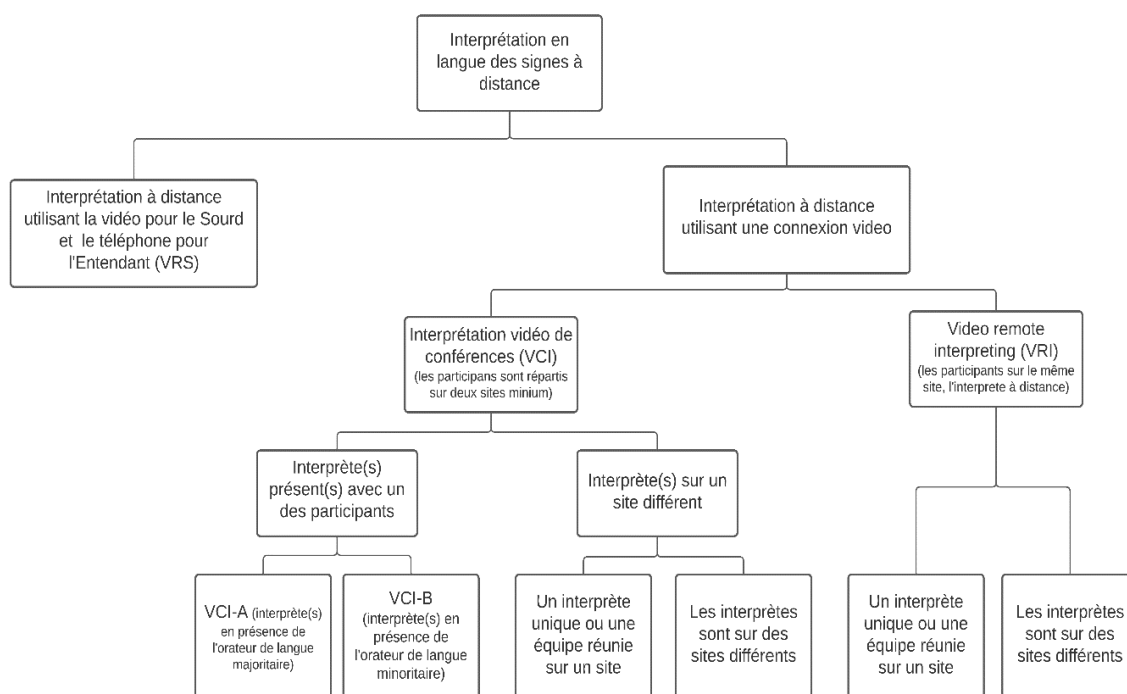
Un autre type de VCI est nécessaire à nommer, car elle est utilisée dans l'interprétation de service public :

« Dans le contexte de l'interprétation de service public, il est utile de faire la distinction entre deux configurations de VCI :

- une configuration où l'interprète se trouve au même endroit que l'orateur représentant l'autorité (VCI-A)
- et une autre où l'interprète partage l'emplacement de l'orateur de la langue minoritaire (VCI-B).

Ceci est particulièrement important dans les VCI utilisées dans les procédures judiciaires, par exemple entre les tribunaux et les prisons, où l'interprète peut être situé au tribunal ou en prison. »⁸³

Nous avons réuni tous ces concepts d'ID, selon la technologie utilisée et l'emplacement des participants, sur un même organigramme pour plus de clarté. Voici notre proposition de schéma propre au secteur de l'interprétation en langue des signes :



⁸³ Traduction personnelle http://wp.videoconference-interpreting.net/?page_id=8

Nous avons ajouté à gauche un cadre distinct pour l'ID de type VRS qui est un cas particulier. Cette modalité mixe les technologies audios et vidéos. A notre connaissance, cette forme d'ID n'a pas d'équivalence s'agissant des modalités d'ID en langue vocale. L'objectif de l'ID en LS de type VRS est de rendre accessible le téléphone aux personnes sourdes. C'est-à-dire que l'appel téléphonique est interprété simultanément avec d'une part le téléphone pour échanger avec la personne entendante et d'autre part un lien vidéo avec la personne sourde. Les interprétations de type VRS sont détaillées dans la section suivante.

Faisons à présent correspondre ces concepts avec la terminologie propre à l'ILS.

4.1.2.2 Terminologie dans l'interprétation en LS

Les configurations et la terminologie assignée issues de la classification de Braun sont d'usage dans le domaine de l'interprétation à distance en LS et sont enrichies par d'autres termes. Bien que, comme nous l'avons dit, la terminologie ne soit pas arrêtée, il est usuel, dans le domaine de l'ILS en Belgique francophone, de parler d'interprétation de vidéoconférence VCI, d'interprétation de type VRI, d'interprétation de type VRS.⁸⁴

Les autres termes utilisés seront empruntés à l'AFILS qui a édité dans « un regard sur l'actu » n° 3 de novembre 2020, une rubrique pour soutenir et informer ses membres⁸⁵. L'association utilise le terme **visio-interprétation** pour désigner « l'ensemble des usages liés aux plateformes d'interprétation à distance qui utilisent une technologie créée spécifiquement pour la présence d'interprètes ».

⁸⁴ L'interprétation de type VRS (video relay service) un service d'ID particulier qui permet aux Sourds et Malentendants signants de téléphoner par le truchement d'ILS. La personne sourde utilise une liaison vidéo pour joindre l'interprète, et une ligne téléphonique standard ou mobile est utilisée entre l'interprète et la personne entendante. Ce service est défini plus précisément au point 3.1 2.2.2 de ce travail.

⁸⁵ <https://www.docdroid.net/cD9c8bT/un-regard-sur-lactu-n3-pdf>

Alors que dans le cas de la **télé-interprétation** définie à la fin de cette section, l'interprétation à distance s'effectue en utilisant des outils de « communication à distance » classiques, non pensés spécifiquement pour la présence d'interprètes (Zoom⁸⁶, Skype, etc.)⁸⁷ et dès lors pas forcément sécurisé⁸⁸.

Pour la suite de ce mémoire, nous adopterons la terminologie suivante :

- Le terme générique **Video-mediated interpreting (VMI)** : l'interprétation par lien vidéo.
- Le terme **vidéoconférence (VCI)** désigne les contextes d'ID où les participants sont répartis sur deux ou plusieurs sites, et où l'interprète se trouve soit sur l'un de ces sites, soit en un autre endroit (VCI multipoint).
- Le terme **visio-interprétation** pour caractériser les appels, de type **VRS** et **VRI**, interprétés à partir de ce que l'on appelle un centre relais de visiophonie⁸⁹.
- L'acronyme **VRS** pour caractériser les appels de type **VRS**, à savoir des **appels téléphoniques accessibles aux Sourds**, par le truchement d'un ILS qui œuvre depuis un centre relais de visiophonie, où chaque intervenant est sur un lieu distinct des autres. L'interprétation de type VRS est un cas particulier de l'ID, car cette modalité mixe l'interprétation par téléphone avec la personne entendante et l'interprétation par lien vidéo avec la personne sourde.
- L'acronyme **VRI** pour caractériser les appels de type **VRI** pour une interprétation par lien vidéo où la personne sourde et la personne entendante sont ensemble et font appel à un interprète situé, à distance.

⁸⁶ Même si Zoom s'est rapidement adapté pour offrir une interface spécifique pour organiser un événement multilingue, **à l'origine** ce programme n'a pas été créé pour l'ID.
<https://altraductions.com/blog/linterpretation-a-distance-avec-zoom>

⁸⁷ <https://www.docdroid.net/cD9c8bT/un-regard-sur-lactu-n3-pdf>

⁸⁸ <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/les-donnees-de-530-000-comptes-zoom-en-vente-sur-le-dark-web-20200414>

⁸⁹ Technique du visiophone, associant télévision et téléphonie.
<https://dictionnaire.lerobert.com/definition/visiophonie>

- Et le terme **télé-interprétation** pour parler des situations d'interprétation survenues durant les périodes de confinement et auxquelles les ILS, enfermés chez eux, ont fait face en utilisant divers outils non spécifiques à l'ID, disponibles depuis leur domicile.

A présent que nous avons convenu des termes employés pour ce travail, nous allons les expliciter :

4.1.2.2.1 L'interprétation par vidéoconférence (VCI)

La VCI dans le domaine de l'interprétation en LS est similaire à la définition du domaine des LV. Cette forme d'ID peut être pratiquée dans divers contextes d'interprétation qualifiés de "de conférence", dans le milieu judiciaire, etc.

Certains pays pratiquent la VCI pour les procédures judiciaires et le cas échéant, les ILS travaillent dans trois configurations, comme l'ont analysé Braun et Taylor (2012 c) : VCI-A, VCI-B⁹⁰ et VRI. Ces 3 techniques ont été testées dans le cadre d'une étude australienne (Napier et Leneham, 2011 ; Napier, 2012 a, 2012 b, 2013) et entraînent chacune des dynamiques propres, essentiellement sur la prise de parole.

En Belgique francophone, la VMI n'est pas encore utilisée dans les procédures judiciaires. La VCI est employée pour interpréter en FR/LSFB des conférences diffusées sur des plateformes⁹¹ telles que Zoom ou Facebook live, etc. Dans cette VCI multipoint, chaque participant de l'échange est situé à un emplacement distinct : l'orateur(s), chaque(s) membre(s) du public et l'(es) ILS ensembles ou séparés⁹².

⁹⁰ Définies précédemment et conformes aux concepts utilisés par les LV.

⁹¹ Les plateformes sont l'objet du point 4.2 de ce travail.

⁹² L'emplacement des ILS, en équipe ou isolé, est développé un plus loin.

Les techniques VCI dans laquelle l'ILS est en présence de l'orateur ou du public (dans son ensemble ou en partie), sont utilisées pour interpréter les journaux télévisés (J.T.) ou notamment dans le cadre de la co-interprétation des conférences de presse des comités de concertation⁹³ ou de l'interprétation à la Chambre, aux séances plénières, depuis mars 2021, lors des questions orales adressées au gouvernement⁹⁴. Nous développerons la co-interprétation dans le point 4.6 de ce travail.

Pour réaliser ces prestations de type VCI en équipe, les ILS peuvent être sur place ou séparés chacun dans un espace distinct ou colocalisés dans le même espace de travail distant du lieu de prestation. Cet espace de travail connecté qui offre à l'équipe d'ILS de réaliser de la VMI s'appelle **un hub**. La définition donnée par le dictionnaire « Petit Robert » de cet anglicisme est double et dépend du domaine dans lequel il est employé :

- Informatique : Appareil relié à plusieurs machines en réseau, et permettant de concentrer les données pour les transmettre par un unique canal.
- Aéronautique : Plateforme, dans un aéroport, réunissant des lignes en correspondance, plateforme de correspondance, plaque tournante.

Dans le domaine de l'interprétation LV et LS, le terme hub est utilisé pour désigner un local connecté dédié à la VMI qui respecte des recommandations techniques⁹⁵.

Pour les ILS en LSFB, réaliser des VMI à partir d'un hub est une méthode très récente. Elle a probablement vu le jour durant la pandémie de COVID-19.

Dans le domaine de la LS, la visio-interprétation est la technique précurseur de la VMI. Elle existe depuis plus de 30 ans.

« Les services de visio-interprétation en LS ont été expérimentés au milieu des années 90 au Texas. Deux pays font déjà référence, pour avoir trouvé historiquement un modèle économique pour ces services : les États-Unis et la Suède. En 2000, ce service est

⁹³ Organe réunissant des ministres fédéraux, régionaux et communautaires afin de tenter de prévenir ou de régler les conflits d'intérêts et certains des conflits de compétence qui surviennent entre des composantes de l'État fédéral belge. <https://www.vocabulairepolitique.be/comite-de-concertation/>

⁹⁴ https://www.dekamer.be/kvvcr/pdf_sections/pri/magazine/027_Magazine_FR_WEB.pdf

⁹⁵ Celles-ci sont développées au point 3.1.

disponible dans l'ensemble des États-Unis, tandis qu'en 2002 le coût de cette accessibilité (c'est-à-dire des services de transcription et d'interprétation) est officiellement pris en charge par le gouvernement américain. La Suède propose déjà un tel service public depuis 1997 (G. Hellström -1998). Les États-Unis sont marqués par l'importance de leur territoire et le nombre croissant de sociétés proposant ces services, rendant manifestes à la fois l'ampleur des besoins et l'enjeu économique de ce développement. Parmi la quinzaine de sociétés proposant ces services, seules deux sont créées et gérées par des Sourds. La Suède quant à elle n'est pas marquée par la concurrence. Elle mobilise 7 petits centres relais vidéos, répartis sur son territoire et connectés entre eux, ce qui permet une mutualisation des ressources sans épuiser ces structures au niveau local (pour les interprétations sur place).

Elle reste surtout le seul pays européen à prendre en charge les frais de service et à pouvoir poursuivre les expérimentations avec de nouvelles technologies ». (Dalle-Nazébi, 2010.)

Dalle-Nazébi illustre à travers ses propos qu'il y a un véritable enjeu économique à développer la visio-interprétation et qu'il est plus porteur pour un pays, ou une région linguistique, de mutualiser les expériences comme c'est le cas en Suède.

En Belgique, le service Relais-Signes existe depuis janvier 2015 : ce service propose de la visio-interprétation dite de type VRS ou de type VRI. Et, depuis le confinement, ce projet, sous l'impulsion du SISW et du SISB, fait l'objet de partenariat avec d'autres services d'interprétation. Ainsi d'autres interprètes que ceux de l'équipe du SISW peuvent prendre en charge des permanences « Relais-Signes ». Cette belle mutualisation des compétences permet d'ouvrir davantage la plage horaire de ce service aux personnes sourdes malgré la pénurie d'interprètes. Découvrons en détail ce service particulier.

4.1.2.2.2 La visio-interprétation à partir d'un « video relay service »

Le terme « video relay services » est communément utilisé dans le monde anglo-saxon pour nommer les centres d'appels ou *call centers* qui ont pour objectif de rendre le service téléphonique accessible à tous : aux Sourds, aux personnes devenues sourdes ou souffrant d'un trouble de la parole par le truchement d'un système ou d'un agent. Pour y parvenir, ces centres mettent à disposition de leur public différentes fonctionnalités selon les pays et les services : ILS, sous-titrage

automatique de l'appel, vélotypie⁹⁶, etc. Si la littérature anglaise semble s'accorder sur le terme employé pour désigner ces centres, ce n'est pas le cas de la littérature francophone où les termes service de visio-interprétation⁹⁷, service relais vidéo⁹⁸, centre relais, centre relais visiophonie⁹⁹, etc. sont utilisés pour désigner le même concept.

De plus, l'acronyme VRS peut également prêter à confusion, car il est employé indistinctement dans la littérature pour désigner à la fois le call center ou l'appel de type VRS que nous avons déjà défini précédemment. Il est vrai que tant le service VRS que le centre relais ont pour but de rendre le téléphone accessible.

Par souci de clarté, dans ce mémoire, nous emploierons l'acronyme **VRS** pour désigner le type d'appel et nous adopterons le terme **centre relais visiophonie ou centre relais** pour évoquer le centre d'appel.

Le centre relais de Belgique francophone est le centre Relais-Signes fondé conjointement par le SISW et le SISB. Ce projet a été inauguré en 2015 et s'adresse aux personnes sourdes, maîtrisant la LSFB, domiciliées en Wallonie et à Bruxelles¹⁰⁰. Le service offre également la possibilité à un service public ou une entreprise de se rendre accessibles en installant un point Relais-Signes au sein de leur structure.

Le fournisseur de plateforme de Relais-Signes est la société française IVèS, spécialisée en visioconférence et centre relais visiophonie :

« IVèS, pour Interactivité Vidéo et Systèmes, développe, intègre et déploie depuis 2006 des services innovants de télé-santé, de visioconférence et de centre relais pour personnes sourdes et malentendantes. La plateforme mise au point par IVèS intègre les dernières technologies et les standards les plus récents de communication multimédia (audio, vidéo et texte) dite de conversation totale. Le siège social de l'entreprise se situe à Montbonnot

⁹⁶ Mode de saisie de texte automatique basé sur les syllabes, utilisé pour le sous-titrage. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/velotypie>

⁹⁷ Terme utilisé par l'AFILS

⁹⁸ Terme utilisé par le Canadian Center on Disability Studies Inc., exerçant ses activités sous le nom d'Eviance. <https://www.eviance.ca/fr/>

⁹⁹ Terme utilisé par le SISW et la FFSB <http://visualmundi.ffsb.be/fiches-communes/visio-communication/>

¹⁰⁰ <http://www.relais-signes.be/>

Saint Martin (France) et une filiale montréalaise (Canada) IVèS inc. gère les projets nord-américains.

IVèS est présent en Europe, en Amérique du Nord et en Asie principalement en OEM (marque blanche) pour des partenaires qui commercialisent des services basés sur les technologies d'IVèS. »¹⁰¹

En Belgique francophone, Relais-Signes, qui s'appuie sur la plateforme IVèS, s'adresse aux personnes sourdes ou malentendantes maîtrisant la LSFB. Ce service ne fournit pas de sous-titrage, vélotypie, etc. Relais-Signes se définit sur son site comme :

« un service d'interprétation à distance pour des appels téléphoniques ou de courts entretiens entre une personne sourde et une personne entendante. Ce service est destiné aux appels de courte durée, en Belgique, qui **ne nécessitent pas un interprète en présentiel**¹⁰².

Par exemple : un bref entretien entre un employeur et un collègue, une demande de renseignements auprès d'un service public (commune, mutuelle...) ou d'une entreprise commerciale (opérateur téléphonique, service clientèle...), une prise de rendez-vous médical, etc. ».

Le service Relais-Signes se charge de rendre les réseaux téléphoniques accessibles et disponibles aux Sourds, en temps réel. Pour réaliser cette mission, le service propose deux types d'appels : VRS et VRI.

4.1.2.2.3 Service de type VRS

« Dans un appel de type VRS, chacun des trois participants (la personne sourde, la personne entendante et l'interprète) est positionné dans un espace physique distinct. Le fournisseur¹⁰³ utilise la technologie web-vidéo pour connecter les participants entre eux par l'intermédiaire d'une liaison vidéo et d'une liaison téléphonique. »¹⁰⁴

¹⁰¹ <http://www.ives.fr/index.php/ives/ives-la-societe>

¹⁰² Il est intéressant de noter que ce centre relais dans sa définition estime qu'il y a des situations qui nécessitent une interprétation en présentiel. Ce questionnement fait l'objet de ce mémoire.

¹⁰³ Le fournisseur de Relais-Signe est IVèS.

¹⁰⁴ Traduction personnelle (Napier et al. 2018).

La personne sourde utilise une liaison vidéo pour joindre l'interprète, et une ligne téléphonique standard ou mobile est utilisée entre l'interprète et la personne entendante.



FIGURE 7 : ILLUSTRATIONS DE MUSK DE L'INTERPRETATION DE TYPE VRS PROPOSEE PAR RELAIS-SIGNES

En d'autres termes, les appels VRS adaptent notre utilisation du téléphone aux Sourds. Ce sont des appels dans lesquels la visiophonie est utilisée entre le client sourd et l'interprète, et le client entendant reçoit un appel téléphonique classique.

La communication téléphonique peut commencer, traduite en simultané par l'interprète.

4.1.2.2.4 Service « *video remote interpretation* » (VRI)

Nous l'avons déjà stipulé, l'ID étant une pratique relativement jeune et dont le développement n'est pas mondialement uniforme, la terminologie est mouvante.

L'acronyme VRI, *video remote interpretation*, incarne deux concepts différents car « Le VRI est utilisé différemment selon qu'il s'agit du concept nord-américain ou du concept européen (Haualand, 2011, 2012, 2014) »¹⁰⁵ :

- Le concept d'appel de type VRI **nord-américain** de l'interprétation en LS s'apparente à la définition d'une interprétation à distance de type VRI pour l'interprétation en langues vocales fournie précédemment : les participants sourds et entendants sont colocalisés dans le même espace et utilisent des technologies audiovisuelles pour se connecter à un interprète en langue des signes à distance (Simon et al. 2010).
- « Alors que le VRI **européen**¹⁰⁶ fait généralement référence à toutes les situations où un ILS doit travailler avec la technologie vidéo pour fournir son service (Haualand, 2011, 2012 ; Warnicke). [...] »¹⁰⁷

[...] Les États-Unis sont le seul pays qui distingue strictement les appels VRS des communications VRI (Brunson, 2011 ; NCIEC, 2008 ; Simon et al. 2010). [...]»¹⁰⁷

Ceci s'explique par la base juridique sur laquelle repose le remboursement public des services de centre relais visiophonie qui distingue les deux types d'appels.

¹⁰⁵ Traduction personnelle (Napier et al. 2018).

¹⁰⁶ VMI sur le schéma de Braun.

¹⁰⁷ Traduction personnelle (Napier et al. 2018).

Pourtant, au sein du service Relais-Signes, les appels VRI, comme aux États-Unis, sont distingués des appels VRS, car les conditions sont différentes et influencent l'interprétation.

Cette illustration réalisée par le service MUSK¹⁰⁸ d'un appel VRI est issue du site du service Relais-Signes :

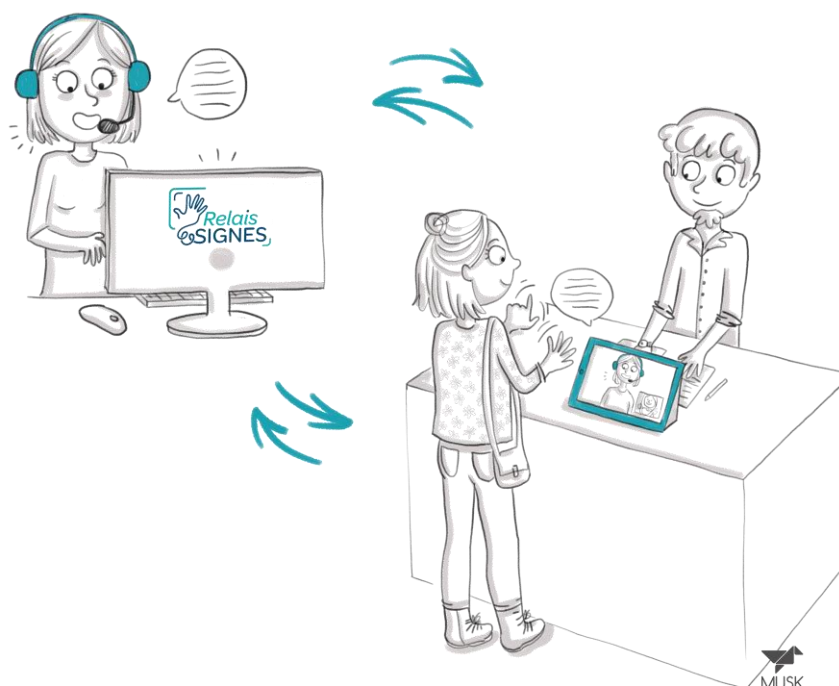


FIGURE 8 : ILLUSTRATION DE MUSK DE L'INTERPRETATION DE TYPE VRI PROPOSEE PAR RELAIS-SIGNES

Nous rappelons que, dans ce travail, nous utilisons l'acronyme VRI pour caractériser les appels de type VRI, relayés par lien vidéo où le Sourd et l'Entendant sont réunis physiquement dans le même espace et font appel à un interprète situé, à distance.

¹⁰⁸ <https://mu-sk.be/index.php/fr/accueil/>

4.1.2.3 La télé-interprétation

La pandémie de COVID-19 a provoqué de profonds changements dans de nombreux secteurs professionnels et notamment dans le secteur de l'interprétation. Les chercheurs Maartje De Meulder, Oliver Pouliot et Karolien Gebruers ont étudié la façon dont cette évolution forcée a été vécue par les ILS, et quels changements perdureront au-delà de la pandémie. Ce rapport de recherche contient les résultats d'une étude internationale composée de trois enquêtes en ligne auxquelles ont participé un total de 2 634 interprètes en langue des signes de 63 pays différents durant une période spécifique (avril-juillet 2020).

L'introduction de cette recherche décrit le dénuement dans lequel la plupart des ILS se sont retrouvés du jour au lendemain :

« En mars 2020, la pandémie due au coronavirus a bouleversé considérablement l'ensemble de la profession des ILS. Toutes les réunions et les conférences en présentiel ont été annulées. Le travail à domicile est devenu la nouvelle norme et dans un premier temps, les interprètes ont perdu la plupart de leurs contrats voire la totalité de leur travail. Ceci a entraîné un changement soudain et profond du métier d'interprète. De nombreux ILS ont été contraints de basculer en ligne sur un laps de temps très court, et beaucoup d'entre eux n'étaient pas prêts à le faire (configuration technique, compétences, etc.). Alors que certains ILS étaient rompus à l'exercice de l'ID, la plupart d'entre eux ont "appris sur le tas".

Nos enquêtes montrent qu'avant la pandémie, l'ID était une modalité que n'utilisaient que très sporadiquement la plupart des personnes interrogées et le plus souvent seulement quand elles le souhaitaient. La pandémie a contraint la profession (et les personnes sourdes qui travaillent avec des interprètes) à adopter de nouvelles pratiques de travail. Ce séisme a accéléré le basculement à l'ère numérique. Cette évolution était inévitable, mais nous l'avons vécue à un rythme nettement plus rapide et à une échelle bien plus globale que ce qu'aucun d'entre nous n'aurait pu le prévoir. »¹⁰⁹

Pendant cette période, les ILS qui n'ont pas changé de métier, qui n'ont pas bénéficié du chômage technique, etc. ont été contraints de passer en mode distanciel avec les moyens à leur disposition. Il a fallu aménager des espaces de travail que l'on peut appeler de fortune : dédier une partie de l'appartement familial

¹⁰⁹ Traduction personnelle.

pour l'un, aménager un dressing, un espace à la cave ou au grenier pour l'autre, tendre des draps idéalement noirs et repassés pour obtenir un fond « professionnel » avec les moyens du bord et bannir les enfants, conjoints, animaux du champ visuel et sonore lors des rendez-vous réalisés à distance. Jamais auparavant, les sphères professionnelles et privées ne s'étaient autant chevauchées pour l'ensemble de la population. Cette interdépendance a entraîné de ses nombreuses conséquences sur la santé mentale et physique qui seront développées dans le chapitre 4 de ce travail.

Pour désigner cette VMI improvisée, c'est-à-dire qui ne respecte pas les recommandations techniques ou déontologiques, nous utiliserons le terme proposé par l'AFILS dans le dossier thématique « un regard sur l'actu » n° 3 de novembre 2020¹¹⁰ : la **télé-interprétation**.

La définition qui figure dans le dossier précité est la suivante :

« La télé-interprétation englobe toutes les situations, qui ont pu émerger pendant le(s) confinement(s), dues aux pratiques généralisées de travail à distance. Dans celles-ci, l'interprétation s'est effectuée en utilisant des outils de visioconférence/communication à distance classiques, non pensés spécifiquement, à l'origine, pour la présence d'interprètes (Whatsapp, Skype, etc.) ».

Pendant le premier confinement, de même que le télétravail s'est imposé pour pallier le travail sur site interdit, la télé-interprétation a émergé à défaut de pouvoir proposer de l'interprétation en présentiel. Cette pratique émergente sera développée dans le chapitre 4 de notre travail : « Les conséquences de la pandémie sur l'interprétation en langue des signes ».

La télé-interprétation, nous l'avons dit, ne respecte pas les recommandations techniques et déontologiques pourtant fondamentales du métier d'interprète qui

¹¹⁰ <https://www.docdroid.net/cD9c8bT/un-regard-sur-lactu-n3-pdf>

veillent à garantir la santé, la sécurité, la confidentialité les droits des ILS et des utilisateurs de leur service. Examinons de plus près ces règles indispensables.

5 Les recommandations en matière d'interprétation à distance

Lorsque nous avons commencé nos recherches, la première question qui nous est venue à l'esprit portait sur les recommandations techniques et déontologiques qui encadrent la pratique de l'ID.

L'AIIC a publié en 2018 des recommandations¹¹¹ sur l'ID, qui ont été mises à jour en mars 2020,¹¹² notamment avec des conseils propres à l'exercice pendant la pandémie. Ces documents s'adressent à l'ensemble des acteurs du secteur : conférenciers, techniciens, caméramen, etc. pour que l'exercice soit réalisé dans les meilleures conditions. Ces normes d'exigences minimales, à propos des conditions de travail des interprètes, sont synthétisées dans le point 4.1 ci-après.

A notre connaissance, il n'existe pas en Belgique francophone de recommandations-cadres pour l'ID de type VRS/VRI/VMI.

Nous nous sommes demandé ce qu'il en est ailleurs. En octobre et novembre 2021, nous avons sollicité les associations d'ILS membres de WASLI¹¹³ (*World Association of Sign Language Interpreters*) et EFSLI¹¹⁴ (*European Association of Sign Language Interpreters*) afin de savoir si leur association possédait pareil document. Nous avons reçu une quinzaine de réponses.

Les recommandations représentatives (qui synthétisent les autres) sont exposées ici et classées pour les recommandations techniques en trois grandes catégories que sont les ID de type VRS/VRI/VCI. Pour les recommandations pratiques, nous avons découvert qu'il y a autant de conseils qu'il y a de situations interprétées à distance, de modalités, de profils de clients, de profils d'ILS, etc. Cependant, les différents protocoles parcourus s'accordent tous pour limiter temporellement la prestation et conseillent des pauses régulières et/ou un travail en équipe d'ILS

¹¹¹ [https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20\(Version%201.0\)%20-%20ENG.pdf](https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20(Version%201.0)%20-%20ENG.pdf)

¹¹² <https://aiic.org/site/world/about/inside/basic/covid>

¹¹³ <https://wasli.org/wasli-national-members>

¹¹⁴ <https://efsli.org/membership/associate-membership/>

lorsque le temps de réunion le nécessite ou que l'enjeu de la situation ne tolère aucune erreur (justice/médical/etc.).

5.1 **Recommandations techniques**

- Recommandations pour les ID de type « VCI »

L'AIIIC suggère que «

- l'ensemble des interprètes d'une même équipe se trouve dans le même espace (hub) pour pouvoir collaborer sereinement (relais, soutien, communication) et afin d'éviter une charge cognitive supplémentaire.
- Idéalement, un technicien qualifié sera présent et qui garantira que les interprètes travaillent dans un environnement techniquement au plus proche des normes ISO¹¹⁵ (qualité de connexion, confidentialité, qualité sonore et visuelle, console d'interprétation, consultation directe des documents de conférence, logiciels, etc.).
- Un "briefing technique" est prévu en début de séance pour effectuer quelques tests avec les clients (aide à la préparation du contenu également).
- L'interprète doit posséder le mobilier et les équipements adéquats (bureau, éclairage, ordinateur, siège ajustable, consoles...) contribuant au bon déroulement de son travail.
- L'interprète doit avoir un accès efficace aux documents pertinents avant et pendant l'évènement.
- Les mesures de confidentialité et de protection des données doivent être fixées dans un accord précisant les responsabilités de chacun.
- Il n'est pas recommandé de travailler depuis chez soi.
- Dans le cas d'un enregistrement ou d'une diffusion en continu sur le web, le consentement écrit préalable de l'interprète doit être obtenu (réglementation sur la propriété intellectuelle) avec une clause de non-responsabilité linguistique (l'interprétation par vidéo et audio n'étant pas une traduction).
- Une intercommunication doit être possible entre l'interprète et les autres acteurs concernés (technicien, animateur, collègues, etc.).

¹¹⁵ L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:3569:fr>

- Les standards en matière d'écrans seront respectés : grande taille, LED, deux écrans (l'un pour les documents présentés, l'autre pour voir l'orateur). L'orateur actif doit être affiché sur au moins 65 % de l'écran principal et les autres participants (le président + une vue générale de la salle) doivent être affichés sur la partie restante de l'écran ou sur des écrans séparés.

Qu'en est-il des interprètes en langue des signes

- Dans le cas d'une présentation ou d'une intervention en langue des signes, non seulement le signeur doit être affiché sur un l'écran (+ la salle, le modérateur, les documents, etc.), mais il faut également que l'interprète ait un retour sur sa propre image afin d'ajuster son positionnement et son placement.
- Si un service de vélotypie est prévu, il doit être diffusé sur un autre écran. Les moniteurs doivent être placés de façon qu'aucune information textuelle ou graphique ne recouvre le professionnel signant.
- La qualité de l'image doit être très bonne (netteté, couleur, contraste du fond, luminosité).
- Pour l'intercommunication, les interprètes n'utilisant pas de console doivent convenir avant l'évènement d'une autre forme de communication avec les acteurs concernés.
- L'interprète doit avoir suffisamment d'espace pour signer, mais doit aussi pouvoir être vu par ses collègues de soutien.
- Un fond de couleur unie et contrastée par rapport à l'interprète est placé derrière lui et l'éclairage optimal.
- Idéalement, la présence d'un caméraman est requise et l'interprète doit regarder directement la caméra. Son image sera intégrée à l'image principale dans un médaillon de 1/6 de l'écran.
- Le changement de champ doit se faire facilement lorsque l'interprète travaille vers la langue parlée afin que les téléspectateurs puissent voir le signeur.
- Pour correspondre aux exigences techniques en vigueur, il faut veiller à respecter les normes ISO (ISO 2603, 4043, 20108 et 20109).
- La gestion des microphones doit correspondre à celle du présentiel (un seul micro allumé à la fois, une personne ayant la possibilité de tous les éteindre au besoin, les sources sonores parasites mises à distance, micro sans fil pour les interprètes en langue des signes).
- Contrôler la qualité du son avec une fréquence sonore transmise entre 125 Hz et 15 000 Hz. Par ailleurs, des mesures doivent être mises en place pour éviter les chocs

acoustiques, l'écho acoustique et afin de gérer l'entrée sonore provenant de sources externes.

- De même la qualité de l'image doit être contrôlée afin d'éviter tout flou, distorsion ou gel sans quoi l'interprétation peut devoir être temporairement suspendue jusqu'à ce que l'image se stabilise. Pour cela, les vidéos diffusées à distance seront transmises à l'interprète comme un flux vidéo indépendant (et non intégré dans le flux vidéo principal).
- Le son et l'image doivent être synchronisés et la latence minimale entre le discours original et la réception dans le casque de l'interprète. »¹¹⁶
- Recommandations sur l'ID de type « VRS »

Le registre américain des ILS (RID¹¹⁷) a établi une série de recommandations en 2007 dont l'une porte sur les ID de type VRS (en annexe 3) :

- La recommandation capitale du RID est que les prestataires engagent des interprètes certifiés, hautement qualifiés, expérimentés, professionnels pour répondre au rythme et au volume de travail important ainsi qu'à la grande variabilité et la nature imprévisible du contenu des appels ainsi qu'à la diversité de profils des appelants.
- Le RID stipule que les fournisseurs de service de type VRS doivent assumer leurs responsabilités en matière de maintenance technologique et répondre des compétences de leurs interprètes dans ce domaine en les formant régulièrement. Le RID précise par ailleurs que les interprètes ne sont pas des techniciens et ont besoin d'un soutien sur place dans le domaine informatique.
- De plus, dans les centres relais visiophonie, les problèmes suivants ont été identifiés sur le lieu de travail : lésions dues aux mouvements répétitifs, fatigue oculaire, fatigue musculaire, prise de poids, fatigue physique et mentale. Le RID recommande dès lors de garantir des postes de travail

¹¹⁶

[https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20\(Version%201.0\)%20-%20ENG.pdf](https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20(Version%201.0)%20-%20ENG.pdf), traduction personnelle.

¹¹⁷ <https://rid.org/about-rid/about-interpreting/setting-standards/standard-practice-papers/>, traduction personnelle.

ergonomiques et un encadrement bienveillant avec la possibilité de faire régulièrement des pauses.

- En outre, l'accent est mis sur l'assurance de la sécurité des données et la confidentialité du système et conformément au premier principe du Code de déontologie du RID, les interprètes sont tenus de garder strictement confidentiel tout contenu vu ou entendu pendant les appels.

- Recommandations sur l'ID de type « VRI » valable pour le VRS

Ces recommandations viennent de l'association GSD-NRW, les ILS de Rhénanie du Nord Westphalie¹¹⁸ (en annexe 4) :

- « Une connexion LAN filaire est recommandée et si ce n'est pas possible, l'interprète se placera à proximité du routeur WIFI.
- La Vitesse de téléchargement doit être supérieure à 50Mb/s.
- La vitesse de chargement doit se situer entre 5 et 10 Mb/s.
- La latence doit être inférieure à 50 ms.
- Suivant la plateforme utilisée, les besoins informatiques sont variables. Un processeur dual-core est toujours conseillé ainsi que 4 ou 8 Go de RAM.
- Des cartes son et graphique dédiées sont conseillées pour utiliser la plateforme kudo meeting.
- Le matériel informatique doit permettre une communication audio et vidéo fluide, de la meilleure définition possible.
- Il est conseillé de disposer d'un second appareil en cas de problème technique.
- La résolution de la caméra doit être de 720p, 1080p (pixels verticaux) ou de 2 mégapixels produisant 30 images par seconde (sous les 24 images par seconde, les mouvements des mains apparaissent flous).

¹¹⁸ <https://www.gsdnrw.de/startseite.html>

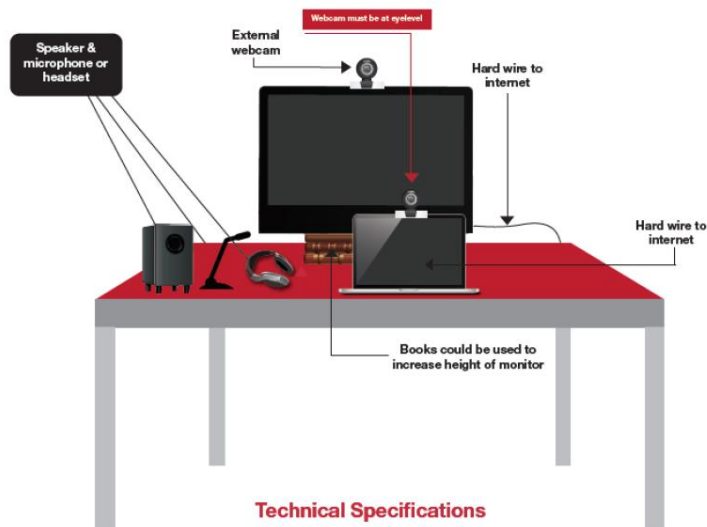
- La caméra ne doit pas être dotée d'un angle de vue trop important, 70 degrés sont recommandés. Notons que l'augmentation de l'angle de vue de la caméra aura directement un impact sur la taille du fond neutre nécessaire derrière l'interprète.
- Cette association conseille également de désactiver le paramètre automatique de mise au point et de balance des blancs sur la caméra afin de fournir l'image la plus stable possible.
- Le casque audio doit protéger l'interprète des chocs acoustiques et réduire, voire supprimer, les bruits de fond.
- Le niveau d'intensité sonore ne devrait pas dépasser 95 dB. Le casque doit transmettre les fréquences comprises entre 125 Hz et 15 kHz. Si le casque exclut les fréquences supérieures, il offrira une meilleure protection auditive.
- L'éclairage idéal est réglable en intensité et ne doit pas être dirigé directement vers le visage de l'interprète. De plus, il est recommandé de, masquer les sources de lumière extérieures pour offrir une image plus stable.
- L'utilisation de deux grands écrans facilitera l'ergonomie de l'outil informatique.
- L'association des ILS de Rhénanie du Nord Westphalie préconise finalement un arrière-plan monochrome d'une couleur contrastée par rapport à la couleur de peau de l'interprète et à celle de ses vêtements. »¹¹⁹

L'Université Sainte-Mary (SMU), *Faculty of Science, Interpreting Services*, a quant à elle édité en juillet 2020 un guide¹²⁰ de bonnes pratiques en matière d'ID et d'évènement hybride particulièrement intéressant pour ses visuels :

¹¹⁹ <https://www.gsdnrw.de/startseite.html>, traduction personnelle.

¹²⁰ <https://www.smu.ca/webfiles/BestPractices-VideoRemoteInterpreting.pdf>

Workspace Setup



Monitor #1:

- ▶ ASL meeting
- ▶ No audio needed
- ▶ Best webcam

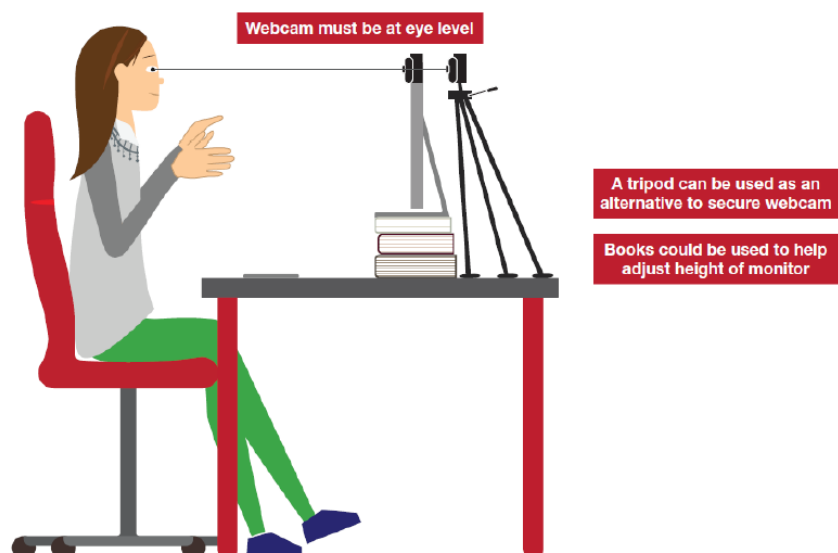
Monitor #2:

- ▶ Auxiliary Info
- ▶ Prep documents
- ▶ CART
- ▶ Messaging
- ▶ Webcam settings control

Laptop or Tablet:

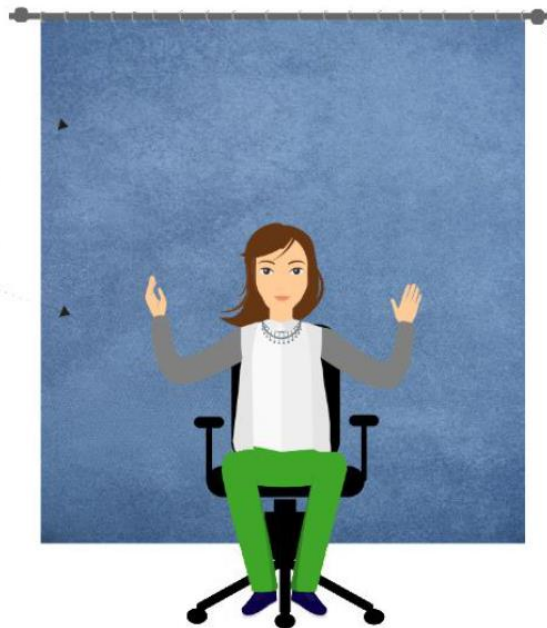
- ▶ Main meeting
- ▶ Main audio feed
- ▶ Secondary webcam

Workspace Setup



Blue or grey
solid background.

A curtain, sheet, paint, or a photo
backdrop could be used for the
background. It should be wide
enough to accommodate your full
arm span.

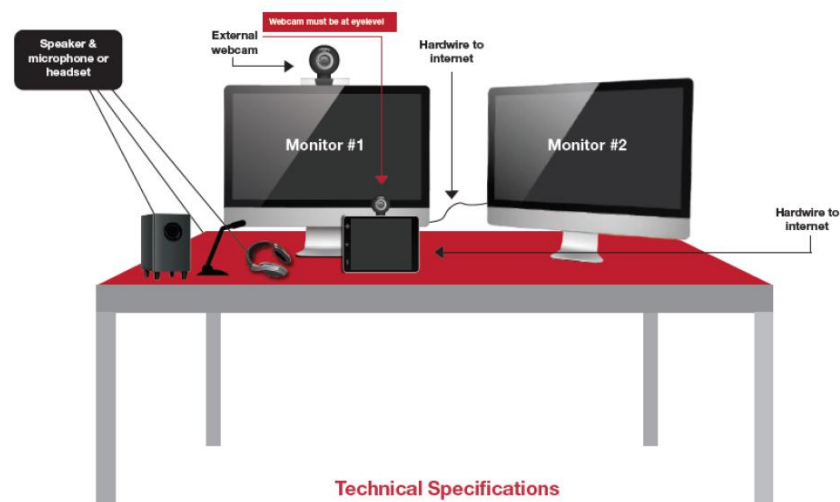


Curtain rod or clamps could be used
to secure background.

Option Two

This setup illustrates technical equipment that can be utilized.

Workspace Setup



Technical Specifications

Monitor #1:

- ▶ ASL meeting
- ▶ No audio needed
- ▶ Best webcam

Monitor #2:

- ▶ Auxiliary Info
- ▶ Prep documents
- ▶ CART
- ▶ Messaging
- ▶ Webcam settings control

Laptop or Tablet:

- ▶ Main meeting
- ▶ Main audio feed
- ▶ Secondary webcam

Workspace Setup

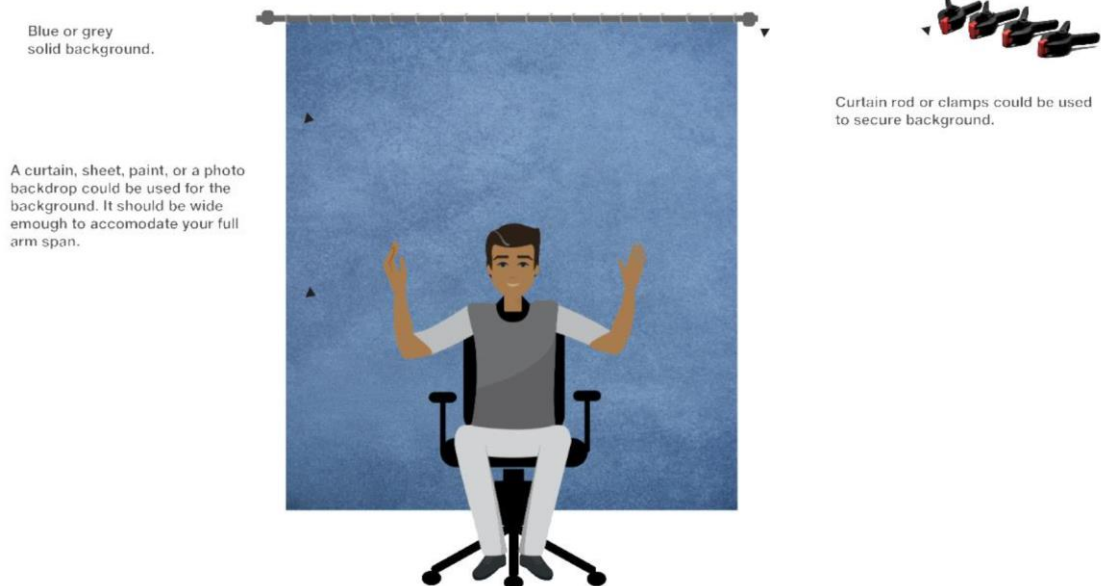


FIGURE 9 : VISUELS D'UN POSTE/UNE POSTURE DE TRAVAIL ADEQUAT(E) POUR UN ILS QUI EXERCE EN ID
(GUIDE DE L'UNIVERSITE CANADIENNE SAINTE-MARY)

5.2 Recommandations pratiques

Le centre de recherche en surdité, *Deafness Cognition and Language Research Centre* (DCAL), de l'Université de Londres (UCL), *London's leading multidisciplinary university*, a réalisé un petit guide pratique à l'attention des divers acteurs de réunion virtuelle qui, avant la réunion conseille de :

Tester la technique avant la séance

« Testez, testez, testez autant que possible !

- Demandez à recevoir à l'avance autant de matériel de préparation que possible, par exemple l'ordre du jour, le procès-verbal, les diapositives, etc., et pensez à envoyer ce guide »¹²¹.

Pauses régulières et prestation chronométrée :

Selon la littérature, l'exercice de l'ID fatigue davantage que l'exercice sur place en raison des conditions techniques précitées, c'est-à-dire seul face à un écran, sous lumière, son et image artificiels.

« La durée du tour de parole d'un interprète en ID devra faire l'objet d'une attention particulière. La profession d'interprète de conférence a adopté des tours de 30 minutes comme durée standard d'un tour de travail pour un interprète de conférence. Nos données et l'étude de Moser-Mercer montrent une baisse de la qualité de l'interprétation (augmentation du nombre d'erreurs) après environ 15 à 20 minutes, ce qui suggère que les interprètes ne sont peut-être pas en mesure de travailler pendant une période si longue. Il est intéressant de noter que les directives pour l'interprétation à distance publiées par les tribunaux du Wisconsin, qui recommandaient des tours de 30 minutes en 2006, ont été révisées en 2010 et recommandent maintenant **15 minutes** comme durée maximale ». (Braun, 2012)¹²²

¹²¹ <https://www.ucl.ac.uk/dcal/remote-working-guidelines>, traduction personnelle.

¹²² Traduction personnelle.

Le 13/05/2020 l'ABILS a diffusé une vidéo¹²³ sur le compte Facebook de l'association qui suggère que pour se préserver et réaliser un travail de qualité, un ILS travaillant seul à distance peut assurer un rendez-vous de 45 minutes avec une pause au bout de 20 minutes de prestation et qu'en binôme l'exercice peut durer une heure et demie avec un changement d'ILS toutes les 15 minutes.

Protocole pour le fonctionnement d'une réunion virtuelle avec un public Sourd et Entendant, interprétée en LS :

Le Registre des ILS irlandais (RISLI)¹²⁴ a diffusé en juin 2021 un guide¹²⁵ à l'attention des personnes qui font appel à un ILS : « Guidelines for Working with Irish Sign Language /English Interpreters », car le contexte dans lequel évolue un professionnel de l'interprétation est responsable pour beaucoup de la qualité de son exercice.

« Depuis la pandémie de COVID-19, de nombreuses réunions entre Sourd et Entendant ont lieu à distance. Dans le cas où une interprétation est nécessaire, le RISLI propose quelques conseils pour de telles réunions interprétées, s'il n'y a pas eu de contact préalable entre les participants.

Il est conseillé au président de séance et aux participants de la réunion de :

Commencer la réunion en caméra *on* pour tous (par exemple, utiliser la vue de la galerie si on utilise Zoom).

Le président de séance doit ensuite

- se présenter et présenter les interprètes,
 - expliquer le déroulement de la réunion (c'est-à-dire les présentes directives) et
 - désigner les personnes qui seront visibles à la caméra (c'est-à-dire le président et l'interprète "visible actif"),
 - demander à toutes les autres personnes d'éteindre leur vidéo et leur audio.
- Remarque : Cela permet de faciliter la visibilité et la concentration de tous, de

¹²³ <https://www.facebook.com/ABILS-934286649946044/videos/624462458282755/>

¹²⁴ <https://risli.ie/>

¹²⁵ <https://risli.ie/interpreters/guidelines-for-working-with-an-interpreter/>

résoudre les problèmes de bande passante internet et d'assurer une présidence efficace,

- doit avoir conscience du temps supplémentaire que nécessite une interprétation virtuelle et veiller à maintenir une dynamique inclusive tout au long de la réunion et
- veiller à ce que chaque participant s'exprime chacun à son tour et dans sa langue maternelle [...]. Afin de faciliter le passage de la LV à la LS pour les interprètes et de libérer de la bande passante.

Les participants veilleront également à :

- Ne pas allumer leur vidéo et/ou leur audio et ne lever la main que s'ils souhaitent apporter leur contribution.
- Attendre que le président ait donné son feu vert avant de commencer à intervenir.
- Éteindre leur vidéo/audio lorsqu'ils ont terminé leur intervention. »¹²⁶

Conseils du RISLI pour les ILS qui travaillent dans ce contexte de réunion virtuelle

- « Faire des pauses et des changements d'interprète plus réguliers ; pour les réunions de plus d'une heure, l'équipe des interprètes doit faire une pause toutes les 30 minutes.
- Si possible l'équipe d'ILS doit être au même endroit (Hub) ou avoir un canal de communication indépendant (avec smartphone ou autre ordinateur) ou se soutenir avec la messagerie instantanée (en tchat privé).
- Le collègue ILS doit allumer la vidéo lorsqu'il est prêt à prendre son tour. L'interprète "actif" doit indiquer aux Sourds que la permutation est imminente, afin que les personnes qui regardent l'interprète aient le temps d'ajuster leurs paramètres (épingler l'autre ILS).
- Indiquer le nom du participant lorsque l'interprète commence à interpréter pour un nouveau contributeur.
- Envisager d'utiliser des sous-titres en direct (MS Teams propose des sous-titres en direct de bonne qualité) pour soutenir les informations mal entendues ou manquées.
- L'interprète doit gérer la technique et le flux de parole sachant que les réunions virtuelles avec des échanges d'expression mixtes FR/LS sont un défi. L'ILS se doit de signaler si le collaborateur doit attendre ou ralentir pour une transmission plus fluide de l'information, il se doit d'ajuster les paramètres techniques (par exemple, gérer le paramètre vidéo épinglée) et de signaler le cas de panne technique.

¹²⁶ Traduction personnelle.

- L'équipe d'interprète ne doit interrompre la réunion que si c'est URGENT - par exemple, si les interprètes manquent d'informations ou si la connexion internet est interrompue. »¹²⁷

Nous avons partagé ces « astuces » de réunion virtuelle, car ce sont les plus fréquemment rencontrées dans les diverses recommandations qui nous ont été envoyées. De plus, la forme de conseils donnés à tous les acteurs de la situation interprétée, nous touche particulièrement, car cela souligne que la réussite de l'échange est la responsabilité de tous les actants.

Nous avons également reçu des conseils qui concernent des domaines d'interprétation spécifiques tels que l'ID en milieu judiciaire :

Le conseil judiciaire de Californie (*Judicial Council of California*) a édité en 2012 un ensemble de conseils pour collaborer avec un ILS en VRI¹²⁸.

Ce conseil judiciaire recommande l'utilisation d'un ILS en VRI pour « :

- Les évènements où un interprète ASL juré n'est pas disponible ou présent sur place.
- Les évènements sont d'une durée inférieure à 30 minutes et sans complexité particulière.
- Les évènements sont sans témoignage ni contre-interrogatoire, tels que les audiences de révision des cautions et autres audiences non probatoires.
- Les évènements impliquant des infractions non contestées qui ne nécessitent aucun témoignage, comme les infractions au Code de la route.
- Les évènements urgents qui ne peuvent être postposés, tels que les mises en accusation, les détentions, les réductions de caution et les ordonnances d'interdiction temporaire.
- Les évènements dans lesquels le défendeur est la partie sourde et est présente dans la salle d'audience.
- Les évènements au cours desquels la partie sourde utilise l'ASL standard.
- Les évènements où le consommateur sourd est un observateur et n'est pas partie prenante à l'affaire.
- Les évènements qui ont lieu en dehors de la salle d'audience, tels que l'aide juridique ou les échanges avec avocat(s).

¹²⁷ <https://risli.ie/interpreters/guidelines-for-working-with-an-interpreter/>, traduction personnelle.

¹²⁸ <https://www.courts.ca.gov/documents/CIP-ASL-VRI-Guidelines.pdf>

Situations pour lesquelles le VRI est inapproprié en milieu judiciaire :

- Les évènements pour lesquels un interprète ASL juré est disponible pour assurer l'interprétation sur place.
- Les évènements qui sont longs ou complexes.
- Les évènements qui comprennent des témoignages.
- Les évènements impliquant une partie sourde qui n'utilise pas la langue des signes américaine standard et où aucun interprète sourd n'est disponible pour assurer l'interprétation sur place.

(Voir les recommandations pour l'utilisation d'interprètes intermédiaires sourds, 2010, à l'adresse https://www.courts.ca.gov/documents/CIP_GID.pdf.) »¹²⁹

L'ID en milieu médical a fait l'objet de recommandations en 2020 émises par la première organisation nationale de défense des droits civiques par et pour les personnes sourdes et malentendantes aux États-Unis (NAD¹³⁰) réalisées en partenariat avec l'association des seniors sourds d'Amérique (DSA¹³¹) :

« Facteurs qui doivent être pris en compte pour le choix d'une interprétation sur place ou en VRI en milieu médical :

- L'utilisation de la VRI doit être consentie par le patient et/ou son accompagnateur ;
- Une communication de qualité¹³² devrait être adoptée par toutes les parties concernées ;
- Une attention particulière sera accordée à l'acuité visuelle du patient et/ou de son accompagnateur, aux facultés mentales et physiques du patient et/ou de l'accompagnateur pour déterminer s'il convient d'utiliser un VRI ou un interprète sur place ;
- Recourir si possible à une interprétation sur place si le patient et/ou l'accompagnateur semblent stressés par l'utilisation de la VRI;
- Recourir si possible à une interprétation sur place lorsque internet n'est pas suffisamment stable. ; et

¹²⁹ Traduction personnelle.

¹³⁰ <https://www.nad.org/about-us/>

¹³¹ <https://deafseniors.us/>

¹³² Qu'est-ce qu'une communication de qualité ?

La communication doit être exacte, objective, claire, concise, constructive, complète et émise en temps utile. [...] Une communication complète n'omet rien qui soit essentiel aux destinataires cibles. <https://dictionary.tn/cest-quoi-une-bonne-communication/>

- recourir si possible à une interprétation sur place lorsqu'il n'y a pas de place pour l'équipement VRI. »¹³³

Dans le même esprit, la *World Federation of the Deaf* (WFD) et le RID s'accordent pour dire que « l'ID ne devrait jamais être vue comme un palliatif à l'interprétation sur place, en particulier dans des contextes à fort enjeu comme le **juridique ou le médical** en raison des limites de l'ID »¹³⁴.

A ce sujet, l'Union européenne des Sourds (EUD) a organisé un séminaire en ligne¹³⁵ le 23 juin 2021 sur l'accès aux soins de santé pour les personnes présentant un handicap. Les personnes intéressées découvriront l'ébauche du compte rendu de ces échanges sur le site de l'EUD¹³⁶ référencé en bas de page.

Ainsi que le rapport UNIA¹³⁷ qui traite de l'accessibilité des soins de santé aux personnes sourdes édité en 2018, qui émet des recommandations à l'attention des personnes sourdes, des autorités, des hôpitaux, etc. Les personnes intéressées découvriront le document référencé en bas de page.

Nous avons également reçu une vidéo diffusée le 5 juillet 2021 par le Pôle Louvain¹³⁸ réalisée en collaboration avec le Centre Comprendre et Parler¹³⁹ et Peps'in¹⁴⁰, qui sensibilise aux bonnes pratiques lorsque l'un enseignement à distance concerne un étudiant sourd parfois en présence d'un ILS. La conclusion est que l'enseignement à distance interprété en LS est très contraignant et le Pôle Louvain encourage, dans la mesure du possible, l'étudiant à se trouver à minima physiquement en présence de l'ILS et mieux encore, en présence physique du professeur qui donne le cours en ligne, en respectant les mesures sanitaires.

¹³³ <https://health.hawaii.gov/dcab/files/2020/03/2020-VRI-Guidelines.pdf>. Traduction personnelle.

¹³⁴ <https://risli.ie/interpreters/guidelines-for-working-with-an-interpreter/>. Traduction personnelle.

¹³⁵ <https://www.eud.eu/itu-who-workshop-on-telehealth-for-persons-with-disabilities/>

¹³⁶ <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/dh/202106/Documents/ITU-WHO-Standard-Draft-20210618.pdf?csf=1&e=JieebB>

¹³⁷ https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/Recommandation_accessibilite%C3%A9_hopitaux_personnes_sourdes_juin_2019.pdf

¹³⁸ <https://polelouvain.be/>

¹³⁹ <https://www.ccpasbl.be/>

¹⁴⁰ <https://uclouvain.be/fr/etudier/pepsin>

Ces diverses recommandations soulignent les limites d'utilisation de l'ID.

5.3 Les limites et freins de l'ID

Un visuel¹⁴¹ a été conçu par l'ASLIA¹⁴², association canadienne des ILS d'Alberta. Il reprend avec un peu d'humour une série d'idées préconçues à déconstruire sur les nombreux avantages de la VRI. En voici deux :

« [...] C'est plus facile ! — l'interprète peut travailler depuis son domicile !

La VRI n'est pas plus facile que l'interprétation sur place. Le travail exige les mêmes normes professionnelles, y compris le travail de préparation, la capacité à prendre des décisions et à déterminer si l'on possède les qualifications pour accepter la mission dans ce contexte particulier. En outre, la recherche a identifié le travail comme étant plus complexe, étant donné que le contexte en VRI augmente la charge cognitive ne serait-ce qu'au passage d'une technologie bidimensionnelle à la visualisation d'une langue utilisée dans un espace tridimensionnel.

L'ID est sécurisée !

Toutes les vidéoconférences ne sont pas sécurisées. En fait, de nombreux services d'interprétation ont développé des logiciels propres pour garantir que la confidentialité et la sécurité répondent aux normes gouvernementales.

Par exemple, lorsqu'ils fournissent une VRI dans un hôpital ou dans un palais de justice, Skype, ou Zoom peuvent être "piratés". Ces programmes ne garantissent pas le respect de la vie privée. Les interprètes sont encouragés à n'accepter une interprétation VRI en milieu juridique, médical, bancaire que si le logiciel est garanti par le service d'interprétation ou soutenu, protégé par le palais de justice ou l'hôpital dans lequel a lieu l'échange. [...]»¹⁴³

Il apparaît clairement que le recours à l'ID doit être mesuré en raison de la fatigue supplémentaire que la technologie occasionne et des problèmes techniques qui peuvent survenir. Une attention particulière doit être accordée à la sécurité des données.

¹⁴¹ Voir annexe 5.

¹⁴² <http://www.aslia.ca/>

¹⁴³ Traduction personnelle à partir de l'annexe 5.

Toutes les situations interprétées ne conviennent pas à cette modalité. De fait, l'intuition qui m'a inspiré la question de recherche de ce mémoire était fondée et partagée par d'autres interprètes en LS, comme en témoignent les recommandations exclusives du recours à l'ID qu'ont partagées avec moi diverses associations d'ILS :

« Selon le RISLI, l'ID de type VRI/VRS n'est pas adaptée à tous les contextes interprétés. Une supervision du service « Irish Remote Interpreting Service » (IRIS) en 2016 a révélé que l'ID de type VRI n'est pas jugée appropriée dans les cas suivants :

- Scénarios traitant de questions complexes ;
- Pour les conversations à plusieurs parties sans procédure de prise de parole ;
- Lorsque des questions sensibles sont abordées (par exemple, la santé mentale, les premières réunions avec un consultant en santé, etc.) ;
- Lorsqu'une personne reçoit une mauvaise nouvelle (par exemple, le diagnostic d'une maladie en phase terminale) ;
- Lorsque des enfants sont concernés ;
- En présence d'un handicap secondaire ou d'une blessure qui réduit la capacité de la personne à utiliser la technologie ;
- Lorsque certains problèmes de santé mentale sont présents (par exemple, une déficience cognitive) ;
- Lorsqu'une personne est fortement médicamenteuse ou sous influence ;
- Lorsqu'une traduction à vue est nécessaire (c'est-à-dire l'interprétation directe de documents écrits en anglais vers l'ISL (Irish Sign Language)) ;
- Lorsque la personne est dans l'impossibilité de rester dans le cadre de la caméra pour un échange confortable ;
- Dans les situations où l'acoustique est trop mauvaise pour permettre à l'interprète d'entendre ou pour les cours très visuels (par exemple, mathématiques, arts plastiques) utilisant des tableaux blancs. »¹⁴⁴

“L'ASLI (*Association of Sign Language Interpreters*¹⁴⁵, basée en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord) a défini que l'interprétation à distance ne

¹⁴⁴ Traduction personnelle.

¹⁴⁵ <https://asli.org.uk/>

convient pas à toutes les situations et qu'il faut tenir compte des besoins de l'interprète et des clients impliqués dans la communication.

“Les critères clés pour déterminer l'adéquation sont :

- La gravité et les conséquences à long terme sur la vie de l'individu une fois que l'appel est terminé.
- Le nombre de personnes participant à l'appel.
- La vitesse de l'interaction.
- L'utilisation de ressources supplémentaires (par exemple, Power-points, documents, vidéos, etc.), qui seront utilisées tout au long de l'échange.
- La qualité visuelle et acoustique de l'appelant ou du destinataire de l'appel.
- La sensibilité du contenu discuté.

L'ASLI recommande aux responsables de services d'interprétation à distance de mettre en place des lignes directrices qui précisent quand un interprète peut refuser ou mettre fin à un appel. Par exemple :

- Un appelant est abusif envers l'interprète.
- Une mauvaise résolution d'écran ou autres défaillances techniques.
- Un conflit d'intérêts survient.
- L'appelant dit à l'interprète qu'il se fait passer pour quelqu'un d'autre et qu'il demande ou attend de l'interprète qu'il continue à interpréter l'appel vidéo.

Un sujet (par exemple, voir la liste ci-dessous) n'est pas approprié, ou il devient inapproprié, pour un appel vidéo.

- Les situations avec de multiples participants, impliquant des échanges rapides et sans protocole, comme l'enseignement en classe ou les réunions de conseil d'administration.
- Les situations hautement émotionnelles ou potentiellement instables, telles que le conseil en milieu juridique ou la thérapie.
- Les situations impliquant un utilisateur Sourd présentant un handicap supplémentaire, tel qu'une déficience visuelle ou un trouble de l'apprentissage, etc.
- Les entretiens avec des suspects/témoins de la police.
- Les audiences au tribunal.
- Les évaluations psychiatriques.
- Les tribunaux de santé mentale ou évaluations de décharge.
- L'évaluation en urgence de la santé mentale (pouvant impliquer l'internement d'une personne).
- Les tribunaux du travail ou réunions disciplinaires.

- Les entretiens d'immigration.”¹⁴⁶

Avant la lecture des recommandations de l'ASLI, nous n'avions jamais envisagé que, pour être adéquate au mode distanciel, la situation interprétée devait être acceptable pour le Sourd, mais également **pour l'ILS** : en ce qui concerne la visibilité et l'audibilité, bien sûr, mais également en termes de **ressentis**.

En effet, lors de prestations à distance, l'interprète est au centre de l'échange plus encore qu'en présentiel. En présence physique les uns des autres, les inter-actants se voient et peuvent dès lors interagir non verbalement les uns vers les autres et l'ILS peut positionner en retrait, de sorte que bien qu'étant acteur de la triade, il permette la rencontre et crée en quelques sortes que le triangle Sourd/Entendant/interprète soit perçu comme une communication à deux.

A distance, tous les regards/les oreilles se tournent vers l'ILS. Dans les ID de type VRS, l'ILS incarne complètement le Sourd ou l'Entendant en adoptant le non verbal, le rythme, le registre, etc. pour l'un, la voix, le ton, les acquiescements encourageants ou les silences désapprobateurs, etc. pour faire exister l'autre dans le canal communicatif adéquat. Il en va de même, avec une intensité variable, dans toutes les configurations d'ID. Il nous semble dès lors important pour la sécurité de tous que l'ILS puisse accepter ou refuser une mission qu'il juge ne pas pouvoir remplir pour diverses raisons telles que les problèmes techniques ou parce qu'il se sent instrumentalisé ou parti pris.

Et, ces raisons ou lignes directrices doivent être adoptées par le responsable de service et son équipe d'ILS et communiquées à tous afin d'éviter toute forme de stigmatisation et garantir une uniformité de fonctionnement, comme le fait la déontologie des ILS.

Émettre un cadre sécurisant qui soit connu de tous (ILS et public) offre la garantie d'un métier pérenne et optimal pour chacun. Etant donné l'importance du contenu de ce chapitre, nous l'avons synthétisé dans le tableau de la page suivante.

¹⁴⁶ <https://asli.org.uk/wp-content/uploads/2019/04/ASLI-VMI-position-paper-final.pdf>. Traduction personnelle.

	AIIC	RID	GSD-NRW	DCAL	ABILS	RISLI	conseil judiciaire de Californie	NAD/DSA	WFD	Pôle Louvain	ASLI
Recommandations techniques											
Un technicien est présent	X	X									
Un briefing technique est prévu	X			X							
L'équipe est réunie idéalement dans un Hub	X					X					
Le mobilier et l'équipement technique de l'ILS/de l'équipe d'ILS est adéquat	X	X	X		X	X		X			
L'interprète a accès aux documents préparatoires	X			X							
Les mesures de confidentialité et de protection des données sont garanties	X	X									
L'interprète ne travaille pas depuis chez lui	X										
Un fond de couleur unie et contrastée par rapport à l'interprète est placé derrière lui et l'éclairage est optimal	X				X						
Les normes ISO sont respectées	X										
L'équipement technique de l'appelant S/E et la qualité technique de l'échange		X									X
Les interprètes sont certifiés											
Pour les prestations de type VRS, les ILS sont expérimentés et professionnels		X									
Les ILS sont formés continuellement		X									
L'interprète a deux écrans à sa disposition			X								
La connexion est idéalement filaire			X								
L'interprète a à disposition un second ordinateur en cas de problème technique			X								
Recommandations pratiques											
La prestation d'ID est limitée dans le temps et des pauses sont prévues		X		X	X	X					
La prestation d'ID pour un interprète seul ne dépasse pas 45 minutes					X						
La prestation d'ID en binôme ne dépasse pas 90 minutes et le relais s'effectue toutes les 15 min					X						
L'ILS doit faire des pauses régulières (toutes les 15 à 20 minutes)		X		X	X						
Un protocole est prévu/un cadre est posé pour tous les participants de la réunion : orateur, ILS, public S/E						X					
Un protocole pour protéger l'équipe d'ILS qui statue quand l'ILS peut mettre fin à l'ID (parti pris, manipulation, abus, etc.)											X
Si la prestation dure plus d'une heure, l'équipe des ILS doit faire une pause toutes les 30 minutes						X					
Le recours à l'ID a lieu si aucun interprète n'est disponible pour venir sur place							X				
La prestation de l'ILS seul ne dépasse pas 30 minutes							X				
Limites et freins de l'ID											
La partie sourde doit utiliser une LS standard							X				X
Sont à exclure de l'ID les interprétations en salle d'audience							X				X
La situation est sans complexité						X					
L'ID doit être consentie par le Sourd et son accompagnateur et l'Entendant								X			
Une communication de qualité doit être adoptée par tous les participants								X			X
Le profil du Sourd (l'acuité visuelle, les facultés mentales et physiques, etc.) est adéquat								X			X
La charge émotionnelle (stress, contenu sensible, santé mentale, entretien disciplinaire, etc.) doit être confortable						X		X			X
L'ID ne convient pas aux situations à fort enjeu comme dans le milieu juridique et médical, etc.		X				X		X	X		X
L'ID ne convient pas au domaine pédagogique sauf si l'élève sourd est au minimum avec l'ILS, voire mieux avec le professeur (les élèves entendants sont à distance)						X				X	
L'échange compte trop de parties prenantes						X					X
Une personne est sous influence (médicament, drogue, alcool)						X					
Une traduction à vue est nécessaire						X					
L'échange nécessite trop de supports visuels						X					X
La vitesse de l'interaction doit être raisonnable						X					X
Sont à exclure de l'ID les interprétations avec des enfants						X					

Proposer un cadre à l'ID est la raison d'être de ce mémoire. Face à l'urgence, pendant le confinement, certaines situations lourdes ont été interprétées à distance sans discernement. Ceci a eu des conséquences sur les ILS et/ou le public (De Meulder et al. 2021) que nous allons parcourir ensemble dans le chapitre suivant. Ensuite, nous aborderons la méthodologie à suivre pour questionner les ILS de Belgique francophone sur cette expérience en vue de tenter, enfin, d'en tirer un enseignement qui puisse servir à la mise en place du cadre nécessaire au bien-être de tous.

6 Les conséquences de la pandémie sur l'interprétation en langue des signes.

6.1 L'émergence des plateformes de communication à distance

Une plateforme de communication à distance permet de réunir sur un même écran les interfaces de plusieurs personnes. Ces logiciels peuvent ainsi être utilisés pour communiquer à distance avec ses amis, sa famille, travailler, se former, etc. Un grand nombre d'outils sont disponibles sur ces logiciels : du partage d'écran au contrôle d'ordinateur à distance, de messageries instantanées, ou encore de partage de fichiers, etc. la liste est longue. Chaque logiciel offre des fonctionnalités différentes.

Les plateformes d'interprétation sont des plateformes de visioconférence conçues pour l'ID qui offrent aux interprètes une interface et des fonctionnalités spécifiques. Ces fonctionnalités leur servent notamment de console d'interprétation virtuelle, de canal de communication pour l'équipe d'interprètes ou de moyen de consultation des documents propre à l'échange, etc. A ce sujet, la Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) a réalisé en juin 2020 un comparatif¹⁴⁷ de diverses plateformes pour soutenir les interprètes dans la transition de leurs activités vers un travail en ligne.

Les ILS utilisent les plateformes de communications à distance que nous qualifierons de « classiques », car le nombre de combinaison linguistique est restreint (2 ou 3).

De plus, la communication par le canal visuo-gestuel¹⁴⁸ de la Langue des signes n'offre pas aux ILS le choix de travailler en cabine réelle ou virtuelle avec des consoles d'interprétation ou documents sous les yeux, prêts à être consultés si besoin. Le regard de l'ILS est entièrement dédié à l'expression en LS puisqu'il est

¹⁴⁷ <https://aiic.ch/wp-content/uploads/2020/06/cbti-comparatif-plateformes-rsi.pdf>

¹⁴⁸ Les langues des signes sont des langues dites de communication par le canal « visuo-gestuelle » (qui utilise la vision et le geste) alors que les langues d'expression orales sont des langues dites de communication par le canal « audio-phonatoire » (qui utilise l'audition et l'expression orale).

montré qu'il joue un rôle cardinal dans l'ordonnancement de cette langue (Meurant, 2008).

Dans un rapport de 2019, le SCIC¹⁴⁹ précise que si « les questions techniques, telles que la stabilité du réseau, sont traitées de manière adéquate, les plateformes pourraient être utilement déployées dans des réunions de courte durée à régime linguistique réduit, telles que les réunions en deux langues, et lorsque les participants à la réunion ne se trouvent pas au même endroit et/ou que les interprètes ne doivent pas ou ne peuvent pas être sur place »¹⁵⁰.

L'interprétation à distance est jugée idéale pour les nouvelles formes de communication, comme les « audioconférences, les vidéoconférences, les réunions sur le web, les webinaires, les conférences de presse virtuelles et les interviews de réseaux d'experts »¹⁵¹. Dans ces exemples, aucun des participants ne se trouve au même endroit que les autres, tout comme les interprètes, ils sont tous à distance. Pour le SCIC, l'ID permet aux interprètes de fournir des services d'interprétation dans des situations où, par le passé, un tel service aurait été inabordable ou techniquement impossible.

La pandémie de COVID-19 aura donné raison au SCIC, les plateformes d'interprétation à distance/de communication à distance ont permis aux interprètes du monde de fournir un service là où il était déclaré dangereux à réaliser sur place. Ce « basculement d'activités en ligne » est valable pour le plus grand nombre de citoyens actifs puisque pendant les confinements stricts les employeurs étaient invités à faire télétravailler leurs équipes, les professeurs à enseigner en ligne, etc. Ces professionnels se sont ainsi réinventés virtuellement et ont utilisé massivement les logiciels de communication à distance. En témoigne le chiffre d'affaires réalisé par le géant Zoom¹⁵² ces trois dernières années :

¹⁴⁹ Service Commun Interprétation-Conférences de la Commission européenne https://ec.europa.eu/info/departments/interpretation_en

¹⁵⁰ Traduction personnelle du rapport du SCIC (2019).

¹⁵¹ Traduction personnelle du rapport du SCIC (2019).

¹⁵² <https://zoom.us/>



FIGURE 10 : EVOLUTION DES REVENUS DE ZOOM

Et dans le même esprit, à l'occasion du troisième anniversaire de Teams¹⁵³, l'entreprise a annoncé que le service avait atteint les 44 millions d'utilisateurs actifs par jour. Il s'agit d'une augmentation de plus de 100 % par rapport à novembre 2019.

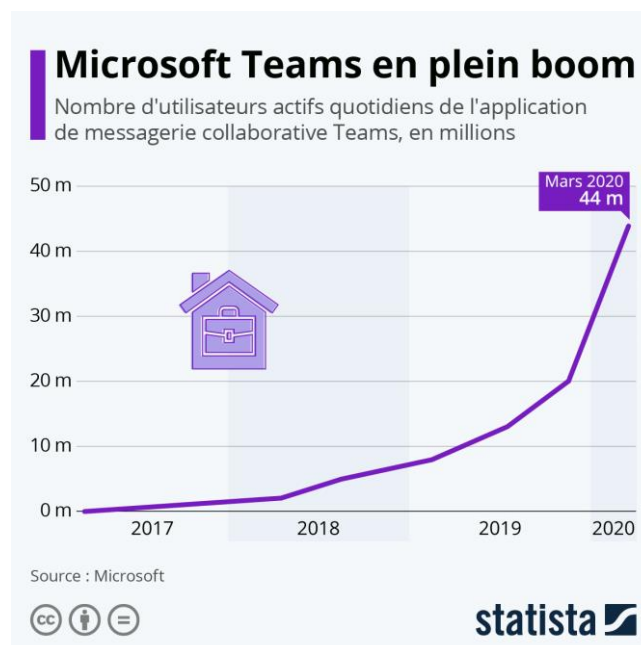


FIGURE 11 : EVOLUTION DU NOMBRE D'UTILISATEURS ACTIFS SUR MICROSOFT TEAMS

¹⁵³ <https://www.microsoft.com/fr-be/microsoft-teams/log-in>

Dans le rapport de De Meulder et al. (2021), à la question relative aux plateformes utilisées pour réaliser de l'ID en LS, sur les trois enquêtes¹⁵⁴, Zoom était de loin la plateforme la plus utilisée et jugée la plus performante, suivie de Skype.

Dans la deuxième édition de l'enquête, WhatsApp a été ajouté aux options et est devenu le troisième programme le plus populaire. La plateforme Teams semble avoir été moins utilisée, elle est perçue comme moins conviviale.

WhatsApp¹⁵⁵ a connu un certain succès bien que cet outil ne soit pas connu comme une plateforme de vidéoconférence et que la fonction vidéo ne soit disponible que sur le téléphone. Mais les observations de terrain permettent de déduire que WhatsApp est utilisé simultanément par les ILS en complément d'autres logiciels tels que Teams dans le cas où quelqu'un partage un écran.

Pour soutenir les ILS et le public sourd, certaines structures ou organisations, parfois les plateformes elles-mêmes, ont émis des recommandations d'utilisations spécifiques¹⁵⁶.

6.2 L'explosion de l'interprétation à distance

La communication à distance au moyen de diverses plateformes s'est développée exponentiellement avec la pandémie. Cette croissance est similaire pour l'ID dans le secteur de l'interprétation. Dans le rapport¹⁵⁷ de De Meulder et al. (2021) cité précédemment, il est d'abord fait état, dans les premières semaines qui ont suivi le premier confinement strict, d'une sidération du monde face à l'ampleur de la pandémie. Cet arrêt de l'activité économique et sociale ne devait en théorie durer

¹⁵⁴ L'enquête a été réalisée en 3 temps entre avril 2020 et juillet 2020. 1.168 interprètes ont participé à l'enquête 1 (S1), 871 à l'enquête 2 (S2) et 595 à l'enquête 3 (S3). De Meulder et al. (2021).

¹⁵⁵ <https://www.whatsapp.com/?lang=fr>

¹⁵⁶ <file:///C:/Users/marti/Documents/new%20m%C3%A9moire%20%C3%A0%20distance/guidelines-conduite/Microsoft-Teams-at-Deaf-Action-Guide.pdf> ou <https://www.courts.wa.gov/content/publicUpload/Interpreters/ZOOM%20ASL%20TIPS%20zoom-accessibility-tips.pdf> ou <https://explore.zoom.us/en/accessibility/>

¹⁵⁷ Ce rapport de recherche contient les résultats d'une étude internationale composée de trois enquêtes en ligne auxquelles ont participé un total de 2 634 interprètes en langue des signes de 63 pays différents durant une période spécifique (avril-juillet 2020).

qu'une ou deux semaines, les interprètes en LS ont alors vu leurs divers « contrats et prestations » s'annuler.

« En 48 heures, la totalité de mon agenda professionnel de mars, avril, mai et juin a été effacée et je me suis retrouvé sans revenu. Heureusement, ceux avec qui j'étais engagé via des contrats, tous sauf un, vont les honorer à hauteur de 50 %. Ce qui me permet d'envisager la suite moins dramatiquement. » (Citation d'un répondant de l'enquête phase 1, Écosse)¹⁵⁸

En avril 2020, 89 % des personnes interrogées ont constaté une diminution de leur charge de travail.

L'étape de stupéfaction passée, des alternatives ont été rapidement trouvées pour faire tourner la machine socio-économique depuis les domiciles et l'interprétation à distance est devenue l'une des solutions de substitution mises en place.

Les résultats de l'étude de De Meulder et al. (2021) indiquent que 60 % des répondants, en phase 1 de l'enquête, n'avaient jamais travaillé à distance avant le début de la crise, tandis que 27 % ne le faisaient qu'occasionnellement.

De même, la grande majorité des répondants, en phase 2, n'avaient travaillé à distance qu'occasionnellement ou jamais avant la crise. Et une moyenne de 63 % des répondants ont déclaré n'avoir reçu aucune formation sur la manière d'interpréter à distance.

Pour la majorité des répondants en phase 2, **0 %** de leur charge de travail au cours des 6 derniers mois de 2019 était à distance. Et en avril 2020, ce pourcentage est passé à **100 %**. Cela représente un changement colossal dans les pratiques de travail (du travail sur place au travail à distance).¹⁵⁹

Nous nous sommes demandé si la situation était comparable en Belgique francophone. Nous avons dès lors sollicité par mail, en avril 2022, les services d'interprétation de Belgique francophone pour qu'ils nous fassent part de leurs

¹⁵⁸ De Meulder et al. (2021), traduction personnelle.

¹⁵⁹ Pour information, les contextes évoqués, pendant cette période de travail à distance forcé, sont : « (1) l'éducation, (2) les affaires et l'emploi de la personne sourde, (3) la santé et (4) les services publics et les services sociaux ».

statistiques afin de nourrir notre réflexion. Le SISW nous a rapidement communiqué ses chiffres des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Nous allons les transposer en pourcentages pour pouvoir les comparer avec l'enquête de De Meulder et al. (2021) qui porte essentiellement sur 2019 et 2020.

Il convient cependant de préciser que le SISW est à l'origine du projet Relais-Signes qui consiste à interpréter des appels téléphoniques et que dès lors, son équipe d'interprètes est constituée de professionnels rompus à l'exercice de l'ID depuis la création du projet, c'est-à-dire en 2015. Le nombre de prestations à distance en 2019 n'est dès lors pas de 0 %, mais de 65 % des prestations effectuées par le SISW. Et, nous avons calculé une augmentation notable de près de 20 % de prestations à distance entre les données de l'année 2019 et de l'année 2020. Tandis que pour les mêmes années, les prestations réalisées en présentiel ont vu leur chiffre baisser de moitié.

Sachant que le SISW est le service d'interprétation de Belgique francophone qui réalise le plus de prestations à distance avec le service Relais-Signes, ces montants donnent une idée de l'ampleur de l'augmentation de l'ID. Et, à la lecture du rapport d'activités 2020 que le SISW nous a transmis, cette évolution ne s'est pas faite sans mal. Ces chiffres reflètent l'engagement professionnel de l'équipe du SISW pour qui l'année 2020 fut délicate et difficile.

Ce constat fut d'ailleurs partagé par l'ensemble du secteur : le rapport de De Meulder et al. (2021) relate qu'en dépit de ses avantages et de leurs mois de pratique, un nombre important de répondants ont affirmé que l'ID est

« plus stressante que l'interprétation en face à face et qu'elle fait peser une charge cognitive plus importante, en raison (1) de la nécessité de faire face aux problèmes techniques ; (2) de l'interprétation en 2D au lieu de 3D ; (3) de l'incapacité ou de la difficulté à gérer les conversations ; (4) de la difficulté de travailler en équipe ; et (5) du sentiment de solitude. En raison des exigences différentes du travail en ligne, 61 % des répondants de la phase 3 de l'enquête ont poursuivi le travail en ligne, mais uniquement avec un groupe de clients sélectionnés »¹⁶⁰.

¹⁶⁰ De Meulder et al. (2021), traduction personnelle.

Tous ces constats et ces précautions témoignent des difficultés vécues par les ILS, qui comme de nombreux autres professionnels ont dû, du jour au lendemain, se réinventer virtuellement pour continuer d'exercer. Cet effort fourni a eu des conséquences physiques et psychologiques sur de nombreux acteurs du secteur de l'interprétation en langue des signes.

6.3 L'impact psychologique et physique d'une pratique improvisée depuis le domicile des interprètes

« La pensée a tendance à s'enfermer dans les cadres construits par le langage et les routines. Le psychologue allemand Karl Duncker a montré dans les années 30 avec le concept de fixité fonctionnelle que nous nous basons sur les cadres de pensée, notamment les fonctions assignées aux choses, pour trouver des solutions »¹⁶¹.

Or, la créativité nécessite de sortir de ces cadres de pensées dominantes et de concevoir les choses autrement. Cette fixité fonctionnelle justifie que comme tout être humain, les interprètes sont souvent plus à l'aise avec le type d'interprétation qui leur est familier et ne sont pas à l'aise avec les nouvelles approches. Les participants aux interactions interprétées (y compris les interprètes) peuvent préférer ne pas utiliser l'ID parce qu'ils ne sont pas habitués à travailler dans cet environnement (Gracias-Garcia, 2002).

Moser-Mercer (2005), dans son étude sur « la présence dans l'interprétation à distance » lors d'une conférence internationale, affirme que « le fait de ne pas avoir de connaissances préalables sur la manière de s'adapter à ce contexte technologique conduit les interprètes à avoir besoin d'un traitement conscient et contrôlé de leurs actions »¹⁶². Dès lors, les interprètes doivent investir beaucoup plus d'énergie dans leurs interprétations pour activer les mécanismes intuitifs qui stimulent l'interprète en présentiel, notamment grâce à l'adrénaline libérée. Le passage de l'interprétation dans un espace physique à l'interprétation dans un environnement technologique, nécessite de visualiser, de vivre l'échange

¹⁶¹ <https://www.theinnovation.eu/la-creativite-en-temps-de-crise-du-covid-19/2057>

¹⁶² Traduction personnelle.

exclusivement mentalement et conduit à une augmentation de la quantité d'énergie nécessaire à l'interprétation pour se sentir pleinement « présent » bien qu'à distance. De plus, Mintz (1998) souligne qu'une distraction se produit lorsqu'un interprète doit prêter attention à l'équipement utilisé plutôt qu'à l'interprétation en cours. C'est souvent le cas des interprètes qui se lancent dans l'ID.

Comme le souligne Gile (1995) dans son modèle d'efforts, l'effort consacré à un domaine est prélevé sur une réserve d'énergie limitée et, par conséquent, détourne l'effort qui pourrait être investi dans un autre domaine. Cette fatigue supplémentaire provoque des « ruptures » dans la gestion des efforts cognitifs et engendre un plus grand nombre d'erreurs pour une interprétation donnée. C'est la raison pour laquelle Mintz (1998) recommande que les interprètes reçoivent une formation approfondie sur l'équipement technologique et qu'une fois familiarisés avec la technologie, ils en viennent à apprécier cette nouvelle commodité.

Toutefois, la soudaineté avec laquelle la « crise » de la COVID-19 a modifié notre normalité n'aura pas laissé à l'humanité d'autre choix que de faire preuve rapidement d'adaptation et de créativité, et cela, sans aucune préparation. Il est bien question dans ce contexte de crise, car l'évolution de l'individu n'est pas volontaire, mais induite par des changements des facteurs environnementaux. Face à l'urgence, l'être humain mu par son instinct de survie n'a eu d'autre option que de se motiver et de prendre des chemins de traverse pour répondre à l'exceptionnel. Pour Teresa Amabile, professeure à Harvard, la motivation est un des éléments de base de la créativité, à combiner avec les connaissances dans le domaine et les capacités créatives propres à chacun (Amabile, 1988).

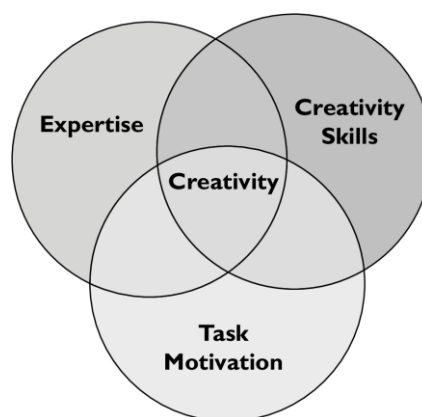


FIGURE 12 : MODELE DES COMPOSANTES DE LA CREATIVITE (AMABILE, 1988)

Certes, la motivation a bien été là, elle était poussée par les émotions provoquées par cette situation exceptionnelle. Citons le neurologue, psychiatre et éthologue de l'humain Boris Cyrulnik : « L'incertitude est créatrice, la certitude mortifère. » C'est dans l'adversité que l'être humain développe toute sa créativité.

En effet, l'incertitude et son inconfort suscitent de multiples émotions. Celles-ci sont un facteur non négligeable de la créativité, mais dans une juste mesure : se sentir submergé d'émotions dégrade l'état mental et peut conduire à paralyser l'individu en le rendant incapable de prendre des décisions¹⁶³.

En témoignent des écrits désespérés tels que l'article anonyme, posté le 27 avril 2020 sur le blog « the limping chicken »¹⁶⁴, assez connu par les Sourds qui lisent l'anglais :

« Je suis un interprète communautaire indépendant. Jusqu'à il y a trois semaines, mon quotidien consistait à me rendre dans des écoles, des hôpitaux et des cabinets de médecins généralistes, des foyers et des bâtiments publics, pour faciliter la communication entre les Entendants et les Sourds.

Comme pour beaucoup de mes collègues, le travail s'est tari et le peu que je fais s'est déplacé en ligne.

Comme beaucoup de mes collègues, je m'inquiète de mes revenus, de la santé de ma famille et de mes amis sourds et Entendants, de la façon de payer le loyer, la nourriture et les assurances, du déclin potentiel de mes compétences d'interprète au fil du temps, et de l'avenir de la nation et du monde, tant sur le plan économique que social.

Mais ce qui a été le plus dévastateur pour moi personnellement au cours des quatre dernières semaines, c'est le fait qu'on m'empêche de faire mon travail !

Je me suis formée pendant de nombreuses années pour pouvoir faire quelque chose d'utile, pour fournir un service essentiel qui aide les gens à vivre leur vie, à prendre des décisions importantes, à accéder à l'information, au soutien et aux soins, à apprendre et à travailler. Mon travail a toujours été plus qu'un travail pour moi. C'est une vocation. Maintenant, je n'ai plus le droit de le faire que derrière un écran. »¹⁶⁵

¹⁶³ <https://www.pourquoidoctor.fr/Maladies/Pkoidoc/55-Anxiete-une-emotion-normale-qui-peut-mal-tourner>

¹⁶⁴ <https://limpingchicken.com/2020/04/27/the-devastation-of-not-working-as-a-bsl-interpreter-during-the-coronavirus-crisis/>

¹⁶⁵ Traduction personnelle.

Comme le signale cet ILS dans son témoignage, au plus fort de la crise, le stress quant à l'avenir était à son paroxysme : les conférences étaient annulées, les rendez-vous d'interprétation de type communautaire étaient soit annulés, soit imposés à distance par appel téléphonique¹⁶⁶, soit, lorsque la gravité de la situation le nécessitait, ils pouvaient avoir lieu en présentiel, mais **sans aucun accompagnement**¹⁶⁷. Dès lors, l'interprète communautaire devait vaillamment se rendre sur place sans aucune garantie d'effectuer son travail, car le risque d'être refoulé dès l'entrée était plus que réel. Le déroulé de ces prestations sous la contrainte des règles sanitaires est développé plus loin au point 4.5 « L'interprétation en présentiel au diapason des règles sanitaires ».

A ces nombreuses incertitudes, s'ajoutent des répercussions physiques et psychologiques, liées au travail à distance contraint depuis son domicile : des pièces de vie, des chambres d'amis ou des caves sont devenues en très peu de temps le nouvel espace de travail des interprètes confinés.

Et, selon une étude menée par le parlement européen en 2021/2022¹⁶⁸ :

« Le télétravail offre certes beaucoup de flexibilité, mais se traduit souvent par des journées plus intenses et des horaires plus longs, ce qui a des effets négatifs sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Pendant la pandémie, le télétravail a posé de nombreux défis aux travailleurs : organisation du temps de travail, équilibre entre vie professionnelle et familiale, bien-être et environnement de travail. » [...] « La pandémie a touché tout le monde, mais les dernières données montrent que les femmes en ont davantage souffert que les hommes. Les données recueillies en février et mars 2021 montrent que 7,4 % des femmes et 5,7 % des hommes ont eu du mal à se concentrer sur leur travail en raison de leurs responsabilités familiales. [...] » « La pression exercée par la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale a eu de graves répercussions sur le bien-être des femmes, qui sont plus nombreuses à déclarer souffrir d'anxiété à cause de la COVID-19. Le rôle informel des femmes en matière de soins pendant la pandémie a également eu des effets considérables sur leur santé mentale, les femmes déclarant être plus anxieuses et

¹⁶⁶ Ou interprétation de type VRS.

¹⁶⁷ L'ILS étant régulièrement considéré comme un accompagnant, voire pris pour un ami ou un membre de la famille de la personne sourde.

¹⁶⁸ <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20220303STO24641/teletravail-soins-non-remuneres-et-sante-mentale-durant-la-pandemie-de-covid-19>

inquiètes pour leur famille et leur bien-être, ainsi que pour leurs finances. Les femmes ayant de jeunes enfants ont été touchées de manière disproportionnée. »

Sachant que la majorité des métiers du domaine du « soin » sont féminins¹⁶⁹, la majorité des ILS sont des femmes et font partie du public plus affecté psychologiquement par la pandémie de COVID19. La limite entre travail et vie privée n'avait jamais été si floue et ainsi mener à l'éparpillement, et donc à une perte de concentration et d'efficacité. Il peut aussi générer un surplus de stress et l'impression d'être submergé.

A cette pression psychologique s'ajoutent les conséquences physiques de l'ID réalisée à partir d'un poste de travail improvisé, c'est-à-dire rarement ergonomique.

Tout comme un emploi qui oblige une personne à travailler sur un ordinateur toute la journée, l'interprétation à distance peut provoquer des maux de tête, de la fatigue oculaire et d'autres douleurs physiques. Les recherches menées par Roziner et Shlesinger (2010) montrent qu'il y a eu une augmentation significative du nombre de céphalées dont se plaignaient les interprètes lorsqu'ils travaillaient longtemps à distance. Ils se sont également plaints d'une augmentation de la somnolence, de l'anxiété et de difficultés de concentration. Tous ces facteurs peuvent entraîner des erreurs d'interprétation, voire l'impossibilité de réaliser une interprétation jugée de qualité par l'interprète et, par là, nuire à l'image que l'ILS a de lui-même.

De fait, il faut noter que les auteurs Roziner et Shlesinger (2010) attribuent une partie des plaintes exprimées par les professionnels, au fait d'interpréter dans un nouvel environnement. Ils comparent ces indicateurs de stress à ceux ressentis par les interprètes lorsque, suite au procès de Nuremberg, ils devaient interpréter simultanément plutôt que consécutivement. La pandémie de COVID-19 et l'explosion du recours au mode distanciel seront peut-être considérées comme le « Nuremberg » du XX^e siècle dans le secteur de l'interprétation (Constable, 2015). Les auteurs estiment qu'à mesure que les interprètes se familiarisent avec ce nouvel environnement, le niveau de stress diminue et l'estime de soi et la qualité de l'interprétation s'en trouvent améliorées. C'est la raison pour laquelle, il est vivement

¹⁶⁹ <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/article/les-metiers-du-care-et-inegalites-du-genre>

recommandé aux professionnels de se former et d'être régulièrement supervisés avant de démarrer cette nouvelle modalité d'interprétation.

La crise sanitaire a poussé les interprètes à essayer, tenter et expérimenter divers moyens technologiques, et ce bien malgré eux...

Selon De Meulder et al. (2021), le caractère soudain de cette transition vers le travail à distance a plongé de nombreux interprètes sans préparation dans l'expérience nouvelle ou peu familière de l'ID. Chacun a fait ce qu'il a pu, avec les moyens disponibles et ses ressources personnelles immédiates.

« Avant la pandémie, on ne s'attendait pas à ce que je possède des compétences informatiques décentes, mais maintenant on attend de moi que je sois un expert en interprétation ET en technologie. » (Etats-Unis)¹⁷⁰

Les interprètes interrogés ont indiqué que leur travail était devenu bidimensionnel :

« faire fonctionner la technologie et essayer de transmettre le message avec clarté. Ils ont également indiqué que l'un des défis majeurs l'ID est que ce sont souvent les interprètes qui doivent éduquer les personnes sourdes/entendantes à l'utilisation des plateformes et autres questions techniques :

« [...] parfois, personne ne sait comment fonctionne la plateforme et les participants ont l'impression que l'interprète est la personne responsable de la gestion de la réunion » (Pays-Bas).¹⁷¹

Dans le rapport de recherche de De Meulder et al. de nombreux interprètes interrogés ont déclaré avoir vécu l'interprétation à distance comme

« pénible, insatisfaisante, impersonnelle, fatigante, stressante et épuisante sur le plan technologique en raison de l'augmentation du nombre d'heures passées devant l'écran, du contrôle de la conversation, de la coopération compliquée avec les collègues interprètes ». ¹⁷²

Pour pallier ce constat, de nombreuses structures et associations d'interprètes, comme l'ABILS, ont accompagné leurs membres avec des écrits ou des vidéos leur

¹⁷⁰ De Meulder et al. (2021), traduction personnelle.

¹⁷¹ De Meulder et al. (2021), traduction personnelle.

¹⁷² De Meulder et al. (2021), traduction personnelle.

conseillant de faire des pauses régulières, de veiller à la qualité du matériel : la netteté de l'image, l'éclairage, le fond, etc. L'ABILS a posté une vidéo¹⁷³ sur son compte Facebook le 13 mai 2020 dont les conseils figurent dans la partie 3.2 de ce travail.

Rappelons que c'est la brusquerie avec laquelle le monde a basculé dans les relations interprétées virtuelles qui a jeté certains ILS qui n'avaient jamais réalisé d'ID abruptement dans un travail en ligne. Nous l'avons dit plus haut, tout changement par rapport au fonctionnement habituel engendre un plus grand degré de stress. Contrainte et combinée à l'ambiance pécunier d'incertitudes dans laquelle le monde était plongé, l'évolution technologique de l'interprétation pouvait difficilement être bien vécue.

Cette transition vers l'ID lorsqu'elle s'effectue crescendo par exemple avec une formation et un accompagnement, du matériel adéquat, des pauses régulières... peut être appréciée comme un nouveau défi à relever.

6.4 Les défis de l'ID pour l'interprète en langue des signes

L'interprète en LS à distance, en plus de toutes les qualités nécessaires à l'exercice de sa fonction, doit immanquablement être souple, inventif et créatif.

Dans le contexte de la pandémie, l'ILS a dû, au fil des mois, s'adapter aux nouvelles technologies, découvrir (pour certains), puis maîtriser les logiciels de communication à distance, et acquérir de nouvelles compétences et de nouvelles stratégies propres telles que celles observées pendant nos stages et issues de la littérature :

- l'auto-contrôle visuel de l'ILS grâce au retour vidéo de sa production que de nombreuses plateformes offrent,

¹⁷³ <https://www.facebook.com/watch/?v=624462458282755>

- l'adaptation de l'orientation des signes et de l'espace de signation pour passer de la 3D à la 2D et rester dans le cadre imposé par la webcam¹⁷⁴,
- l'assignation d'un code provisoire ou d'autres stratégies pour remplacer le pointage du contexte partagé ou/et des intervenants de l'interaction¹⁷⁵,
- le recours à l'écrit pour remplacer les épellations en LS grâce à l'option « tchat » que de nombreuses plateformes telles que Zoom, Teams, Djanah¹⁷⁶ offrent,
- l'utilisation du regard ou du microphone pour gérer les tours de parole lors d'interprétation de type VRS¹⁷⁷, et autres stratégies.

Et, d'après la recherche de Keating et al. (2003), en passant par un canal technologique, l'ensemble de la communication se modifie ainsi que la LS. Les signeurs modifient leurs pratiques en limitant leur espace de signation, en ralentissant leur vitesse de production et en augmentant la répétition, c'est-à-dire, en produisant plusieurs variantes d'un même message.

« Les signeurs s'approprient la technologie qui leur permet de zoomer la taille de la main (en la rapprochant de la caméra) dans un but d'emphasis et de clarté. Ils réorientent les références déictiques des relations entre plusieurs participants dans l'espace, par exemple, en transformant la communication du concept "derrière" en "à côté". La technologie limite la communication en LS certes, mais elle est possible grâce à des boucles de rétroactions entre les inters-actants et la résolution conjointe des problèmes. La conversation par webcam devient un site d'innovations collaboratives pour atteindre l'objectif communicationnel. »¹⁷⁸

Ceci explique sans doute pourquoi, outre la connaissance mutuelle de la langue des signes de chacun, lorsqu'un ILS interprète pour un Sourd « avec lequel il a déjà travaillé à distance », ils semblent plus efficaces, car une série de codes et de stratégies ont déjà été inconsciemment coconstruits pour faire aboutir l'objectif de l'interaction à distance. Outre la maîtrise de l'outil et des techniques propres, la

¹⁷⁴ Keating et al. (2003)

¹⁷⁵ Keating et al. (2003)

¹⁷⁶ Djanah est une plateforme de conversation totale fournissant des services de centre relais pour personnes sourdes et malentendante https://www.ives.fr/images/pdf/vri_vrs_ives-productSheet.pdf

¹⁷⁷ Warnicke et al. (2012)

¹⁷⁸ Keating et al. (2003), traduction personnelle.

fluidité de l'exercice de l'ID s'acquiert donc en partie avec l'expérience, ce qui est le cas spécifiquement de l'interprétation hautement qualifiée en centre relais de type VRS.

Spécificité de l'interprétation de type VRS :

De nombreuses études estiment que les interprétations de type VRS devraient être réalisées par des ILS expérimentés. Dans sa thèse sur les compétences des interprètes qui exercent en interprétation de type VRS, Oldfield (2009) compare l'acquisition de ces compétences avec l'expertise acquise par les joueurs d'échecs professionnels :

« Neil Charness (Ericsson & Smith, 1991) a décrit les échecs comme un jeu à deux joueurs d'une simplicité trompeuse, impliquant modestement des mouvements de pièces d'échecs sur un plateau. Le **VRS** est un échange téléphonique d'une simplicité trompeuse, censé n'impliquer que deux personnes (l'interprète étant considéré comme un "accent") qui alternent, ou communiquent à tour de rôle, dans un environnement prescrit similaire à un plateau de jeu.

Les règles des échecs sont suffisamment simples pour être apprises par les enfants. Malgré la simplicité des règles, il faut des années d'étude et de pratique pour devenir un joueur d'échecs compétent. On estime qu'il faut 9 à 10 ans pour qu'une personne puisse atteindre le niveau d'expert aux échecs. Les échecs sont un jeu chronométré, chaque joueur étant contraint d'effectuer ses 40 premiers coups en 2 heures ; les appels téléphoniques sont chronométrés, chaque interlocuteur essayant d'accomplir ses objectifs de la manière la plus efficace possible. Les échecs sont divisés en trois parties et comportent 50 000 variations d'ouverture, 1 817 combinaisons de milieu de partie et 8 500 cas spécifiques de fin de partie ; les appels téléphoniques comportent trois parties et peuvent être divisés en catégories d'ouverture, de milieu de partie et de fin de partie. Les maîtres d'échecs ne mémorisent pas toutes les variations possibles des coups. Ils sont susceptibles de schématiser leur connaissance des modèles d'échecs pour faciliter le processus abrégé de rappel au lieu d'un processus de réflexion plus long. Les interprètes de VRS ne peuvent pas mémoriser toutes les variations possibles des appels interprétés par relais vidéo, mais ils sont susceptibles de découper, schématiser et catégoriser intuitivement les objectifs, l'initiation, le contenu et la clôture d'un appel. [...]

Développer des capacités de mémorisation et des stratégies cognitives pour organiser un ensemble de connaissances prend du temps. Bien que les différences de talent semblent

rendre la tâche beaucoup plus facile à certaines personnes qu'à d'autres, John R. Hayes affirme qu'en général, il faut dix-mille heures de pratique. »¹⁷⁹

Soulignons que cette recherche identifie les compétences nécessaires à un ILS qui œuvre en VRS et les classe par niveau d'importance comme ceci :

- « 1. La force personnelle (extraversion, ténacité, indépendance, maîtrise de soi), ou la maturité de l'interprète (expérience personnelle) et/ou son expérience en tant que professionnel.
2. Les compétences en matière de service à la clientèle ou la capacité de l'interprète à satisfaire les besoins potentiels des appelants ainsi qu'à entretenir des relations avec ses collègues.
3. Les compétences d'interprétation ou linguistiques d'un interprète.
4. Les compétences technologiques ou la maîtrise des équipements du poste de travail.
5. Les compétences en télécommunication ou la compréhension par l'interprète de ce qui se passe entre les interlocuteurs soit la manière de gérer les appels avec succès. »¹⁸⁰

De même que pour la pratique de l'ID, l'expérience professionnelle ou personnelle de l'ILS est l'un des premiers critères cités dans cette recherche qui concerne les compétences nécessaires pour la pratique de l'interprétation de type VRS.

Pour suivre ce conseil, les ILS qui démarrent la pratique de l'ID peuvent collaborer avec un interprète qui a déjà de l'expérience dans ce domaine. Cependant, pendant le confinement strict, les échanges ou toutes autres formes d'apports ont eu lieu principalement à distance. Nous verrons que la collaboration à distance d'une équipe d'interprètes est déjà un défi en soi.

6.5 La collaboration entre les ILS quand les membres de l'équipe sont à distance les uns des autres

Le passage de relais en interprétation FR/LS, en présentiel, se fait généralement d'un léger geste de la main ou d'un regard, pour avertir le collègue que l'on va prendre le relais.

¹⁷⁹ Oldfield, (2009), traduction personnelle.

¹⁸⁰ Oldfield, (2009), traduction personnelle.

Lorsque l'équipe est à distance, la tâche est ardue. Il a fallu réfléchir à d'autres moyens plus subtils, comme la communication par un autre canal technologique, en parallèle du logiciel utilisé pour les échanges interprétés. L'exercice demande davantage de concentration de la part de l'interprète qui doit gérer non seulement les échanges entre les participants, mais également les échanges avec son binôme. L'entraide et la correction éventuelle sont devenues impossibles à distance sans parasiter les échanges.

Cette absence de soutien, de contact, de regard, mais également le manque de retour du public pour lequel l'interprète travaille (en conférence ou en liaison, un hochement de tête, un sourire, redonnent confiance à l'interprète) apportent un sentiment d'insécurité et de solitude.

En parcourant la littérature à ce sujet, nous nous sommes procuré auprès de l'AIC diverses recommandations. Dans l'article « Position on Distance Interpreting » (2018)¹⁸¹, l'AIC conseille ce qui suit pour l'exercice à distance :

« L'interprétation simultanée de conférence est un travail d'équipe. L'interprète doit être capable de travailler avec son équipe linguistique et avec d'autres équipes linguistiques de manière harmonieuse (par exemple, communication, collaboration, passage de relais). Afin de travailler efficacement ensemble, **il est fortement recommandé que tous les interprètes se trouvent dans la même salle ou le même espace (également appelé "hub DI")**. Les équipes linguistiques individuelles doivent être installées au même endroit afin d'éviter une charge cognitive supplémentaire. »¹⁸²

Se retrouver totalement isolé de ses collègues ILS comme ce fut le cas lors du confinement strict n'est pas conseillé pour réaliser une ID en équipe efficace. Dès les premières ID, cet écueil a été constaté et la plupart des ILS ont choisi rapidement de partager le même espace physique pour pratiquer en équipe, en respectant les règles sanitaires en vigueur. (De Meulder et al. 2021).

¹⁸¹[https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20\(Version%201.0\)%20-%20ENG.pdf](https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20(Version%201.0)%20-%20ENG.pdf)

¹⁸²[https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20\(Version%201.0\)%20-%20ENG.pdf](https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20(Version%201.0)%20-%20ENG.pdf), traduction personnelle.

L'AiIC a rassemblé de judicieux conseils dans ses « COVID-19 Distance Interpreting Recommendations »¹⁸³ dont la référence est en bas de page. Et, en suivant ces recommandations, de nombreuses prestations ont été réalisées avec rigueur et dans un cadre sécurisé pour les ILS. Cependant, toutes les prestations ne peuvent être réalisées à distance.

6.6 L'interprétation en présentiel au diapason des règles sanitaires

L'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que les droits et les libertés de tous sont acquis :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, **de langue**, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »¹⁸⁴

La Commission européenne, en outre, déclare que

« **l'accès à la traduction et à l'interprétation des services publics** est un droit humain naturel qui doit être garanti. Le fait de ne pas le faire respecter peut mettre en danger la vie et le bien-être de millions de personnes, tout en perpétuant un paysage social dans lequel tous ne sont pas égaux. »¹⁸⁵

L'interprétation communautaire est fondamentalement liée aux droits de l'homme, à la justice sociale et à l'équité, en ce sens qu'elle constitue un pont essentiel entre différentes langues et cultures pour défendre et protéger **tous les citoyens**.

Pendant la pandémie de COVID-19, devant l'urgence de la situation sanitaire, nombre de ces droits fondamentaux ont été bafoués¹⁸⁶. Les règles prophylactiques

¹⁸³

<https://aiic.org/document/4840/AiIC%20best%20practices%20for%20interpreters%20during%20the%20Covid-19%20crisis%20-%20ENG.pdf>

¹⁸⁴ <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

¹⁸⁵ European Commission, (2011). Traduction personnelle.

¹⁸⁶ <https://www.eud.eu/edf-webinar-on-human-rights-violations-of-persons-with-disabilities-during-covid-19/>

provisoirement adoptées convenaient à la majorité des citoyens belges. Or, pour certains citoyens plus vulnérables, l'ID peut avoir des conséquences néfastes, voire être impossible. Par exemple, dans leur étude, Price et al. (2012), ont identifié que lors d'ID en milieu médical, ce mode convient à une « visite de routine en consultation externe » pour une personne jeune et relativement en bonne santé à contrario d'une ID d'une consultation pour un patient souffrant de multiples problèmes médicaux chroniques, des problèmes psychosociaux ou de maladies mentales, ou d'une combinaison de ces éléments.

De plus, un public bien trop souvent invisible a particulièrement souffert de l'injonction à diminuer, voire proscrire tout contact humain : il s'agit du public sourd-aveugle¹⁸⁷. En Wallonie et à Bruxelles, le handicap qui touche les personnes sourdes-aveugles, c'est-à-dire la surdicécité, est mal pris en charge¹⁸⁸. Aucune structure ne leur est dédiée spécifiquement, que ce soit en matière d'enseignement, d'accompagnement ou d'interprétation. Lorsque les deux sens sont atteints, la perte ou la diminution d'un des sens ne peut pas être compensée par l'autre. Etant donné la complexité des symptômes que peut prendre ce handicap, les personnes atteintes de surdicécité ont besoin de formation et d'aide spécialisées. En 2013, une Plateforme Surdicécité¹⁸⁹, un regroupement d'associations et de services, a été créée afin de réagir au manque criant d'infrastructures pour les personnes sourdes-aveugles en Belgique. En effet, les besoins varient fortement suivant l'âge, le moment de l'apparition du handicap et le type de surdicécité. La surdicécité est un type de handicap en soi et non la simple addition d'un handicap auditif et d'un

¹⁸⁷ Le piège du terme sourd-aveugle, c'est que ce terme ne désigne pas forcément une personne complètement sourde et complètement aveugle, il peut aussi vouloir dire « sourd-malvoyant » ou « malentendant-malvoyant » ou encore « malentendant-aveugle ». C'est pourquoi on préfère souvent parler de « surdicécité » ou de « personnes atteintes de surdicécité » de manière générale, même si, dans la plupart des textes, on continue à parler de personnes « sourdes-aveugles » ou de personnes « sourd-aveugles » pour désigner l'ensemble des personnes qui sont atteintes de ce handicap, quel qu'en soit le degré.

¹⁸⁸ http://www.ffsb.be/wp-content/uploads/2017/04/118_sournal.pdf

¹⁸⁹ Notamment constituée de la lumière ASBL <https://www.lalumiere.be/fr>, la Bastide <https://www.labastide.be>, l'IRSA (Institut Royal pour Sourd Aveugles) <http://www.irsab.be>, le SISW, etc.

handicap visuel¹⁹⁰. L'absence d'une structure de référence a rendu d'autant plus difficile l'action ciblée pendant la pandémie.

L'invisibilité et la méconnaissance de ce public ne se limitent cependant pas à la Belgique. Lors des confinements, le président du *registre américain des interprètes en langue des signes* (RID) écrivait le 4 mars 2020 sur le site internet de cette association, que certes la prudence était de mise cependant, « [...] il convenait de rappeler que les interprètes qui travaillent avec des clients sourds-aveugles ont besoin d'un **contact étroit** pour communiquer. »¹⁹¹.

Effectivement, la communication avec une partie du public atteinte de surdicécité s'effectue essentiellement, voire exclusivement, en présentiel¹⁹². L'échange peut se réaliser en LS tactile : la personne sourde-aveugle signante, pose les mains sur celles de l'ILS qui signe en face d'elle et qui lui traduit tout ce qui se dit et lui décrit tout ce qui se passe autour d'elle.



FIGURE 13 : ECHANGE EN LANGUE DES SIGNES TACTILE

¹⁹⁰ <https://www.braille.be/fr/a-propos-de-nous/actualites/2016/07/la-surdicecite-un-handicap-meconnu>

¹⁹¹ <https://rid.org/message-from-the-rid-president-regarding-the-covid-19-coronavirus/>, traduction personnelle.

¹⁹² Pour le public atteint de surdicécité qui requière les services des ILS pratiquant la LS tactile pour communiquer.

Pour les personnes atteintes de surdicécité qui savent lire en braille, la barrette Braille peut être une solution. Grâce à cet appareil, « les personnes aveugles ou très malvoyantes peuvent lire de l'information digitale. Une barrette Braille transcrit le texte de l'écran d'ordinateur ou de l'écran de téléphone en braille »¹⁹³. La personne concernée peut dès lors recevoir de l'information et communiquer à distance. Pour une partie de ce public, celui des « sourds-aveugles signants » avec vision résiduelle, il est également possible de **voir sur écran** une interprétation à distance si diverses conditions sont remplies. Il faut veiller aux contrastes entre l'image de fond et la personne qui signe : les couleurs appropriées doivent permettre à l'œil de se concentrer sur la gestuelle (Allaire, 2012).

Pour les autres, l'échange doit se faire dans le même espace physique¹⁹⁴, voire lors d'un échange étroit puisque, lorsque le sourd-aveugle n'a pas de vision ou d'audition résiduelles, les mains doivent se toucher. Les ILS qui pratiquent la LS tactile ont éventuellement été amenés pendant la pandémie à braver les règles sanitaires et leur propre sécurité pour réaliser une interprétation sur place. C'est notre cas, nous avons été amenée à traduire un rendez-vous médical en milieu hospitalier en étant équipée, de la tête au pied, d'une protection fournie par l'équipe soignante pour laquelle nous interprétons.

« La pandémie de COVID-19 et l'arrêt de l'économie qui en a découlé ont mis en lumière le rôle indispensable de certains travailleurs pour subvenir aux besoins de la population. Ces travailleurs "essentiels du quotidien", de "première ligne" ou "travailleurs clés", désignent ceux qui ont poursuivi leur activité sur leur lieu de travail pendant le premier confinement de mi-mars à mi-mai 2020. Cette définition inclut les métiers de l'urgence et les métiers assurant les besoins vitaux du quotidien : santé, alimentation, transport et sécurité notamment. Ceux-ci regroupent des professions très diverses (caissiers, infirmiers, livreurs, médecins, professeurs, etc.). »¹⁹⁵

¹⁹³ <https://be.optelec.com/fr/barrette-braille>

¹⁹⁴ Certains sourds-aveugles voient la langue des signes de l'ILS. Si celui-ci se place à l'endroit et à une distance de la personne qui permettent une netteté dans le reste visuel et se maintient dans cet espace de signation contraint pendant toute la durée de l'échange.

¹⁹⁵ <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/qui-sont-1-8-million-travailleurs-essentiels-quotidien-residant-ile-de-france>

L'étude de De Meulder et al. (2021) qualifie les interprètes en langue des signes de « travailleurs essentiels » bien que leur statut diffère selon les pays et les périodes.

« A la mi-avril 2020, 52 % des personnes interrogées ont déclaré travailler en tant qu'interprète en langue des signes sur place/hors de leur domicile. Parmi eux, 56 % ont déclaré que c'était parce qu'ils étaient considérés comme des travailleurs essentiels, tandis que 24 % n'étaient pas sûrs de leur statut (ceci pouvant être dû à la diversité des termes et des significations propres à chaque pays).

Parmi ces ILS considérés comme des travailleurs essentiels, 32 % travaillaient dans le secteur de la santé, 23 % dans les médias, 18 % dans la fonction publique et 27 % ont choisi "autre".

En juillet 2020, 73 % des participants étaient de retour sur place, 44 % d'entre eux déclarant que c'était parce qu'ils étaient enfin considérés comme des travailleurs essentiels. La plupart de ces interprètes travaillent dans le secteur des soins de santé (31 %), 17 % dans les médias, 17 % dans la fonction publique et 11 % dans le secteur juridique. Pour ceux qui n'étaient toujours pas considérés comme des travailleurs essentiels, mais se sont tout de même rendus sur place, les 5 principaux contextes de travail sur place au début de juillet 2020 étaient : (1) santé ; (2) affaires/emploi ; (3) éducation ; (4) fonction publique et services sociaux ; et (5) interprétation communautaire. »

L'ABILS a diffusé sur Facebook une série de vidéos en mai 2020 de type « conseils pour la reprise des rendez-vous en présentiel » dans le milieu hospitalier, dans le domaine scolaire, dans le milieu professionnel de la personne sourde, etc.¹⁹⁶

Travailler sur place même avec un statut de « travailleur essentiel » s'apparentait en effet au parcours du combattant étant donné la méconnaissance de notre métier :

L'ILS devait dès l'entrée « se vendre » pour entrer avec la personne sourde, puis négocier sa présence avec l'accueil/toute personne croisée pour enfin légitimer son travail dans le cabinet du médecin, la salle de classe, le tribunal, etc. Quoique, le lieu de rendez-vous atteint, il restait à l'ILS à convaincre les divers interlocuteurs de la nécessité de baisser le masque¹⁹⁷, car la lecture labiale et les expressions du

¹⁹⁶ <https://www.facebook.com/ABILS-934286649946044/videos>

¹⁹⁷ <http://www.ffsb.be/masque/>

visage font partie de la langue des signes (Morisod, et al. 2020). Ceci, lorsque l'espace permettait de respecter la distanciation sociale, si pas, il restait l'option des masques transparents ou des visières. Cependant, ces deux accessoires avaient tous deux des inconvénients, tels que la buée, l'encombrement, la difficulté de respirer, etc.



FIGURE 14 : ILS MUNI D'UNE VISIERE OU D'UN MASQUE TRANSPARENT

La Fédération francophone des Sourds (FFSB) et l'ABILS ont relayés ces difficultés auprès des pouvoirs publics. Ceci a eu pour effet d'aboutir à l'« arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 »¹⁹⁸ :

« Considérant que le port d'un masque ou de toute autre alternative en tissu joue un rôle important dans la stratégie de retrait progressif des mesures ; que le port du masque est dès lors recommandé à la population pour toute situation où les règles de distanciation sociale ne peuvent être respectées afin d'éviter la poursuite de la propagation du virus ; qu'il est obligatoire dans certains établissements et certaines situations spécifiques ; qu'il ne peut être ôté que le temps strictement nécessaire, notamment lors de la consommation de boissons et de nourriture, pour se moucher le nez ou **à des fins de lecture labiale pour les sourds et malentendants** ; que l'usage d'un masque seul ne suffit toutefois pas et qu'il doit toujours être accompagné par les autres mesures de prévention ; que la distanciation sociale reste la mesure de prévention principale et prioritaire. »

<https://www.washingtonpost.com/opinions/2020/07/16/masks-are-barrier-against-virus-they-also-pose-major-hurdle-deaf-people/>

¹⁹⁸ <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/07/28/2020031151/moniteur>



FIGURE 15 : VISUEL DE SENSIBILISATION AU FAIT DE BAISSER LE MASQUE POUR FACILITER LA LECTURE LABIALE

Comme nous l'avons vu dans les chiffres récoltés par De Meulder et al. (2021), les domaines qui ont requis les présences physiques des ILS, et ce bien que la situation sanitaire soit préoccupante en avril 2020, sont les soins de santé, les médias, la fonction publique. Il est aisé de comprendre que la priorité était donnée aux soins de santé et à l'information des citoyens sourds, deux secteurs qui nécessitent que l'information soit transmise et comprise avec précision, ce que ne peut garantir le travail à distance. En Belgique, cette information du public sourd a pris une forme inédite dans notre pays, à savoir la **co-interprétation**.

6.7 L'avènement de la co-interprétation en Belgique

En mars 2020, pour lutter contre la propagation de COVID-19, les pouvoirs publics exigent l'adoption de mesures sanitaires. L'état sait que l'efficacité de celles-ci dépend de l'adhésion massive de la population.

« A cette fin, la collectivité fédérale a mis sur pied une communication de crise intense. D'abord, la population belge est informée en continu par le médium du site internet info-coronavirus.be. Ensuite, les autorités s'adressent à l'ensemble des Belges par la voie de

conférences de presse retransmises en direct sur les chaînes télévisuelles et radiophoniques ainsi que par les canaux de différents sites internet et réseaux sociaux. Ces conférences de presse sont tantôt quotidiennes, et présentées par des experts scientifiques qui décryptent l'évolution de la pandémie sur le territoire national et tantôt, ponctuelles, présentées par les ministres du gouvernement fédéral, éventuellement accompagnés des ministres-présidents des entités fédérées. » Gomes et al. (2021).

Selon la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les personnes sourdes ont le droit de s'exprimer et de recevoir des informations en langues des signes **aisément** comprises.

Or, comme nous le disions dans l'introduction de ce mémoire au point 1.2.3, il est extrêmement rare, dans le secteur de l'ILS que la langue des signes soit la langue A de l'interprète excepté lorsque celui-ci est CODA. Cet état de fait ouvre la porte à des collaborations entre les ILS et des locuteurs dont la LSFB est la langue naturelle d'expression c'est-à-dire des Sourds. C'est dès lors dans l'objectif d'une pleine accessibilité comprise par le plus grand nombre de Sourds, de tout âge, toute origine, tout niveau d'éducation, etc. que la co-interprétation à vu le jour en Belgique :

« Ce processus spécifique d'interprétation simultanée est réalisé par un interprète entendant "pivot" et un interprète sourd "relais". Cette technique vise à la production d'une interprétation au plus proche d'une langue naturelle. C'est la première fois que, d'une part, ce dispositif est utilisé dans les médias belges et que, d'autre part, deux équipes travaillent consécutivement à fournir de l'interprétation en langue des signes de Belgique francophone et en langue des signes flamande. » (Hanquet et al. 2021.)

Autant le site internet info-coronavirus.be que les conférences de presse ont été rendus pleinement accessibles grâce au travail de traduction et d'interprétation de professionnels sourds. Et un soin particulier a été accordé aux contrastes entre l'image de fond et la personne qui signe, dans l'objectif d'être accessible également aux sourds-aveugles signant qui ont un reste visuel.

« Le confort visuel du public cible a aussi fait l'objet d'une amélioration. Le fond se trouvant derrière l'interprète à l'écran doit être choisi pour permettre aux mains de ce dernier d'apparaître nettement grâce au contraste entre la couleur de peau et celle du fond. Pour les conférences de presse, il a dû être changé à deux reprises puisque les solutions proposées par l'équipe en charge de la retransmission de l'interprétation ne rendaient pas le contraste nécessaire à une bonne visualisation des mains. Un terrain d'entente a été trouvé entre l'équipe technique et les interprètes : un fond brun foncé. Ce type de fond diminue la fatigue visuelle pour le public large et favorise une plus grande accessibilité pour les personnes sourdes et **devenant aveugles**. » (Gomes et al. 2021.)

Nous l'avons compris, la technique de la co-interprétation, la collaboration entre Sourd et Entendant et la collaboration entre les ILS de Belgique francophone et néerlandophone sont de véritables opportunités de concevoir autrement l'accessibilité. Le travail accompli a été salué notamment lors du colloque mondial organisé en juillet 2021 par WASLI (World Association of Sign Language) où le projet a été présenté¹⁹⁹. La co-interprétation fait l'objet d'un engouement de la part des chercheurs qui exploreront sans nul doute ses diverses caractéristiques et ses nombreuses perspectives de développement éventuellement dans la modalité de l'ID. C'est en collaborant que l'être humain développe tout son potentiel.

La pandémie nous a rappelé, dans la douleur, que l'humain est un être sociable qui a besoin des autres dans les différentes étapes de sa vie : notre mère nous donne naissance et nos proches nous accompagnent jusqu'à la mort et au-delà avec la tradition du rite funéraire. Entre les deux, notre vie est rythmée par les relations sociales : notre jeunesse est influencée par l'éducation que nous recevons et par la qualité des relations que nous entretenons avec notre famille et nos amis. Chaque professeur rencontré à l'école nous marque positivement ou négativement.

Nos relations nous permettent de vivre des expériences enrichissantes, de partager des émotions et de créer des souvenirs. De même, nos collègues de travail nous permettent d'évoluer en accord ou en désaccord avec eux. Nous sommes le résultat

¹⁹⁹ <https://wasli.org/conference-july-10-11?cn-reloaded=1>

d'un ensemble d'influences que nous vivons en entrant **en relation** avec les autres pour développer notre personnalité. Nous avons besoin des autres pour exister.

Cette crise aura eu l'avantage de stopper notre quotidien effréné et ouvert un espace de remise en question personnel et professionnel. Nous avons eu le temps de conscientiser ce qui comptait vraiment pour nous et la place qu'occupent les relations humaines dans nos vies soudainement menacées.

Dans tous les domaines, la communication aura profondément changé. Nous aurons appris à communiquer autrement : à travers les écrans et autres moniteurs. Certes, le sens du toucher nous aura manqué, mais l'écoute différente des autres, la créativité, l'adaptabilité et la résilience auront permis à certains de passer à travers cette crise unique et d'en sortir plus fort. Cette force et cette créativité déployées doivent être thésaurisées, maintenant que la crise aigüe s'est éloignée, afin d'améliorer nos pratiques et de transcender les difficultés en opportunités. C'est la raison pour laquelle nous questionnons dans ce mémoire l'adéquation du recours à l'ID en interprétation FR/LSFB. Cette modalité a été surdéveloppée pendant la pandémie avec plus ou moins de succès. Nous allons essayer de découvrir les conditions nécessaires à son utilisation grâce à une enquête réalisée auprès des ILS de Belgique francophone. Dans le chapitre suivant, nous détaillerons la méthodologie que nous avons suivie pour y parvenir.

7 Méthodologie

Introduction

Dans les premières parties de ce mémoire, nous avons brossé le tableau de l'interprétation en FR/LSFB en Belgique francophone ainsi que l'éventail de moyens technologiques qui s'offrent à l'ILS aujourd'hui. Nous avons également exposé la situation du secteur durant la pandémie et le développement de l'interprétation à distance.

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur la question de recherche de ce mémoire et nous interrogerons sur la congruence du recours au mode distanciel. A cette fin, nous utiliserons l'ouvrage méthodologique de référence dans le domaine de la recherche en interprétation en LS : *Research methods in interpreting: A practical resource* (2013). De Hale, S., et Napier, J., toutes deux chercheuses et interprètes émérites en LS.

Pendant le confinement, le risque sanitaire a justifié systématiquement l'usage du mode distanciel. Dans ce mémoire, nous avons parcouru les avantages et inconvénients de l'ID et diverses recommandations techniques et méthodologiques pour optimiser sa mise en œuvre et quelques limites de cette modalité. Cependant, à notre humble connaissance, en Belgique francophone, aucun critère ne permet préalablement de discerner les situations d'interprétation propices ou inversement inopportunes à l'ID. Et si cet outil existe, il manque de visibilité.

Or, dans notre pratique professionnelle, notamment pendant la pandémie de COVID-19, il nous est arrivé d'interpréter à distance des échanges qui ont provoqué chez nous un certain malaise, par exemple : une auscultation aux urgences pour soupçon de COVID-19, une annonce (à la victime) d'escroquerie de fonds, des entretiens psychologiques, etc. Selon nous, ce malaise résultait d'un dilemme : nous avons fait le choix d'accepter cette mission de prime abord réalisable en

matière de contenu et de conditions techniques, mais sans remettre en question les limites de l'ID²⁰⁰.

Ces expériences difficiles ont fait germer en nous la réflexion suivante : quels facteurs objectifs devraient alerter l'interprète quant à la capacité d'atteindre l'objectif communicationnel d'une interprétation à distance ? Par exemple : l'enjeu du rendez-vous, le profil des intervenants, etc. modifient-ils considérablement l'échange et de ce fait l'éventuelle interprétation grâce aux technologies de la communication ?

Maintenant que la situation sanitaire s'améliore, l'interprète, soucieux d'exécuter correctement sa mission, mettra en question la pertinence d'une intervention sur place ou d'une interprétation à distance²⁰¹.

A cette fin, nous réalisons une méthodologie qui aboutit à questionner les ILS de Belgique francophone sur leur expérience de l'ID pendant les confinements et tâcher d'en tirer un enseignement qui puisse servir d'esquisse à la mise en place d'un cadre.

7.1 Principes et objectifs

Nous avons émis des hypothèses à partir de notre question de recherche. Pour répondre à cette question et vérifier nos hypothèses, nous avons choisi d'envoyer un questionnaire à un public cible décrit ci-dessous.

²⁰⁰ Voir la partie 3.3 de ce mémoire : « Les limites et freins de l'ID »

²⁰¹ Et ainsi entre autres faire gagner, à l'ILS ou à son service, du temps, de l'argent et préserver l'environnement en épargnant un déplacement et en offrant aux Sourds géographiquement isolés la possibilité de bénéficier des services d'un ILS qualifié.

7.1.1 Question de recherche et hypothèses

« Que votre paradigme de recherche soit **quantitatif ou qualitatif**, il est très utile de commencer votre projet par une question de recherche (Phillips et Hardy 2002, p. 60) »²⁰². [...] « Comme le mot **quantitatif** l'indique, dans le cadre des méthodes quantitatives, les concepts sont convertis en chiffres et sont quantifiés. Les questions de recherche quantitatives commencent par “combien ?”. »²⁰³ (Hale et Napier, 2013)

Effectivement, comme dans toute étude, la question de recherche est à la base de ce travail et a déterminé le type de données à collecter et la méthode à utiliser.

Sachant que notre question de recherche est :

Toutes les circonstances sont-elles favorables à l'interprétation à distance en LSFB et si ce n'est pas le cas, quels critères objectiveraient le choix d'y recourir ?

Sachant également que notre public cible²⁰⁴ est extrêmement restreint puisque nous nous concentrerons sur les ILS FR/LSFB pratiquant en communauté francophone de Belgique, il nous apparaît que notre méthode de recherche sera essentiellement **qualitative**, c'est-à-dire « une approche inductive, où les données peuvent générer (induire) une théorie. Le mot “hypothèse” peut être utilisé de manière générale pour désigner une spéculation ou une supposition éclairée sur les résultats possibles. »²⁰⁵ (Hale et Napier, 2013)

La construction de notre questionnaire s'est faite crescendo par des allers-retours entre question de recherche, hypothèses, discussion avec nos promoteurs et d'autres personnes de référence et rédaction de questions.

²⁰² Traduction personnelle.

²⁰³ Traduction personnelle.

²⁰⁴ Décrit plus précisément au point 1.2.1

²⁰⁵ Traduction personnelle.

Notre première hypothèse, au vu de notre propre expérience professionnelle et de l'état de l'art réalisé pour ce mémoire, *est que l'ID a des limites et ne permet pas d'assurer que tout échange, peu important les circonstances, sera transmis dans toutes ses nuances.*

La notion de qualité en interprétation est relative, car elle dépend du point de vue, celui de l'interprète et celui du bénéficiaire :

- Pour les bénéficiaires, « les attentes exprimées donnent la priorité au fond sur la forme » (Chevalier, 2019). A priori, les récepteurs regardent l'interprète pour comprendre le message de l'orateur et n'ont pas les moyens de contrôler d'autres paramètres que la production.
- Gile (1983, 1995) propose de définir la qualité de l'interprétation perçue par l'interprète comme « une somme pondérée de plusieurs éléments, avec deux volets essentiels : la fidélité informationnelle d'une part, et la présentation d'autre part ».

Gardons à l'esprit qu'une interprétation est de qualité, selon l'ILS, si elle est fidèle aux informations transmises et aisée à comprendre, agréable à percevoir pour le récepteur.

Bien que Moser-Mercer et al. (1998) rappelle que l'interprète ne soit pas toujours en mesure de s'évaluer.

Les recherches sur l'interprétation en langue parlée ont montré que

« les relais ... qui durent plus de 30 minutes ... [ont des effets négatifs] sur la qualité de la production de l'interprète et sur son attitude à l'égard de la tâche ». Et pourtant, les interprètes ne sont pas conscients eux-mêmes qu'ils ont besoin d'une pause : « les interprètes qui travaillent ne semblent pas être suffisamment conscients de la baisse de qualité qui se produit au cours d'un relais prolongé pour cesser de travailler lorsqu'ils en ont l'occasion », ce qui a conduit une recherche sur la qualité de l'interprétation à déclarer que « l'on ne peut pas nécessairement faire confiance aux interprètes pour prendre la bonne

décision en ce qui concerne le temps passé à travailler, au-delà de ce qui a été établi comme une condition de travail saine par la profession au fil du temps »²⁰⁶.

En résumé, les interprètes en cours de prestation ne sont pas forcément conscients de la qualité de ce qu'ils produisent et la déontologie est là pour garantir des conditions de travail saines et des prestations de qualité.

Or, l'article 3 de la déontologie des ILS en FR/LSFB prescrit que :

« L'interprète doit s'informer sur le contenu à interpréter (en cas de conférence, il veillera à en demander les textes en vue de la préparation ou à rencontrer l'orateur). L'interprète évite d'exécuter un travail dont il ne peut garantir la qualité (sens d'interprétation, contenu, conditions, langue utilisée). En acceptant un travail, il veillera à bien se préparer en vue de fournir la meilleure qualité possible. »²⁰⁷

Ce code de déontologie a été réalisé par le CCI (Comité de Conduite des Interprètes) et l'ABILS en date du 8 avril 2000. C'est-à-dire bien avant l'utilisation de l'ID. Ce code ne peut dès lors aborder la question de la qualité du service fourni à distance. Ceci explique les dilemmes éthiques avec lesquels les ILS composent lorsqu'ils pratiquent à distance.

Ce code nécessite dès lors une mise à jour qui intègre la pratique de l'ID et devrait, dans un souci de garantie de qualité, prévoir un « espace d'estimation » de l'adéquation d'exécuter une mission, sur place ou à distance.

Mais comment objectiver les critères de cette sélection ?

Selon le Robert, la définition du mot *objectif* est :

« Se dit d'une description de la réalité (ou d'un jugement sur elle) indépendante des intérêts, des goûts, des préjugés de la personne qui la fait. Un récit objectif, impartial. Une information objective et détaillée »²⁰⁸

²⁰⁶ Moser-Mercer et al. (1998) traduction personnelle.

²⁰⁷ <http://abils.net/home/code-ethique/>

²⁰⁸ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/objectif>

Ceci nous amène à émettre notre deuxième hypothèse : *quels critères objectifs pourraient peser en faveur ou en défaveur du mode distanciel ?*

Un nombre suffisant de critères permettra un réel étalonnage des situations interprétées.

Voici notre liste hypothétique de critères objectifs propres à la situation interprétée, brièvement explicités, si nécessaire, par souci de clarté :

- **Domaine/milieu d'interprétation**

Comme vu précédemment, l'ILS intervient dans des domaines et milieux multiples et variés :

- Interprétation dans les médias.
- Interprétation dans le domaine pédagogique.
- Interprétation de type conférence.
- Interprétation dans le domaine communautaire.
 - Interprétation dans le milieu professionnel de la personne sourde.
 - Interprétation en milieu social.
 - Interprétation en milieu médical.
 - Interprétation en milieu juridique.
 - Interprétation en milieu judiciaire.
 - Interprétation en milieu spirituel et religieux.
 - Interprétation dans le milieu culturel.
 - Autres.

- **Profil de l'interprète**

Nous nous concentrons ici sur les caractéristiques de l'ILS :

- L'ILS est diplômé.
- L'ILS a reçu une formation sur l'ID.
- L'ILS a, au moins, 5 ans d'expérience.
- L'ILS connaît le sujet concerné par l'interprétation.

- Profil des bénéficiaires

Il est question ici des caractéristiques propres aux bénéficiaires²⁰⁹ du service de l'ILS :

- L'interprète connaît-il le bénéficiaire et sa façon de s'exprimer ?
- Le bénéficiaire est-il volontaire, il souhaite que l'échange ait lieu ?
- Le bénéficiaire est-il une personne étrangère et connaît-il peu ou mal les valeurs socioculturelles et le modèle de la société belge ?
- Le bénéficiaire a-t-il une culture/double culture qui influence l'échange ?
- L'acquisition de la LSFB/du FR est-elle fragile ?
- L'outil informatique est-il peu ou mal maîtrisé ?
- Y a-t-il un rapport de pouvoir entre les intervenants ?

- Objectifs du rendez-vous

L'objectif du rendez-vous est le but communicationnel pour lequel le Sourd ou l'Entendant font appel à l'ILS.

- Informer/recevoir de l'information/interagir.
- Former/recevoir une formation.
- Juger/être jugé.
- Entendre/être entendu.
- Soigner/recevoir un soin.
- Effectuer des démarches administratives.
- Effectuer une transaction commerciale.
- ...

- Enjeux du rendez-vous

Les enjeux du rendez-vous sont les risques courus par les bénéficiaires en cas d'incompréhension, de malentendu, d'omission d'une partie de la conversation

interprétée. Les enjeux substantiels sont tout ce qui englobe les atteintes à l'intégrité physique et/ou morale et au patrimoine de la personne concernée.

- Durée du rendez-vous.
- Interactivité de l'échange en lien avec le nombre de parties prenantes.

Un échange interactif interprété à distance limite le nombre d'inter-actants en raison des problèmes techniques liés au matériel, à la plateforme, au réseau et des « gels » ou blocages occasionnés lorsque les tours de parole sont rapides et les intervenants variés. Ces « gels » rendent la perception en LS particulièrement complexe.

Pour répondre à ces questions, nous avons décidé de mener une étude auprès des professionnels ILS FR/LSFB.

7.2 Enquête

Il nous est apparu assez rapidement que le questionnaire en ligne serait l'outil le plus approprié pour questionner notre public cible. En effet, le milieu de l'interprétation en FR/LSFB est très restreint et le questionnaire est l'outil qui garantit l'anonymat et la liberté d'expression des répondants. Et, comme dit précédemment, la pénurie du secteur met les ILS sous pression et ne leur laisse que peu de temps à accorder aux sollicitations des chercheurs. Le questionnaire a l'avantage de pouvoir être concis et traité entre deux prestations ou en soirée (contrairement à un entretien). Nous avons choisi de le diffuser en ligne, car nous n'avions aucune idée de l'évolution de la pandémie lors de la rédaction de ce travail.

Dans leur ouvrage, Hale et Napier (2013) recommandent l'utilisation de l'enquête lorsque le « chercheur » souhaite notamment des réponses approfondies à sa question de recherche et ses sous-questions.

Voici les éléments qui constituent la structure de base de notre questionnaire :

- Page d'information pour le participant
- Éléments du questionnaire

*Les questions sont de 3 types de formulation. Elles sont rédigées de telle sorte que le chercheur obtiendra pour réponses :

- soit des faits,
 - soit des comportements/des fonctionnements,
 - soit des croyances ou des idéologies.
- Section(s) ouverte(s) aux commentaires
 - Page de remerciement.

Pour rappel, nous souhaitons obtenir des réponses à la question suivante : *toutes les circonstances sont-elles favorables à l'interprétation à distance en LSFB et si ce n'est pas le cas, quels critères objectiveraient le choix d'y recourir ?*

Les éléments du questionnaire, c'est-à-dire les questions, sont répartis en trois parties liées à des questionnements qui nous sont venues au fur et à mesure de la rédaction du chapitre sur l'état de l'art réalisé pour ce travail. Ces questionnements ont été transposés en objectifs et sous-objectifs de recherche :

Objectif 1 : Etablir le profil du participant

Le questionnaire²¹⁰ commence avec un volet dont l'objectif est de définir le profil du participant en l'interrogeant sur son niveau de formation et son expérience dans le domaine de l'ILS. Cette contextualisation pourra ainsi garantir que le participant est dans notre public cible. Et éventuellement mettre en lumière une corrélation entre les qualifications scolaires ou académiques/l'expérience professionnelle et l'utilisation de l'ID ou les croyances que l'interprète a au sujet de celle-ci. Notamment les ILS qui ne pratiquent pas l'ID.

Il nous semblait également primordial de connaître le ou les domaines dans lesquels l'ILS exerce pour corréler ceux-ci avec le fonctionnement professionnel, notamment

²¹⁰ Voir annexe 6

pendant le confinement, ou les projections mentales avancées par le répondant. De plus, le fait de prétendre posséder une expérience dans tel ou tel domaine rend les affirmations sur ce domaine d'autant plus pertinentes.

Objectif 2 : Découvrir l'expérience et le fonctionnement professionnels du participant

Dans cette partie, nous tentons de collecter des informations concernant l'expérience des ILS FR/LSFB en matière de pratique de l'ID en particulier pendant le confinement strict.

En guise d'introduction, deux questions ouvertes sont posées afin d'installer le participant dans une démarche introspective, une sorte de mise en condition, avant de lui faire répondre à des questions à choix multiples qui permettront de cibler son vécu professionnel positif et négatif dans le domaine de l'ID. Les choix proposés sont liés à nos lectures théoriques. Cette collecte, en entonnoir, répondra finalement à notre première question de recherche, qui consiste à établir si toutes les situations conviennent à l'ID ou non.

Objectif 3 : Distinguer les projections mentales et croyances du répondant

Cette section cherche à récolter les recommandations idéales des répondants sur lesquelles nous espérons établir des lignes de conduite pour cadrer ou mettre en œuvre une réflexion sur la pratique de l'ID. Et nous questionnons les professionnels sur la place de la technologie dans l'avenir du métier d'ILS.

Pour atteindre ces objectifs, les questions de cette partie demandent d'établir un classement entre les critères objectifs hypothétiques listés plus haut et de proposer de nouveaux critères aux cas échéants. Nous ambitionnons de récolter des critères différenciant l'ID de l'interprétation en présentiel.

Voici un tableau qui retrace les liens des objectifs et sous objectifs relatifs à chaque question.

Objectif(s) et sous objectifs	Numéro des question(s) correspondante(s)
Objectif 1 : Etablir le profil du participant.	
1. S'assurer que le participant appartient à notre public cible.	1, 3
2. Confronter les résultats, notamment en fonction du profil du participant (expérience, domaine d'action).	2, 3, 4, 5
Objectif 2 : Découvrir l'expérience et le fonctionnement professionnels du participant.	
3. Mettre le répondant en réflexion sur l'ID/mise en condition du participant.	1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11
4. Questionner les pratiques mises en place pendant la pandémie et leurs éventuelles congruences.	12, 13 14, 15
Objectif 3 : Distinguer les projections mentales et croyances du répondant.	
5. Découvrir les croyances des professionnels ne pratiquant pas l'ID.	9, 20, 21, 22, 25
6. Établir les caractéristiques des situations adéquates en présentiel.	16
7. Établir les caractéristiques des situations adéquates au distanciel (et croiser les réponses).	17
8. Tenter de définir quel cadre idéal favoriserait la pratique de l'ID	18, 19, 20, 21, 22
9. Projeter l'avenir de l'interprétation en langue des signes, celui-ci se jouera-t-il en ligne ?	23, 24

Le choix d'utiliser un logiciel de questionnaire en ligne européen

Comme nous sommes sensibles aux questions qui touchent à la protection de la vie privée et que cet aspect fait partie des inquiétudes relatives à l'ID, nous avons fait

le choix d'utiliser *Drag'n Survey*²¹¹ pour réaliser notre questionnaire en ligne. Il s'agit d'une entreprise privée française qui respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD)²¹², entré en vigueur en mai 2018.

Phase test du questionnaire

Pour réaliser ce questionnaire, nous en avons réalisé 5 versions différentes. Chacune a été soumise à l'appréciation et améliorée à la suite des remarques de nos camarades de promotion, promoteurs, et à l'avis du doctorant Nicolas Hanquet. Les évolutions successives des questionnaires tendent à aboutir à davantage de clarté et de cohérence dans la formulation des questions et à gommer notre avis. Par exemple, nous avons proposé des questions fermées orientées (sur les limites de l'ID ou sur la nécessité de cadrer la pratique) qui ont été remplacées par des questions ouvertes. Nous avons également essayé de sélectionner les questions pertinentes par rapport aux objectifs et sous-objectifs de la question de recherche. Par exemple, la première version demandait si « les ILS avaient des astuces à partager avec les débutants en ID », bien qu'intéressante selon nous cette question était hors cadre et a été retirée de la version définitive.

Biais

Ce type d'étude est soumis à une série de limites :

Premièrement, les nombreuses questions à choix multiple offrent un champ de réponses limité et orienté. Malgré la proposition systématique d'exprimer un avis alternatif, il est toujours plus aisé de cocher une des propositions.

Deuxièmement, rien ne garantit que les répondants remplissent assidument le questionnaire qui demande un certain investissement. Et, comme un questionnaire en ligne ne permet pas d'échange, il est possible que les sondés ne comprennent

²¹¹ <https://www.dragnsurvey.com/>

²¹² <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj/fra>

pas pleinement ce qui leur est demandé. Pour pallier ce biais, la même information a été demandée de différentes manières, pour évaluer la précision des déclarations.

Troisièmement, ce sondage a été réalisé peu de temps après la pandémie qui a marqué les esprits. De plus, la pratique de l'ID ayant été imposée par ce contexte et non pas choisie par l'ILS, il se peut que ce questionnaire serve d'exutoire aux difficultés ressenties pendant cette période difficile et que les réponses manquent d'objectivité.

Quatrièmement, le nombre d'interprètes FR/LSFB en fonction, en Fédération Wallonie Bruxelles, est très réduit. Les résultats de cette expérience ne peuvent, dès lors, être généralisés. Pour être valide, l'étude devrait porter sur un échantillon plus significatif.

7.2.1 Description du public cible

Nous avons choisi de nous adresser aux ILS FR/LSFB qui travaillent officiellement en Communauté française. Or, comme nous l'avons brièvement expliqué dans le chapitre 1, à la création des services d'interprétation dans les années 1990, interpréter en FR/LSFB ne nécessitait aucune formation spécifique.

Alors qu'en 2022, interpréter signifie être en possession, pour la nouvelle génération, d'un diplôme de niveau universitaire certes reconnu, mais pas réellement valorisé (en termes barémiques par exemple). D'autres formations ont vu le jour pendant ces 32 ans que nous ne décrivons pas en détail ici, mais que le lecteur intéressé peut découvrir dans l'excellent mémoire de notre collègue Jessica Dejemeppe²¹³.

Le public ciblé est composé des ILS diplômés, professionnels FR/LSFB, c'est-à-dire les personnes qui travaillent au sein/pour des services d'interprétation FR/LSFB implantés en Wallonie et à Bruxelles : le SISW (Service d'Interprétation pour Sourds de Wallonie), le SISB (Service d'Interprétation pour Sourds de Bruxelles), l'Épée (Service social et d'interprétation), Cosens (coopérative d'interprètes) et des

²¹³ Dejemeppe, J., De Smet, A., & Gabarró-López, S. L'interprète français-LSFB face aux registres de langue : étude de la prise en compte de ce paramètre discursif en situation d'interprétation.

services d'interprétation dans le secteur pédagogique (Centre Comprendre et Parler, École et Surdit , les c dres ASBL, etc.), ainsi que les interpr tes qui traduisent les  missions de la RTBF, etc. en tant qu'employ s ou qui collaborent comme ind pendantes.

L'aboutissement de ce travail m thodologique est l'enqu te disponible dans les annexes (annexe 6).

8 Recueil et analyse des données

8.1 Recueil des données

Le questionnaire était disponible en ligne du lundi 4 avril 2022 au 29 avril 2022. Nous l'avons diffusé en l'envoyant à partir de notre adresse mail d'étudiante de l'université de Louvain-La-Neuve. Le premier courriel a été adressé aux secrétariats des services d'interprétation FR/LSFB implantés en Wallonie et à Bruxelles afin que les directions et les interprètes soient informés de notre démarche. Notre profil particulier d'étudiante en reprise d'étude grâce à la valorisation des acquis de l'expérience (VAE²¹⁴) a pour conséquence que nous côtoyons les ILS FR/LSFB et que certains d'entre eux sont devenus des collègues proches. Ces camarades du secteur nous ont informé que certains secrétariats n'ont pas reçu le mail de lancement de l'enquête. Il s'avère que celui-ci a été catégorisé comme courrier indésirable par certaine(s) boîte(s) mail(s). Qu'à cela ne tienne, nous avons dès lors décidé d'utiliser ce réseau de collègues proches et leur avons adressé le deuxième courriel de diffusion de l'enquête pour qu'ils le transfèrent à leurs collègues. Un troisième courriel de rappel a, cette fois, été adressé aux services. Cette procédure semble avoir eu l'effet escompté puisque 23 personnes ont commencé l'enquête. Nous avons cependant constaté à la clôture de l'enquête que seules 15 personnes l'ont complétée jusqu'au bout. Ceci indique peut-être que le questionnaire était trop contraignant à remplir ou que les ILS FR/LSFB étaient trop occupés pendant ce mois d'avril 2022 pour trouver le temps de passer par le bureau et d'avoir accès 15 minutes à leur boîte mail professionnelle. Nous avons choisi d'analyser uniquement les réponses des participants qui ont répondu à l'ensemble du questionnaire, cependant toutes les réponses obtenues se trouvent annexées à ce travail (annexe 7).

²¹⁴ <https://uclouvain.be/fr/etudier/vae>

8.2 Analyse des données

En toute logique, les données seront analysées au regard des objectifs et sous-objectifs qui ont servi à concevoir les questions de l'enquête (voir figure 11, page 116). Ces objectifs et sous-objectifs sont divisés en 3 parties qui ne suivent pas le déroulé du questionnaire, mais en constituent la trame²¹⁵ :

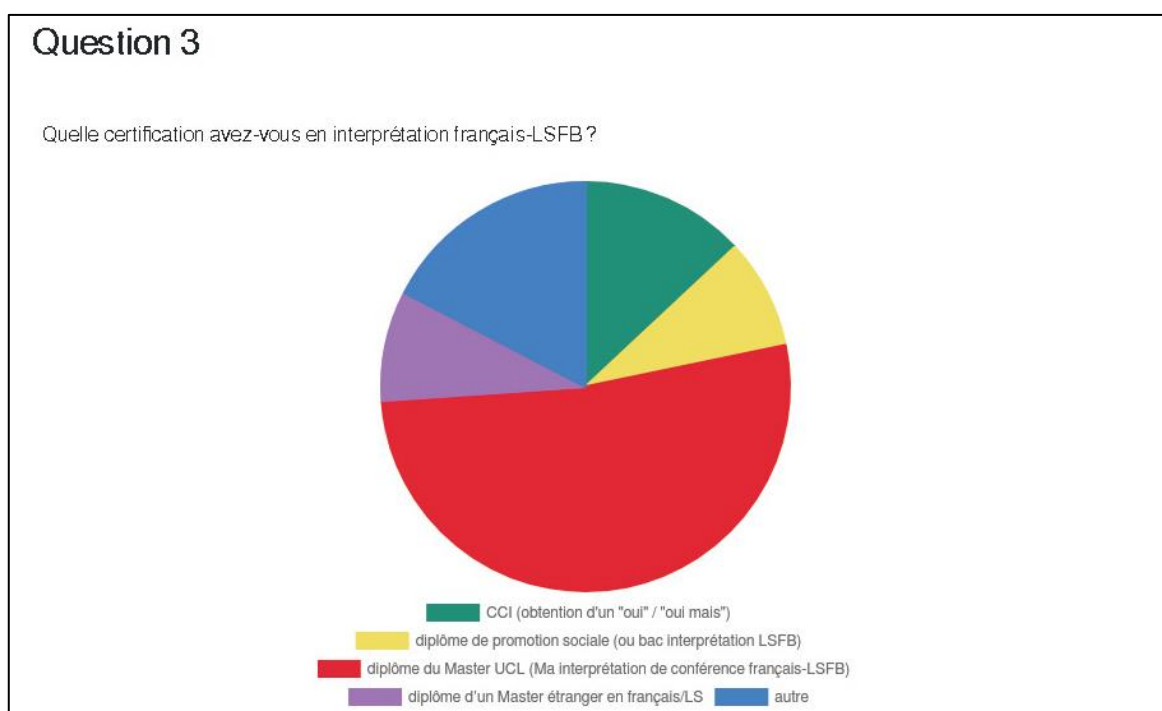
- *Objectif 1 : Etablir le profil du participant,*
 - *Sous-objectif 1 : s'assurer que le participant appartient à notre public cible,*
 - *Sous-objectif 2 : confronter les résultats notamment en fonction du profil du participant (expérience, domaine d'action),*
- *Objectif 2 : Découvrir l'expérience et le fonctionnement professionnels du participant,*
 - *Sous-objectif 3 : mettre le répondant en réflexion sur l'ID/mise en condition du participant,*
 - *Sous-objectif 4 : questionner les pratiques mises en place pendant la pandémie et leurs éventuelles congruences,*
- *Objectif 3 : Distinguer les projections mentales et croyances du participant,*
 - *Sous-objectif 5 : découvrir les croyances chez les professionnels ne pratiquant pas l'ID,*
 - *Sous-objectif 6 : établir les caractéristiques des situations adéquates en présentiel,*
 - *Sous-objectif 7 : établir les caractéristiques des situations adéquates au distanciel (et croiser les réponses),*
 - *Sous-objectif 8 : tenter de définir quel cadre favoriserait la pratique de l'ID,*
 - *Sous-objectif 9 : projeter l'avenir de l'interprétation en langue des signes, celui-ci se jouera-t-il en ligne ?*

²¹⁵ Les questions 1, 2, 4 et 5, ne sont pas traitées dans cette analyse, car elles font partie de la mise en condition du participant. Et par ailleurs, celles qui sont traitées le sont par objectifs et sous-objectifs.

Objectif 1 : Etablir le profil du participant

Sous-objectif 1 : s'assurer que le participant appartient à notre public cible

Voici les résultats obtenus à la question sur la certification qui confirme que notre public cible est atteint.



Tous les participants n'ont pas rempli le questionnaire jusqu'au bout, il y a donc un biais dans les chiffres ci-dessus. Les 15 répondants analysés se situent bien dans notre public cible et une majorité d'entre eux sont des diplômés du master (en rouge sur le diagramme en circulaire ci-dessus). Ce taux de participation des diplômés du master s'explique peut-être par le fait que ce public a lui-même rédigé un mémoire et sait l'importance que revêt la participation à ce type d'enquête pour l'étudiant. Pour le reste de notre panel, la répartition entre diplômés du CCI²¹⁶, de promotion sociale ou master étranger est à peu près égale.

²¹⁶ CCI : évaluation du niveau de compétences des interprètes FR/LSFB, mise en place par le Comité de Conduite des Interprètes, en 2003 et 2006, à l'initiative de la FFSB (De Jemeppe et al. 2020).

Sous-objectif 2 : confronter les résultats notamment en fonction du profil du participant (expérience, domaine d'action)

Nous avons constaté que les recommandations professionnelles en matière d'ID dépendent notamment du domaine d'interprétation²¹⁷ dans lequel celle-ci a lieu et du profil de l'ILS.

Il nous semblait dès lors pertinent de faire émerger cette information dans notre questionnaire.

Toutefois, nous devons constater que, comme nous le soulignons dans l'introduction de ce travail, la plupart des ILS travaillent dans des domaines/des types d'interprétation et milieux multiples et variés. La réponse type à la question dans quels domaines/milieux exercez-vous est ainsi assez logiquement :

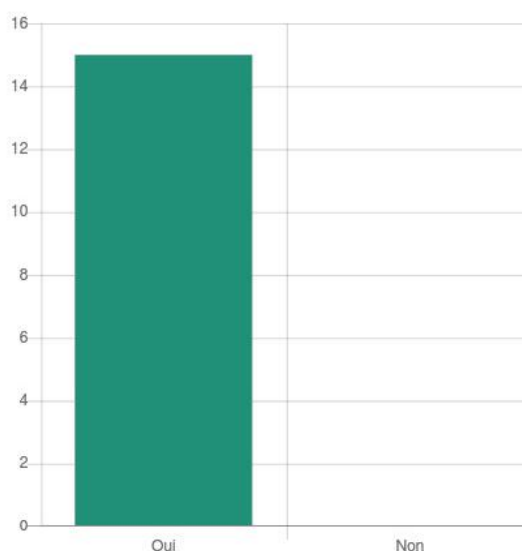
« social + médical + judiciaire (cours et tribunaux) + juridique (étude de notaire, commissariat, cabinet d'avocat, rdv avec un administrateur de biens, etc.) + professionnel de la personne sourde + culturel ».

En conséquence, aucune information claire ne se dégage de cette question, excepté que les témoignages sont en lien avec les domaines/milieux. Ainsi, lorsqu'un ILS a coché « pédagogique » dans les domaines d'interprétation proposés, il avance que les cours devraient avoir lieu en présentiel. Ses propos sont fondés sur son expérience. Ceci témoigne du sérieux avec lequel les participants ont répondu au questionnaire.

²¹⁷ Dans notre enquête, nous utilisons les termes « interprétation de type/dans le domaine » de (la) conférence, pour les (des) médias, communautaire, pédagogique. Et le terme « milieu » pour nommer les subdivisions du domaine communautaire : social, médical, judiciaire, juridique, professionnel de la personne sourde, etc.

Question 6

Pendant la pandémie de covid 19 et les divers confinements, de nombreuses prestations d'interprétation ont été réalisées à distance grâce aux technologies de l'information et de la communication (téléphone, ordinateur, tablette, etc.). Avez-vous déjà interprété à distance ? C'est-à-dire à partir d'une pièce distincte d'au moins un des intervenants de la situation interprétée (orateur(s)/public) ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui	15	100 %
Non	0	0 %

Tous les répondants de cette enquête en ligne²¹⁸ ont fait le choix d'interpréter à distance, peu importe le type de diplôme obtenu, l'expérience ou le domaine/milieu dans lequel ils interprètent. Là aussi il n'y a pas de lien net à faire entre les réponses et le profil des participants.

²¹⁸ Pour rappel, nous analysons les résultats des 15 répondants qui ont complétés totalement le questionnaire sur les 23 participants de l'enquête.

*Objectif 2 : Découvrir l'expérience et le fonctionnement
professionnels du participant*

*Sous-objectif 3 : mettre le répondant en réflexion sur l'ID/mise en
condition du participant*

Dans les questions 7 et 8, nous avons invité les répondants à exprimer une situation d'ID positive et une autre situation d'ID négative à leurs yeux. Ceci, afin qu'ils entrent dans la thématique de l'enquête et que, spontanément, ils énoncent des recommandations sans y avoir été invités.

Question 7

Pourriez-vous décrire une situation d'interprétation à distance (ID) qui s'est bien passée selon vous, a été réalisée avec aisance et vous a laissé.e satisfait.e de votre travail ? (exemples de critères : quel public, objectif communicationnel du rdv atteint, quel domaine d'interprétation, dans quel cadre/quelle institution, durée du rdv, critère(s) lié(s) à l'ILS, etc.)

Et effectivement, il se dégage des expériences positives que c'est plutôt instinctivement qu'ils appliquent certaines des recommandations évoquées plus haut. Voici quelques témoignages :

« Lorsque l'étudiant sourd est dans le même local que l'ILS ».

« Il s'agissait d'un appel Relais-Signes dans le cadre professionnel [...] La personne entendante n'avait jamais eu recours aux services d'interprète en français/LSFB. Il a fallu donc bien mettre le cadre dès le départ (s'adresser directement à la personne sourde, décalage, etc.) [...] ».

« Cours en promotion sociale avec un enseignant sensibilisé (sensible et respectueux de manière générale) à la présence de l'interprète et à la bonne transmission des informations à ses étudiants sourds. Prépa donnée à l'avance, bonne qualité du son/image/connexion internet, ajout d'un support visuel en partage d'écran + utilisation du chat par les participants au besoin, bonne modération : enseignant fait une bonne gestion des prises de parole [...] ».

« [...] Très bonne collaboration avec le professeur — lien établi avant la pandémie donc avant le distanciel, échanges préparatoires ».

« [...] lorsque la mise en place de la communication est établie et que chacun des interlocuteurs entre réellement en relation. »

« [...] Interprétation aisée, car peu de participants, le sujet m'était connu [...] »

« Réunion d'équipe, prise de parole gérée par un modérateur désigné au sein de l'équipe, case de la personne qui s'exprime qui est épinglée par ce modérateur afin de voir en grand l'orateur (encore plus si la personne s'exprime en langue des signes), réunion d'une heure maximum seule avec une pause de 5-10 min à la moitié, respect en général des conditions envoyées à l'avance (timing, pause, gestion de parole) »

« Une interprétation où les points suivants ont été satisfaits : - réglage de la technique avant la réunion/conférence (test en amont) - bonne gestion du tour de prise de parole des intervenants pendant la réunion/conférence et attention portée à la structure de la réunion/conférence (temps de parole, pause, temps de questions-réponses) — informations adéquates données en amont pour la préparation de l'interprétation »

« [...] Il faut respecter quelques règles : - durée de 30 minutes max. - matériel adapté »,

« [...] bonne connexion internet de tous les participants. Bonne luminosité, webcam et micro. Préparation reçue à l'avance, et modération efficace des échanges. Possibilité de communiquer via le tchat avec le modérateur en cas de soucis. »

Nous pouvons déduire de ces témoignages que les interprètes interrogés donnent raison au Pôle Louvain et à ses collaborateurs qui préconisent que le/les étudiant(s) sourd(s) devraient se trouver en présence de l'ILS voire avec le professeur lors de cours en ID. Ceci plaide donc pour une modalité VCI dans laquelle l'ILS est en présence de l'orateur ou du public (dans son ensemble ou en partie), comme cela a été défini dans le chapitre 3 de ce travail.

Les autres témoignages donnent à penser que le matériel technique des participants et la préparation sont primordiaux. La préparation inclut de poser le cadre, d'informer les participants du protocole qui facilitera l'échange interprété à distance et de prévoir le temps accordé à l'échange et aux pauses.

Les expériences négatives partagées donnent quant à elles des indices sur les limites de l'ID :

Question 8

Pourriez-vous décrire une situation d'interprétation à distance (ID) qui a été compliquée selon vous, a été éprouvante à réaliser et vous a laissé.e insatisfait.e de votre travail ?(exemples de critères : quel public, objectif communicationnel du rdv atteint, quel domaine d'interprétation, dans quel cadre/quelle institution, durée du rdv, critère(s) lié(s) à l'ILS, etc.)

« Domaine pédagogique : cours ex cathedra avec projection de slides. Le prof change d'écran tout le temps, ne nomme pas clairement les points sur le graphique, mais dit : » là, là « en pointant trop rapidement. 2 h de cours à l'univ. Situation frustrante »

« Il s'agissait d'un appel en VRS où la personne sourde annonce un appel "rendez-vous administratif suite à un retrait de permis de conduire". Au fur et à mesure de l'appel, je me suis sentie prise dans un guet-apens, car j'ai compris en cours de discussion le caractère frauduleux de la demande (corruption envers un fonctionnaire) [...]. Un accord tacite venait d'avoir lieu sans que je puisse me positionner par rapport à cet acte délictueux (interrompre ou poursuivre l'appel). »

« Interprétation à distance d'un cours pour adulte avec rapidité de l'orateur, pb de connexion, prise de parole des intervenants sans réel tour de parole. Durée 1 h sans pause. »

« Tous les cours où nous étions tous à distance : les étudiants, dont l'étudiant sourd, le professeur et moi. [...] »

« Situation de réunion : dans un cadre professionnel où la prise de parole de chacun et les implicites sont difficiles à gérer. [...] Le nombre de personnes présentes est un facteur essentiel, car plus elles sont nombreuses plus il est difficile d'embrasser tout le monde du regard. Notre confort d'écoute est malmené à cause des fonds utilisés ou la luminosité. L'énergie totale que nous avons à notre disposition est phagocytée par le manque d'une troisième dimension nécessaire pour la langue des signes. »

« Quand personne ne gère le tour de parole que tout le monde se connaît et ne fait pas l'effort de préciser qui parle, pas de gestion technique, les participants laissent leurs micros allumés selon moi ce sont ces aspects-là qui jouent plus que le public/la durée, etc. --> ces difficultés-là sont présentes sur place également. A distance on prévoit simplement des binômes presque systématiquement, car plus éprouvant. »

« Réunion d'équipe d'une dizaine de personnes, en pleine période de confinement, les collègues ne s'étaient plus vus depuis longtemps, certains étaient pris d'émotions, car des cas covid dans leur entourage proche. [...] »

« Trop d'intervenants, pas de gestion de parole, pas d'épingle possible, pas de respect des consignes énoncées »

« La plupart des interprétations dans le domaine de la santé somatique et de la santé mentale ne se prêtent pas à l'interprétation à distance. »

« [...] Textes très techniques et non reçus à l'avance »

Les éléments limitants identifiés sont : le matériel technique de l'ensemble des participants, les problèmes techniques, l'absence de protocole (absence d'un modérateur, pas des documents de préparation, non-respect du temps accordé à l'échange et aux pauses), la 2D alors que la LS est en 3D, les émotions qui ne passent pas à distance.

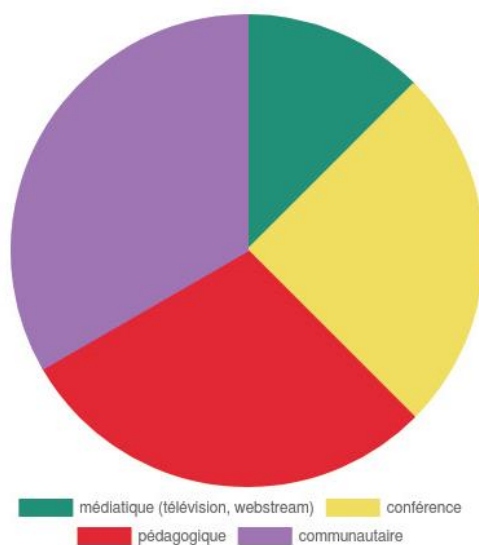
De plus, certaines situations sont instinctivement vues comme incompatibles avec l'ID : les interprétations dans le milieu médical.

Il est intéressant de découvrir le témoignage de l'ILS qui s'est senti manipulé par l'un des intervenants pendant une ID de type VRS et le dilemme qui en a résulté. Ceci illustre combien les recommandations émises par l'ASLI sont importantes.

Sous-objectif 4 : questionner les pratiques mises en place pendant la pandémie et leurs éventuelles congruences

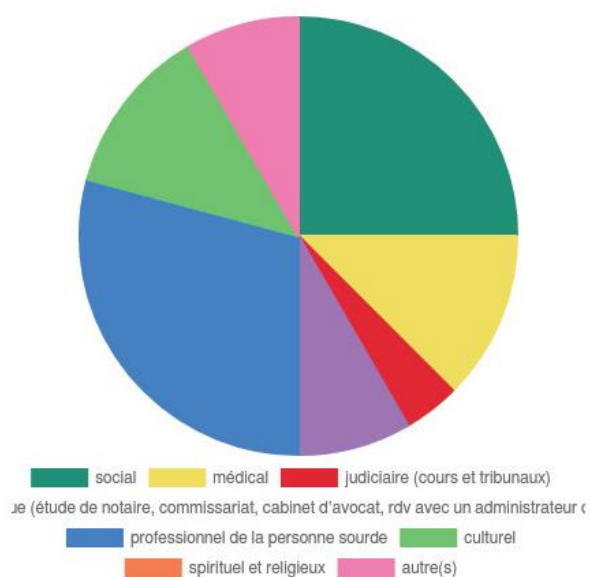
Question 12

Y a-t-il des situations d'ID que vous n'auriez pas proposées avant le confinement et que vous proposez actuellement ? Si oui, lesquelles ? (plusieurs choix possibles)



Question 13

Dans le milieu (plusieurs choix possibles)

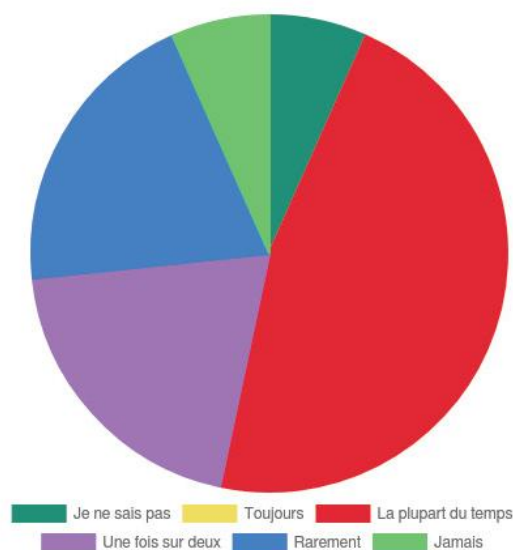


Sans surprise, les réponses aux questions 12 et 13 montrent que tous les domaines d'ID proposés dans l'enquête, mais aussi tous les milieux ont fait l'objet d'interprétation à distance pendant le confinement, à l'exception de l'interprétation dans le milieu religieux.

Selon les 15 répondants, les domaines d'interprétation en LSFB qui se prêtent le mieux à l'ID sont, par ordre décroissant, le domaine communautaire, le domaine pédagogique, l'interprétation de type conférence et l'interprétation dans les médias. Nous avons demandé aux répondants des précisions quant aux milieux repris dans le domaine communautaire et par ordre décroissant, c'est le milieu professionnel de la personne sourde qui se prête à l'ID davantage que les autres, suivi par le milieu social, médical, culturel, juridique et judiciaire.

Question 14

Dans chacun de ces cadres testés, pensez-vous que l'ID permette d'atteindre l'objectif du rendez-vous de la même manière que s'il avait eu lieu en présentiel ?



A cette question 14, la moitié des sondés répondent que « Oui, **la plupart du temps** l'objectif est atteint ».

Trois ILS pensent que l'ID permet d'atteindre l'objectif **une fois sur deux**.

Trois ILS sur quinze expriment leurs doutes quant au fait que l'objectif est **rarement** atteint avec l'ID.

Un répondant pense que l'objectif n'est **jamais** atteint et l'autre **ne se prononce pas**.

Cette question interroge ce qui a été fait à distance pendant le confinement. La moitié des répondants estiment que, la plupart du temps, l'ID a permis d'atteindre l'objectif du rendez-vous, à savoir la prise d'un rendez-vous, la communication d'un diagnostic bénin...

Question 15

Souhaitez-vous argumenter votre réponse ?

A la question 15, les obstacles majeurs identifiés par les sondés comme empêchant d'atteindre cet objectif communicationnel sont les mêmes que ceux évoqués à la question 8, à savoir : les problèmes techniques, le passage de la 3D en 2D, la façon dont le rendez-vous est préparé, le protocole, auxquels s'ajoutent :

« la sensibilité des intervenants entendants à la situation d'interprétation »,

« Il y a forcément des aspects de la communication qui ne passent pas de la même façon à distance. Cela demande un travail supplémentaire (un effort supplémentaire) de la part de l'ILS pour combler ce manque ».

« [...] L'idéal étant que la réunion ait lieu entre personnes qui se connaissent déjà et qui ont l'occasion de travailler aussi en présentiel pour pouvoir pallier le manque d'informations informelles »

Les freins à l'ID croisent ces dernières remarques, à savoir l'incompatibilité avec le passage des émotions ainsi que la perte des informations paraverbales/non verbales et contextuelles.

L'on voit également que **l'enjeu et le contexte** du rendez-vous font leur apparition dans quelques réponses.

Question 16

Quelles sont les contraintes, dans la liste ci-dessous, qui selon vous, limite l'intervention de l'interprète en langue des signes qui travaille à distance : (plusieurs réponses possibles à classer dans des catégories variants entre sans impact à extrêmement contraignant)



1. Les problèmes techniques
2. La fatigabilité oculaire, psychique, physique
3. La difficulté de gérer les tours de parole
4. Le manque d'informations paraverbales/non verbales
5. L'absence de profondeur de champ due à la 2D
6. Le stress supplémentaire
7. La difficulté d'être « présent » à distance
8. L'absence d'information contextuelle
9. La contrainte spatiale du cadre de signation limité par l'écran/caméra
10. La confidentialité non garantie
11. Le sentiment de solitude

Le traitement des réponses dans ce diagramme en « toile » illustre que les 4 principaux freins à l'ID identifiés sont les problèmes techniques, la fatigabilité oculaire, psychique, physique, la difficulté de gérer les tours de parole et le manque d'informations paraverbales et non verbales. Les autres freins proposés sont également des contraintes non négligeables, ils sont classés par ordre décroissant de score obtenu à droite du diagramme.

Objectif 3 : Percevoir les projections mentales et

croyances du participant

Pour répondre à cet objectif, nous avons invité les ILS à se projeter, à l'aide du texte introductif suivant :

« Fort. e de l'expérience vécue pendant les confinements successifs, imaginez que vous deveniez responsable d'un service d'interprétation et que vous ayez le choix absolu du mode d'action de votre équipe d'interprètes : en présence ou à distance.

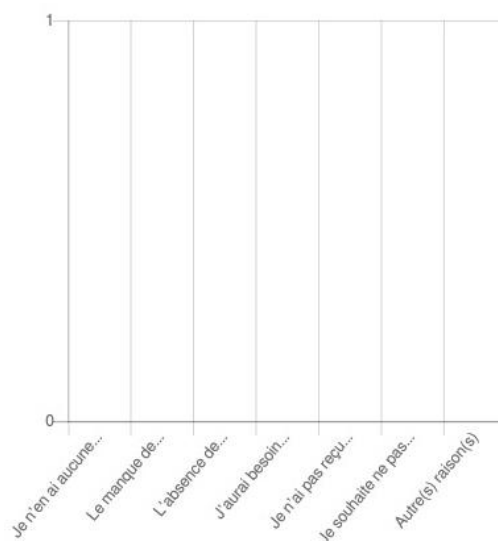
Quels critères objectifs vous permettraient de choisir entre interprétation à distance et en présentiel, en gardant à l'esprit que ce choix doit être avantageux pour votre service, respectueux à la fois de votre équipe d'interprètes et des bénéficiaires sourds/entendants ? »

Puis, les ILS ont été invités à répondre à une série de questions sur leurs pratiques de l'ID.

*Sous-objectif 5 : découvrir les croyances chez les professionnels
ne pratiquant pas l'ID*

Question 9

Vous n'avez jamais interprété à distance et ce choix est volontaire. Pourriez-vous identifier ce qui vous freine ? (plusieurs choix possibles)



La question 9, posée en parallèle de la question 6, était destinée à cerner quelles croyances, en lien avec l'ID, pouvaient freiner les ILS qui ne l'ont jamais pratiquée même pendant les confinements. Comme tous les participants de notre questionnaire ont exercé en ID au cours de la pandémie (question 6 p123), il n'y a pas d'observation à faire à partir de cette question 9.

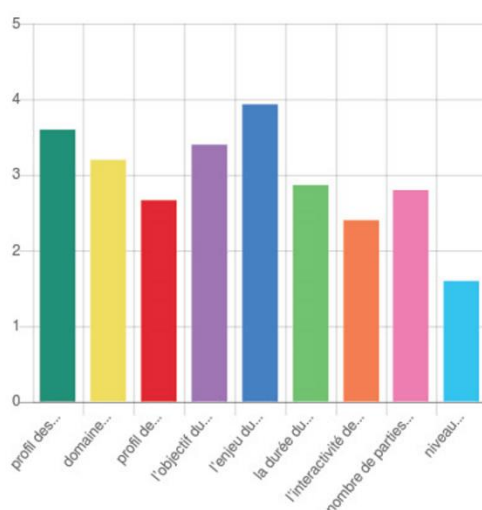
Pour atteindre les ILS qui ne souhaitent pas faire d'ID, il semble qu'il faille prévoir un autre canal qu'un questionnaire en ligne. En effet, le refus de cette pratique pourrait être lié à un rejet plus général des TIC.

*Sous-objectif 6 : établir les caractéristiques des
situations adéquates en présentiel*

La question 17, affichée ci-après, a mis en exergue que comme dans les recommandations RISLI ou ASLI, l'enjeu pour les ILS FR/LSFB est capital dans la décision de préférer le présentiel au distanciel. En cas d'inexactitudes quels risques sont courus à long terme par l'individu, quelles sont les conséquences sur sa vie ? En effet, certaines situations ne tolèrent aucune erreur sous peine d'atteintes à l'intégrité physique et/ou morale ou au patrimoine de la personne concernée comme celles qui peuvent survenir en milieu médical ou judiciaire, etc.

Question 17

Une situation interprétée doit avoir lieu en présentiel en fonction du/de... (classer les critères dans des catégories du « pas du tout important » à « l'essentiel » en déplaçant le curseur)



Le classement des critères d'une situation **en présentiel** par ordre décroissant de score est :

1. l'enjeu,
2. le profil des bénéficiaires sourd(s) et entendant(s),
3. l'objectif du rendez-vous,
4. le domaine/milieu dans lequel a lieu le rendez-vous,
5. la durée du rendez-vous,
6. le nombre de parties prenantes à l'échange,
7. le profil de l'interprète,
8. l'interactivité de l'échange,
9. le niveau hiérarchique

Question 18

Dans la question précédente, y a-t-il un/des critère(s) important(s) qui manque(nt) selon vous ? Si oui, le(s) quel(s)

A la proposition d'ajouter un critère important pour évaluer si une situation doit avoir lieu en présentiel, nous avons obtenu les réponses suivantes :

« La qualité et le type de matériel des différents participants. Ordi, tablette ou gsm ».

« La présence d'un modérateur [...] ».

« La distance à parcourir et le temps nécessaire pour se rendre au rendez-vous ».

« L'interprétation en présentiel devrait être la norme ».

« La possibilité de travailler en binôme si rendez-vous à distance alors qu'en présentiel, un interprète aurait été suffisant ».

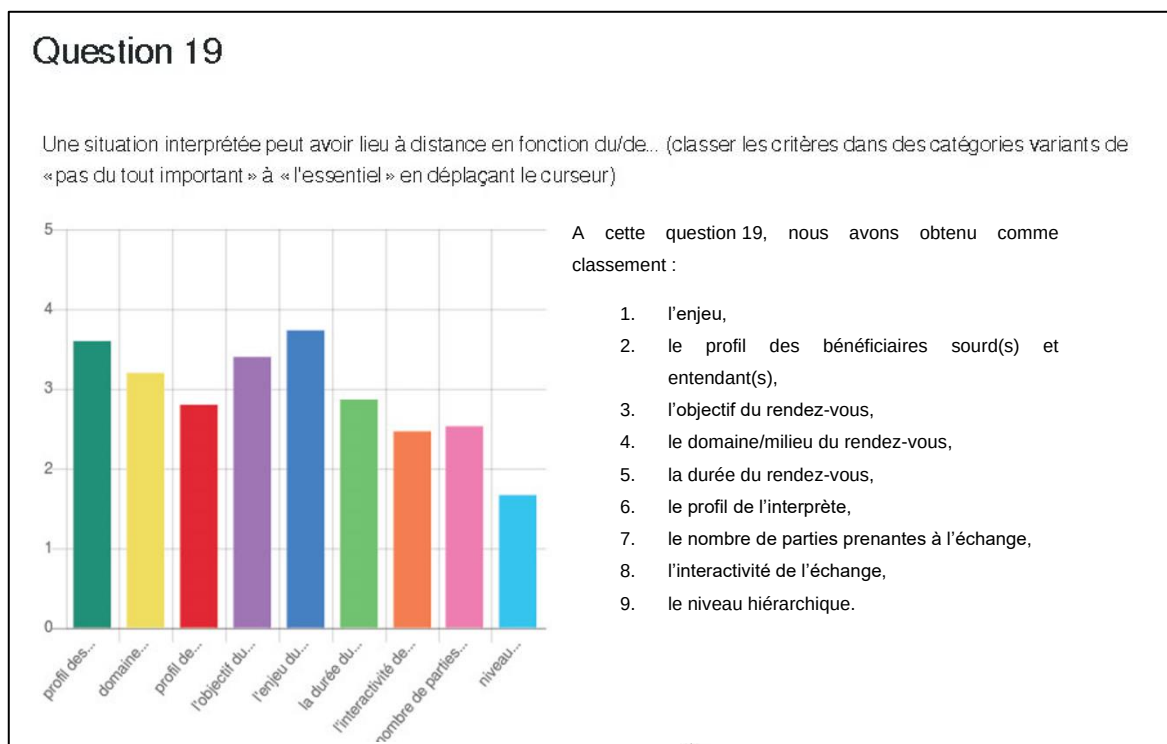
Certains des répondants prônent qu'il faut que les conditions techniques soient prises en compte, de même que la présence d'un modérateur, le travail en binôme nécessaire en distanciel, le profil de l'interprète et notamment sa volonté d'exercer à distance et le rapport fait entre la distance à parcourir (en kilomètres) et le temps estimé du rendez-vous (exprimé en minutes).

Ce dernier critère est très intéressant, car il nous rappelle que l'une des raisons historiques du développement de l'ID présentées au point 2.3 est **la logistique**, la pénurie d'ILS, le manque de moyen financier et le souhait d'avoir accès à un interprète certifié (Napier et al. 2018).

Analysons maintenant la même question, mais en rapport avec les **caractéristiques d'une situation en ID** et croisons les résultats de ces deux questions clés de notre enquête.

*Sous-objectif 7 : établir les caractéristiques des situations
adéquates au distanciel (et croiser les réponses)*

Nous avons choisi de poser la même question que la précédente, mais cette fois-ci par rapport à **l'interprétation à distance**. Nous avons ensuite croisé les réponses obtenues. Cette démarche propre à la méthodologie de l'« enquête par questionnaire » proposée dans l'ouvrage de Hale et Napier (2013) permet de vérifier l'implication des participants et de lever ainsi un des biais du « questionnaire en ligne » décrit précédemment dans ce travail.



Nous observons que les résultats sont similaires à ceux de la question 17 excepté le profil de l'ILS qui gagne un rang. Ceci s'explique peut-être par la formation spécifique que l'ILS doit nécessairement suivre pour acquérir la maîtrise de l'outil technologique propre à l'ID de type VRS notamment et l'expérience nécessaire aussi dans ce type de prestation (Oldfield, 2009).

La similitude entre les deux classements des caractéristiques propres au présentiel et au distanciel prouve le sérieux avec lequel notre panel a répondu au questionnaire.

Question 20

Dans la question précédente, y a-t-il un/des critère(s) important(s) qui manque(nt) selon vous ? Si oui, le(s) quel(s) ?

A la proposition d'ajouter un critère important pour évaluer si une situation doit avoir lieu **en distanciel**, nous avons obtenu comme réponses les mêmes qu'à la question « miroir » 18, à savoir le rapport entre la durée du rendez-vous et la distance, les conditions techniques et le modérateur :

« La distance parcourue par l'interprète par rapport à la durée du rdv. S'il faut faire 100km pour 30 min d'interprétation, alors le distanciel peut s'avérer intéressant ».

« La connaissance des intervenants sourds de l'outil informatique (zoom, Teams, etc.) pour épingler par exemple, de la présence d'un modérateur en cas d'interprétation autre que dialogue ».

Et :

« Alternance distanciel/présentiel pour éviter une éventuelle lassitude et/ou une trop grande fatigabilité. »

« L'avis des intervenants et de l'interprète : ne pas imposer le distanciel, mais demander l'avis de tous, toutes »

Un répondant prévoit déjà un cadre favorisant la pratique de l'ID : proposer une alternance entre les plages horaires accordées à l'ID et aux rendez-vous en présentiel. Enfin, la dernière déclaration suggère intuitivement des recommandations en phase avec celles de l'ASLI qui propose que tous les acteurs de la situation interprétée à distance consentent à recourir à cette modalité.

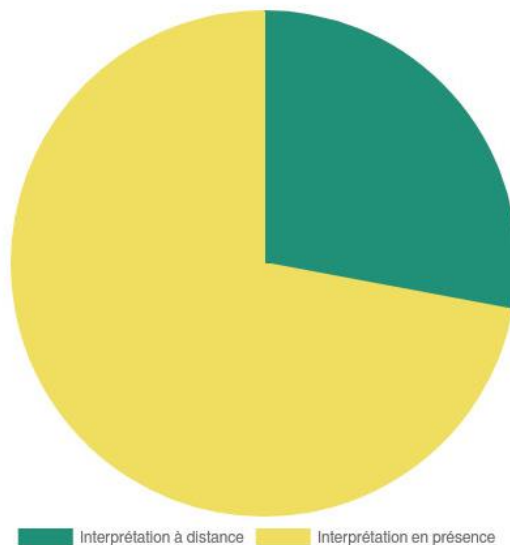
*Sous-objectif 8 : tenter de définir quel cadre favoriserait**la pratique de l'ID*

Question 21

Quelles recommandations-cadres feriez-vous à votre équipe pour que celle-ci se préserve lorsqu'elle réalise des prestations à distance ? (Exemples de recommandations : fréquence et durée des pauses, condition(s) de travail en binôme ou trinôme, etc.)

Question 22

Quelle serait, selon vous, la répartition de temps de travail ID/présentiel idéale pour un interprète en langue des signes ?



Aux questions 21 et 22, nous avons reçu les réponses suivantes :

« Débit plus lent, d'autant plus s'il y a des visuels, des graphiques »

« J'insisterais pour que les clients proposent des pauses après une heure d'interprétation. Je recommanderais le travail en binôme au-delà d'une heure de prestation. Je veillerais à ce que les horaires permettent l'alternance de travail en présentiel et en distanciel au sein d'une même journée afin d'éviter une trop grande fatigue. Je limiterais le nombre d'intervenants aux réunions à distance afin que les interactions ne soient pas trop difficiles à gérer. En cas de formation à distance durant une journée complète, un trinôme me semble nécessaire avec pauses durant la matinée et l'après-midi. »

« [...], adaptation du poste de travail, et tri, car toutes situations ne peuvent être interprétées à distance. »

« Idéalement : exiger une prépa, s'assurer que les intervenants maîtrisent les outils, s'assurer que les connexions et matériels sont ok 10 min avant avec l'un ou les participants, exiger une pause après 1 h d'interprétation, être en binôme, présence d'un modérateur pour prises de parole si plus de 2 intervenants, demander de reformuler les interventions écrites dans le chat s'il y en a »

« Endroit calme, contacts préalables avec les interlocuteurs pour technique [...] »

« Cela dépend du type de prestation, mais je dirais de toute façon en binôme si plus de 45 minutes. Difficile de répondre, c'est vraiment du cas par cas. »

« Ne pas faire plusieurs interprétations à distance le même jour. Prévoir une longue pause après la prestation. Pas + de 1 h 30 seul. Idéalement en binôme et même en trinôme si longue conférence/formation en ligne. »

« Seul = 1 h max, à deux = 3 h max avec pause ou 2 h sans pause Respect de la gestion de parole. Logiciel OK pour la technique (préférence pour Zoom) Préparation reçue à l'avance que le binôme d'ILS soit ensemble dans la même pièce pour travailler. Que chaque participant soit à son écran, pas une équipe entière derrière une caméra. »

- « Durée de maximum 30 minutes (si interprétation communautaire). Si la durée prévue excède les 30 minutes, alors prévoir un binôme ainsi que des pauses. - Binôme/trinôme en fonction du nombre d'orateurs présents. - Matériel adéquat. - Demander à obtenir les supports autour desquels les échanges vont s'articuler. »

« 45 minutes seul si contexte connu. Si plus, alors binôme avec des relais toutes les 15 minutes environ. Idéalement, travailler dans la même salle avec des relais physiques. Au-delà de 3 heures, prévoir un trinôme. »

A partir de ces réponses, nous pouvons lister toute une série de recommandations que souhaitent voir mises en œuvre les praticiens quand ils exercent en ID :

- La répartition du temps de travail en ID et en présentiel doit être structurée et les prestations planifiées de sorte qu'il y ait alternance entre les deux modalités.
- L'interprète peut se préparer à la rencontre et reçoit notamment les documents autour desquels l'échange va s'articuler.
- Les intervenants maîtrisent l'outil de communication à distance.
- Le matériel technologique convient à l'ID.

- Idéalement, chaque participant dispose de son propre outil technologique (ordinateur, tablette).
- La pièce, à partir de laquelle s'effectue l'ID, est calme.
- Un contact préalable sera établi pour tester le bon fonctionnement de la technique et le rappel du protocole : un modérateur doit être prévu en cas de besoin, le débit de parole doit être un peu plus lent. Et, lorsqu'il y a des visuels, des graphiques, l'orateur devrait ralentir le débit pour laisser le temps à chacun d'en prendre connaissance.
- La durée de la prestation à distance pour un ILS **seul** doit être de 30 minutes (si communautaire)/45 minutes/1 heure/1 heure 30²¹⁹ maximum et rythmé par des pauses toutes les 30 minutes.
- Si la prestation dépasse 30 minutes/45 minutes/1 h, il faut prévoir un binôme et le relais devrait se faire toutes les 15 minutes. Il faut prévoir une pause pour le binôme si la prestation dépasse 2 h. La prestation en binôme ne doit pas excéder 3 h. Idéalement, ce binôme doit se trouver dans le même espace physique pour réaliser l'ID.
- Au-delà de 3 heures de prestation, il faut prévoir un trinôme.
- Le nombre d'ILS dépend également du nombre d'orateurs qui prennent part à l'échange.
- La répartition idéale du temps de travail entre les modalités proposées selon l'échantillon d'ILS interrogé est de 28 % à distance et de 72 % en présentiel.

Sous-objectif 9 : projeter l'avenir de l'interprétation en langue des signes,

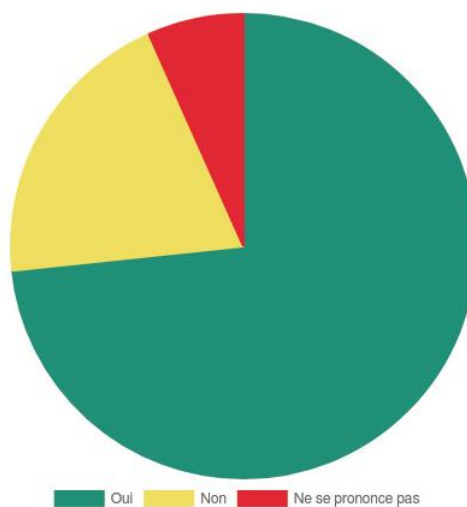
celui-ci se jouera-t-il en ligne ?

Et aux deux dernières questions, la majorité des interviewés estiment que le confinement a eu des conséquences sur la répartition du temps de travail des ILS. Et en ce qui concerne le futur,

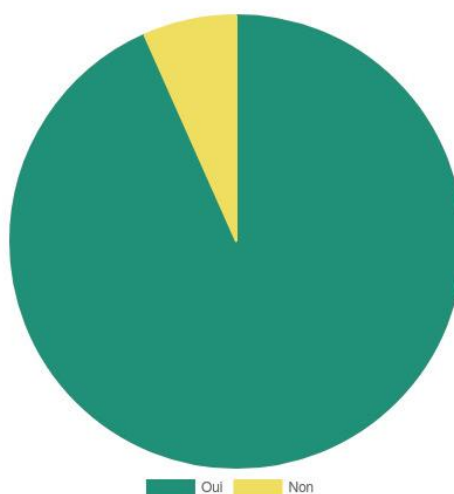
²¹⁹ Le temps maximum proposé varie selon les répondants (voir questionnaire en annexe 7).

Question 23

A la suite du confinement, ce pourcentage a-t-il évolué en faveur de l'ID ?

**Question 24**

Pensez-vous que la pandémie aura globalement un impact pérenne sur le métier d'interprète en langue des signes en matière d'utilisation de l'ID ? ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui	14	93.33 %
Non	1	6.67 %

ces réponses indiquent que pour notre panel, indéniablement, une partie de l'avenir du métier d'ILS se jouera en ligne.

9 Quand l'existant rencontre l'instinct, ou comment enrichir les recommandations avec l'expérience du terrain ?

Les recommandations-cadres sont des propositions développées pour donner aux professionnels d'un secteur l'occasion de faire évoluer leurs pratiques. Lorsqu'elles sont issues du milieu académique, elles émergent d'un consensus autour de l'état de l'art et sont confrontées ensuite aux pratiques professionnelles.

Les recommandations peuvent également naître de l'initiative d'un regroupement de praticiens, telle qu'une association d'interprètes en langue des signes, qui partagent ce qu'ils ont acquis de leurs expériences. La séparation entre le monde des praticiens et celui des chercheurs est poreuse. Le chercheur apporte sa compétence, le praticien son expérience quotidienne. La collaboration de ces univers voit naître des concepts qui nourrissent la pratique ou inversement : l'observation de la pratique donne le terreau fertile d'où est issu le concept. C'est de cette dynamique participative que sont issues les recommandations-cadres sur l'ID que nous avons compilées pour rédiger la partie 4 de ce travail. La plupart des lignes directrices sont issues du partage d'associations d'interprètes ou de Sourds, mais également de l'AIIIC ou du milieu de la recherche universitaire.

Pour répondre à notre question de recherche en adoptant ces approches complémentaires, nous avons complété le tableau cumulatif des « recommandations-cadres » figurant dans la partie 4 de ce mémoire avec les recommandations suggérées par les interprètes interrogés lors de notre enquête.

	AIIC	RID	GSD-NRW	DCAL	ABILS	RISLI	conseil judiciaire de Californie	NAD/OSA	WFD	Pôle Louvain	ASLI	Répondants de l'enquête	Nombre d'occurrences du facteur/de la recommandation
Recommandations techniques													
Un technicien est présent	X	X										X	2
Un briefing technique est prévu	X			X								X	3
L'équipe est réunie idéalement dans un Hub	X					X						X	3
Le mobilier et l'équipement technique de l'ILS/de l'équipe d'ILS est adéquat	X	X	X		X	X		X				X	7
L'interprète a accès aux documents préparatoires	X			X								X	3
Les mesures de confidentialité et de protection des données sont garanties	X	X										X	2
L'interprète ne travaille pas depuis chez lui	X												1
Un fond de couleur unie et contrastée par rapport à l'interprète est placé derrière lui et l'éclairage est optimal	X				X								2
Les normes ISO sont respectées	X										X		1
L'équipement technique de l'appelant S/E et la qualité technique de l'échange											X	X	2
Les interprètes sont certifiés		X											1
Pour les prestations de type VRS, les ILS sont expérimentés et professionnels		X											1
Les ILS sont formés continuellement		X											1
L'interprète a deux écrans à sa disposition			X										1
La connexion est idéalement filaire			X										1
L'interprète a à disposition un second ordinateur en cas de problème technique			X										1
La pièce à partir de laquelle s'effectue l'ID est calme												X	1
Recommandations pratiques													
La prestation d'ID est limitée dans le temps et des pauses sont prévues		X		X	X	X	X					X	6
La prestation d'ID pour un interprète seul ne dépasse pas 45 minutes					X							X	2
La prestation d'ID en binôme ne dépasse pas 90 minutes et le relais s'effectue toutes les 15 min					X							X	2
l'ILS doit faire des pauses régulières (toutes les 15 à 20 minutes)		X		X	X							X	4
Un protocole est prévu/un cadre est posé pour tous les participants de la réunion : orateur, ILS, public S/E						X						X	2
Un protocole pour protéger l'équipe d'ILS qui statue quand l'ILS peut mettre fin à l'ID (parti pris, manipulation, abus, etc.)											X	X	2
Si la prestation dure plus d'une heure, l'équipe des ILS doit faire une pause toutes les 30 minutes						X						X	1
Le recours à l'ID a lieu si aucun interprète n'est disponible pour venir sur place							X						1
La prestation de l'ILS seul ne dépasse pas 30 minutes							X					X	2
La distance qui sépare l'ILS du lieu de rendez-vous par rapport à la durée estimée de celui-ci												X	1
Limites et freins de l'ID													
La partie sourde doit utiliser une LS standard							X				X		2
Sont à exclure de l'ID les interprétations en salle d'audience							X				X		2
La situation est sans complexité						X	X					X	3
L'ID doit être consentie par le Sourd et son accompagnateur et l'Entendant								X				X	2
Une communication de qualité doit être adoptée par tous les participants								X				X	2
Le profil du Sourd (l'acuité visuelle, les facultés mentales et physiques, etc.) est adéquat								X				X	3
La charge émotionnelle (stress, contenu sensible, santé mentale, entretien disciplinaire, etc.) doit être confortable						X		X				X	4
L'ID ne convient pas aux situations à fort enjeu comme dans le milieu juridique et médical, etc.		X				X		X	X			X	6
L'ID ne convient pas au domaine pédagogique sauf si l'élève sourd est au minimum avec l'ILS, voire mieux avec le professeur (les élèves entendants sont à distance)						X			X			X	3
L'échange a trop de parties prenantes						X					X	X	3
Une personne est sous influence (médicament, drogue, alcool)						X							1
Une traduction à vue est nécessaire						X							1
L'échange nécessite trop de supports visuels						X				X		X	3
La vitesse de l'interaction doit être raisonnable						X				X		X	2
Le profil de l'Entendant est adéquat												X	1
Sont à exclure de l'ID les interprétations avec des enfants						X							1

L'analyse de ce tableau nous permet de tirer deux conclusions :

Premièrement, nous pouvons observer une certaine redondance des critères entre les recommandations compilées et l'avis de notre panel. Il est fort probable que les idées aient percolé d'un univers à l'autre, d'une structure à l'autre, d'un pays à l'autre. De plus, comme le souligne Gile (1995) dans son modèle d'efforts, l'effort consacré à un domaine est prélevé sur une réserve d'énergie limitée et, par conséquent, détourne l'effort qui pourrait être investi dans un autre domaine. D'instinct, les interprètes essayent de maintenir un équilibre dans leur effort pour éviter une rupture qui les mènera à l'omission involontaire voire à l'erreur. D'instinct, le praticien cherche à préserver son énergie en construisant, avec l'expérience, les conditions idéales pour interpréter. Ce cadre propre rejoint les recommandations-cadres du secteur.

Selon le panel interrogé, les facteurs sélectifs de l'ID sont les suivantes :

- l'enjeu du rendez-vous,
- le profil des bénéficiaires sourd(s) et entendant(s),
- l'objectif communicationnel du rendez-vous,
- le domaine/le milieu dans lequel a lieu le rendez-vous,
- la durée du rendez-vous,
- le profil de l'interprète,
- les conditions techniques réunies,
- le nombre de parties prenantes à l'échange,
- le rapport entre la durée pressentie du rendez-vous et la distance qui sépare l'ILS de celui-ci,
- tous les acteurs de la situation interprétée à distance sont favorables à employer cette modalité.
- l'application par tous les acteurs, d'un protocole qui définit le cadre de l'intervention à distance : la préparation, la prise de parole (avec modérateur), le débit, le temps de l'intervention et les pauses, le droit de retrait pour l'ILS, etc.

Cette liste détaillée nous permet tout d'abord de relever les différentes suggestions du terrain, neuves, brièvement commentées ici :

- Le profil de l'Entendant : une personne entendante, sensibilisée, qui a une connaissance des personnes sourdes, de leur culture, de la dynamique d'une situation interprétée est un interlocuteur de choix pour réaliser de l'ID.
- Le rapport entre la distance et la durée du rendez-vous : la pénurie d'ILS en Belgique francophone est telle que certaines régions en sont démunies, citons en particulier la province du Luxembourg. Il faut de l'énergie et un emploi du temps relativement léger pour effectuer un déplacement de plusieurs heures pour une prestation qui dure 20 minutes. Sauf si un autre facteur le justifie.
- La pièce, à partir de laquelle s'effectue l'ID, est calme : effectivement, comme l'ID est un exercice qui nécessite de la concentration, l'idéal est de limiter la stimulation auditive est visuelle autour de l'ILS.

Ensuite, nous avons calculé la fréquence d'apparition des facteurs sélectifs du tableau cumulatif. Ce chiffre figure dans la colonne à l'extrême droite du tableau. Il apparaît que 3 facteurs se démarquent par leur score. Il s'agit :

- De l'adéquation du mobilier et de l'équipement technique de l'ILS/de l'équipe d'ILS.
- De l'enjeu de la situation communicationnelle : plus celui-ci est important, moins le mode distanciel convient à l'interprétation.
- De la prise en compte/de la limite du temps d'interprétation.

Ces facteurs apparaissent dans la plupart des recommandations-cadres que nous avons reçues ainsi que dans les résultats de l'enquête. Cela souligne leur importance ainsi que l'universalité des pratiques et des préoccupations des ILS. Ces résultats nous donnent à penser que, fondamentalement, le contexte francophone belge en matière d'ID en LS est proche de la situation connue dans d'autres pays. Ceci assoit l'intérêt des collaborations internationales : ce qui a déjà

été publié sur le sujet²²⁰, d'une part, valide les résultats de ce travail qui, d'autre part, renforce ces théories.

De nombreuses instances s'accordent quant au fait que pour réaliser une prestation d'ID, un équipement technologique adéquat doit être disponible chez tous les participants, pour des raisons de confort cognitif, visuel et auditif et afin de limiter les problèmes techniques.

L'enjeu est capital dans la décision de préférer le présentiel au distanciel : en cas d'inexactitudes quels risques sont courus à long terme par l'individu, quelles sont les conséquences sur sa vie ?

Et enfin, l'interprétation à distance doit être temporellement limitée et des pauses régulières doivent être respectées (toutes les 15 à 20 minutes).

En conclusion, à la question « *Toutes les circonstances sont-elles favorables à l'interprétation à distance en LSFB et si ce n'est pas le cas, quels critères objectiveraient le choix d'y recourir ?* », la réponse est indiscutablement non, toutes les circonstances ne sont pas favorables à l'ID.

Les critères à prendre en compte afin d'arriver à une décision éclairée sont, selon le degré de finesse souhaité, ceux qui figurent dans le tableau ci-dessus, ceux évoqués par notre panel ou au minimum, les 3 les plus fréquemment cités dans les recommandations-cadre internationales sélectionnées.

Evidemment, des recommandations-cadres ne sont que des conseils proposés par le chercheur ou l'académicien. Ces propositions ne sauraient dispenser les professionnels d'exercer leur discernement quant à ce qu'ils estiment le plus approprié, en fonction de leurs propres constats et des attentes des personnes concernées. De plus, l'état de l'art nous aura permis de prendre conscience de l'importance des protocoles qui cadrent les actions des parties prenantes à

²²⁰ Voir point 5 : « Les recommandations en matière d'ID »

l'échange à distance. Ces lignes de conduite sont nécessaires pour assurer que la situation interprétée à distance se passe dans le respect, le bien-être et la sécurité de tous : ILS, Sourds et Entendants.

10 Conclusion et perspectives

A travers ce travail, nous souhaitons nous assurer que, comme nous le pressentions dans notre pratique, toutes les situations ne conviennent pas à la modalité de l'ID en FR/LSFB. Néanmoins, tout comme les ILS interrogés dans cette enquête, la littérature nous donne à penser que l'ID prendra une part de plus en plus importante dans le métier sans pour autant occuper une part dominante du marché (Napier et al. 2018, De Meulder et al. 2021). Ce développement en lien avec l'avancée des TIC est inévitable en raison des nombreuses perspectives qu'offre cette technologie.

Indéniablement, un développement raisonné de l'ID pourrait être une partie de la solution pour faire face aux défis logistiques, économiques, sanitaires et environnementaux qui se présenteront dans un avenir plus ou moins proche (Napier et al. 2018, De Meulder et al. 2021, Lautre, 2022²²¹). Et, dans un premier temps, cette modalité peut pallier la pénurie d'ILS certifiés et offrir à qui le souhaite de pouvoir bénéficier des services d'un interprète qualifié (Napier et al. 2018).

L'ID ne constitue pas une solution idéale. Cette modalité est loin de remplacer l'interprétation en présentiel. Car aussi perfectionnées soient-elles, les solutions virtuelles existantes n'empêchent pas les problèmes techniques, la fatigabilité oculaire, psychique, physique, la difficulté de gérer les tours de parole, le manque d'informations paraverbaux/non verbales et le passage de la 3D en 2D, etc. Les ILS interrogés préconisent de ne pas dépasser 28 % du temps de travail de l'interprète pour l'ID ainsi que de prévoir une alternance entre les permanences attribuées aux prestations à distance et en présentiel.

Mais puisque nous devons intégrer l'ID dans nos pratiques pour toutes les raisons évoquées précédemment, sélectionnons les situations adéquates sur la base de critères objectifs. L'ID doit être cadrée pour assurer qu'elle se passe dans le respect, le bien-être et la sécurité de tous : ILS, Sourds et Entendants.

²²¹ 6e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) <https://yonnelautre.fr/spip.php?article7607>

Le lecteur aura constaté que nous avons choisi de traduire librement (dans la mesure où nous ne sommes pas traductrice) les textes de référence rédigés en anglais. Nous invitons les personnes intéressées à découvrir les recommandations dans l'original pour plus de précisions.

Ce travail n'est qu'un modeste début. Cependant, il nous aura beaucoup apporté, ne serait-ce qu'en nous permettant de retrouver notre capacité à lire en anglais, bien utile dans ce genre d'exercice. Ce mémoire entamé comme un mal nécessaire aura finalement révélé le plaisir que nous avons à écrire. Écrire sur la période de la COVID-19, particulièrement mal vécue, aura été une véritable catharsis. Nous avons à cœur de ne pas oublier ce qui s'est passé, voire mieux, que cette expérience serve une cause.

En ce qui concerne les perspectives, notre enquête devrait s'adresser à un plus grand nombre d'ILS. Comme nous n'observons pas de caractéristiques propres aux réponses des interprètes LS en contexte francophone belge, il peut être enrichissant d'ouvrir le panel aux ILS des autres pays grâce notamment à une enquête en ligne.

Il pourrait également être envisagé de mener des entretiens sur la base de nos résultats avec des ILS, des personnes sourdes et entendant qui ont déjà utilisé un canal virtuel d'interprétation, mais également des responsables de services d'interprétation, des instances qui pratiquent l'ID dans leurs locaux, etc. L'ensemble des acteurs d'une situation interprétée sont garants de l'aboutissement de l'objectif communicationnel. Ce travail de collecte pourrait aboutir à la rédaction d'un vadémécum à l'attention de toute personne qui est partie prenante de l'ID : les ILS, les Entendants, les Sourds, les modérateurs, les juges, les avocats, les médecins, les services d'interprétation, les hôpitaux, les tribunaux, les techniciens, les services de RH, etc.

Ce vadémécum ouvrirait la voie d'un développement harmonieux de l'ID, non seulement pour les ILS, mais également pour tout le secteur de l'interprétation, car une adaptation faite pour les ILS rencontre souvent les besoins des interprètes en langue vocale (comme dans les recommandations techniques AIIC présentées au chapitre 4).

Ceci sortirait cependant du cadre de la présente recherche.

Aussi, il serait intéressant de réfléchir à une manière d'interroger les ILS totalement opposés à la modalité en distanciel pour entendre leurs craintes. Celles-ci permettront d'identifier des freins insoupçonnés, des besoins à remplir et peut-être de changer les mentalités parce que, comme l'indique clairement la réponse à la question 24, l'avenir de l'interprétation en langue des signes sera indéniablement, en partie, en ligne.

11 Table des figures

FIGURE 1 : TÉMOIGNAGE DE MARTINE FRAITURE SUR L'AUTORISATION DE LA LS DANS L'ENSEIGNEMENT (1984)	15
FIGURE 2 : TÉMOIGNAGE DE MAURICE HAYARD SUR L'ACCÈS À L'ÉCRITURE POUR LES SOURDS (1984) ..	17
FIGURE 3 : TÉMOIGNAGE DE BRIGITTE FRANÇOIS SUR LA PROFESSIONNALISATION DU MÉTIER D'ILS (1985)	18
FIGURE 4 : INTERPRÉTATION DU POINT DE VUE DE LA SOCIO-LINGUISTIQUE (POINTURIER-POURNIN, 2016)	22
FIGURE 5 : CLASSIFICATION DE L'ID SELON LA TECHNOLOGIE EMPLOYÉE (BRAUN, 2016)	42
FIGURE 6 : CLASSIFICATION DE L'ID SELON LA RÉPARTITION DES PRINCIPAUX PARTICIPANTS ET DES INTERPRÈTES (BRAUN, 2016).....	43
FIGURE 7 : ILLUSTRATIONS DE MUSK DE L'INTERPRÉTATION DE TYPE VRS PROPOSÉE PAR RELAIS-SIGNES	52
FIGURE 8 : ILLUSTRATION DE MUSK DE L'INTERPRÉTATION DE TYPE VRI PROPOSÉE PAR RELAIS-SIGNES	54
FIGURE 9 : VISUELS D'UN POSTE/UNE POSTURE DE TRAVAIL ADÉQUAT(E) POUR UN ILS QUI EXERCE EN ID (GUIDE DE L'UNIVERSITÉ CANADIENNE SAINTE-MARY)	66
FIGURE 10 : ÉVOLUTION DES REVENUS DE ZOOM.....	81
FIGURE 11 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'UTILISATEURS ACTIFS SUR MICROSOFT TEAMS	81
FIGURE 12 : MODÈLE DES COMPOSANTES DE LA CRÉATIVITÉ (AMABILE, 1988)	86
FIGURE 13 : ÉCHANGE EN LANGUE DES SIGNES TACTILE	98
FIGURE 14 : ILS MUNI D'UNE VISIÈRE OU D'UN MASQUE TRANSPARENT	101
FIGURE 15 : VISUEL DE SENSIBILISATION AU FAIT DE BAISSER LE MASQUE POUR FACILITER LA LECTURE LABIALE.....	102

12 Bibliographie

Allaire, C. (2012). Informer les personnes sourdes ou malentendantes. Partages d'expériences. INPES.

Amabile, T. M. (1988). A model of creativity and innovation in organizations. *Research in organizational behavior*, 10(1), 123-167.

Bélangier, D. C. (2000). Un modèle multidimensionnel de la communication en présence d'un interprète. Actes du congrès AVLIC' 98. Au tournant du siècle : recherches et pratique en interprétation, 58-70.

Braun, S. (2012). Recommendations for the use of video-mediated interpreting in criminal proceedings. In " Videoconference and Remote Interpreting in Criminal Proceedings" (pp. 301-328). University of Surrey.

Braun, S. (2016). The European AVIDICUS projects: Collaborating to assess the viability of video-mediated interpreting in legal proceedings. *European Journal of Applied Linguistics*, 4(1), 173-180.

Buettgen, A., Crawford, C., Grism, K., Gordon, J., & Hardie, S. (2021). Video Relay Service – International Comparison. Winnipeg: Canadian Centre on Disability Studies Inc., operating as Eviance.

Constable, A. (2015). Distance interpreting: A Nuremberg moment for our times. Linking up with video: Perspectives on interpreting practice and research. Amsterdam : Benjamins.

Dalle-Nabézi, S. (2010). L'appropriation des services de centres relais par les sourds. DOSSIERS D'ETUDES-CNAF, (129).

Dagron, J. (1999). Sourds et soignants, deux mondes, une médecine. FeniXX.

D'Auria, M. (2019). L'interprète en langue des signes face aux termes—Analyse qualitative des procédés mis en œuvre pour faire face aux absences d'équivalences terminologiques en milieu scolaire (Doctoral dissertation, University of Geneva).

Dejemeppe, J., De Smet, A., & Gabarró-López, S. L'interprète français-LSFB face aux registres de langue : étude de la prise en compte de ce paramètre discursif en situation d'interprétation.

De Meulder, M., & Haesenne, T. (2019). 18. A Belgian Compromise? Recognising French-Belgian Sign Language and Flemish Sign Language. In *The Legal Recognition of Sign Languages* (pp. 284–300). Multilingual Matters.

De Meulder, M., Pouliot, O., & Gebruers, K. (2021). Remote sign language interpreting in times of COVID 19. Unpublished research report, the Netherlands: Utrecht University of Applied Sciences.

Encrevé, F. (2008). Réflexions sur le congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française à la fin du XIXe siècle. *Le Mouvement Social*, (2), 83-98.

European Commission, (2011). Special Interest Group on Translation and Interpreting for the Public Services: Final report. Brussels: European Commission, Directorate-General for Interpretation.

François, D., Hulin, I., Jamart, M, (2017), Du signe à la plume, traduction de la langue des signes de Belgique francophone vers le français, quelques pièges à éviter, Namur, Presses universitaires de Namur.

Gile, D. (1983). Aspects méthodologiques de l'évaluation de la qualité du travail en interprétation simultanée. *Meta: journal des traducteurs/Meta : Translators' Journal*, 28(3), 236-243.

Gile, D. (1995). Basic concepts and models for interpreter and translator training. Amsterdam : John Benjamins

Gomes, B., & Heylens, A. (2021). Langue des signes et droit à l'information des personnes handicapées. Les enseignements de la communication de crise en Belgique au cœur de la pandémie du SRAS-CoV-2. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 86 (2), 59-89.

Gracia-García, R. A. (2002). Telephone interpreting: A review of pros and cons. In Brennan & Scott (a cura di) *Proceedings of the 43rd Annual Conference* (pp. 195-216).

Hale, S., & Napier, J. (2013). Research methods in interpreting: A practical resource. A&C Black.

Hanquet, N., & le Maire, D. (2021). Co-interprétation sourd et entendant. L'union fait la force. *Traduire. Revue française de la traduction*, (245), 86-98.

John, C., Mautret-Labbé, C. & Palacios, P. (2009). Les sourds, internet et le lien social. *Empan*, 76, 100-106. <https://doi.org/10.3917/empa.076.0100>

Keating, E., & Mirus, G. (2003). American Sign Language in virtual space: Interactions between deaf users of computer-mediated video communication and the impact of technology on language practices. *Language in Society*, 32(5), 693-714.

Lautre, Y. (2022). 6e rapport du GIEC : diviser les émissions de gaz à effet de serre par deux d'ici à 2030, est-ce vraiment possible ?

- Meurant, L. (2008). *Le regard en langue des signes : anaphore en langue des signes française de Belgique (LSFB), morphologie, syntaxe, énonciation* (Vol. 10). Presses universitaires de Namur.
- Mintz, D. (1998). Hold the phone: Telephone interpreting scrutinized. *Proteus*, 7(1), 1-5.
- Morisod, K., Grazioli, V., Malebranche, M., & Bodenmann, P. (2020). Covid 19 et surdité : les iniquités de santé d'une population oubliée. *Bulletin des médecins suisses*, 101 (41), 1322-1324.
- Moser-Mercer, B. (2005). Remote interpreting: The crucial role of presence. *Bulletin VALS-ASLA*, 81, 73-97
- Napier, J., Skinner, R., & Braun, S. (2018). *Here or there: research on interpreting via video link*. Gallaudet University Press.
- Oldfield, N. L. (2009). *Competency model for VRS interpreters*. Capella University.
- Pointurier-Pournin, S. (2016). *Théories et pratiques de l'interprétation de service public*. Presses Sorbonne Nouvelle.
- Pointurier-Pournin, S. (2014). *L'interprétation en Langue des Signes Française : contraintes, tactiques, efforts* (Doctoral dissertation, Université de la Sorbonne nouvelle-Paris III).
- Price, E. L., Pérez-Stable, E. J., Nickleach, D., López, M., & Karliner, L. S. (2012). Interpreter perspectives of in-person, telephonic, and videoconferencing medical interpretation in clinical encounters. *Patient education and counseling*, 87(2), 226-232.
- Roberson, L., & Shaw, S. (2018). Signed language interpreting in the 21st century: an overview of the profession.
- Roziner, I., & Shlesinger, M. (2010). Much ado about something remote: Stress and performance in remote interpreting. *Interpreting*, 12(2), 214-247.
- SCIC, D. (2019). *Interpreting Platforms. Consolidated test results and analysis*. European Commission's Directorate General for Interpretation (DG SCIC). July 17, 2019.
- Seeber, K. G., Keller, L., Amos, R., & Hengl, S. (2019). Expectations vs. experience: Attitudes towards video remote conference interpreting, 21(2), 270–304.
- Warnicke, C., & Plejert, C. (2012). Turn-organisation in mediated phone interaction using Video Relay Service (VRS). *Journal of Pragmatics*, 44(10), 1313-1334.

13 Sitographie

ABILS. (s.d.). *Historique du métier*. ABILS. [En ligne,

<http://abils.net/home/historique-du-metier/>] (consulté le 02/01/22)

About Us. (s.d.). NAJIT. [En ligne, <https://najit.org/about-us/>] (consulté le 2 février 2022)

AIIC Taskforce on Distance Interpreting. (2019). *AIIC Guidelines for Distance Interpreting (Version 1.0) - ENG*. AIIC. [En

ligne, [https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20\(V%201.0\)%20-%20ENG.pdf](https://aiic.org/document/4418/AIIC%20Guidelines%20for%20Distance%20Interpreting%20(V%201.0)%20-%20ENG.pdf)] (consulté le 17 mai 2022)

AIIC. (2022) *AIIC Covid-19 Distance Interpreting Recommendations for Institutions and DI Hubs*. AIIC. [En ligne, <https://aiic.org/site/world/about/inside/basic/covid#measures>] (consulté le 23 avril 2022)

AIIC. (s.d.) *Other forms of interpreting*. AIIC. [En ligne,

https://aiic.org/site/world/conference/otherformsofinterpreting?language=fr_FR&] (consulté le 20/02/22))

AIIC. (s.d.). *AIIC Covid-19 Distance Interpreting Recommendations for Institutions and DI Hubs*. AIIC. [En ligne,

<https://aiic.org/site/world/about/inside/basic/covid>] (consulté le 14 avril 2022)

AIIC. (s.d.). *Questions fréquentes*. AIIC France. [En ligne, <https://aiic.fr/questions-frequentes/>] (consulté le 24/01/2022)

Angelo, C. (s.d.). *C'est pas du cinéma : Danitza Athanassiadis*. Autonomia. [En

ligne, <https://wal.autonomia.org/article/c-est-pas-du-cinema-danitza-athanassiadis>] (consulté le 15 mai 2022)

Anxiété : un trouble qui peut envahir la pensée. (2019, février 5). Pourquoi

Docteur. [En ligne, <https://www.pourquoidocteur.fr/MaladiesPkoidoc/55-Anxiete-une-emotion-normale-qui-peut-mal-tourner>] (consulté le 18 mars 2022)

ARILS. (s.d.). *La Langue des Signes est-elle internationale ? – ARILS*. ARILS. [En

ligne, <http://arils.ch/la-langue-des-signes-est-elle-internationale/>] (consulté le 15 mai 2022)

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19. (2020).

Moniteur belge, 216, 56 016. [En ligne, <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/07/28/2020031151/moniteur>]

ASLI's Position paper on the use of video interpreting services for public services

Background. (2019). Association of Sign Language Interpreters. [En ligne, <https://asli.org.uk/wp-content/uploads/2019/04/ASLI-VMI-position-paper-final.pdf>] (consulté le 2 février 2022)

Associate Membership. (s.d.). efsli. [En ligne,

<https://efsli.org/membership/associate-membership/>] (consulté le 14 avril 2022)

Association des Interprètes en Langue des Signes de Belgique Francophone.

(s.d.). *Code éthique*. ABILS. [En ligne, <http://abils.net/home/code-ethique/>]

(consulté le 19 mars 2022,).

Barrette braille. (s.d.). Optelec. [En ligne, <https://be.optelec.com/fr/barrette-braille>]

(consulté le 2 mai 2022)

Best Practices Video Remote & Hybrid Interpreting. (2022, Février 1). Saint Mary's

University. [En ligne, [https://www.smu.ca/webfiles/BestPractices-](https://www.smu.ca/webfiles/BestPractices-VideoRemoteInterpreting.pdf)

[VideoRemoteInterpreting.pdf](https://www.smu.ca/webfiles/BestPractices-VideoRemoteInterpreting.pdf)] (consulté le 23 février 2022)

Bourgeois, S. (s.d.). *RTL Belgique passe à 100 % aux mains de RTL Group au*

Luxembourg. RTBF. [En ligne, [https://www.rtbf.be/article/rtl-belgique-passe-](https://www.rtbf.be/article/rtl-belgique-passe-a-100-aux-mains-de-rtl-group-au-luxembourg-10643762)

[a-100-aux-mains-de-rtl-group-au-luxembourg-10643762](https://www.rtbf.be/article/rtl-belgique-passe-a-100-aux-mains-de-rtl-group-au-luxembourg-10643762)] (consulté le

16 mai 2022)

Cantin, Y. (2012, June 21). *Le Minitel et son impact sur la communauté sourde*

française. La Noétomalalie Historique. [En ligne,

<https://noetomalalie.hypotheses.org/87>] (consulté le 10 février 2022)

C'est quoi une bonne communication ? (s.d.). Dictionary. [En ligne,

<https://dictionary.tn/cest-quoi-une-bonne-communication/>] (consulté le

11 mai 2022)

Comité de concertation | CRISP asbl. (2020). Vocabulaire politique. [En ligne,

<https://www.vocabulairepolitique.be/comite-de-concertation/>] (consulté le

10 février 2022)

Comparatif plateformes ID. [En ligne, [https://aiic.ch/wp-](https://aiic.ch/wp-content/uploads/2020/06/cbti-comparatif-plateformes-rsi.pdf)

[content/uploads/2020/06/cbti-comparatif-plateformes-rsi.pdf](https://aiic.ch/wp-content/uploads/2020/06/cbti-comparatif-plateformes-rsi.pdf)] (consulté le

22 février 2022)

Comprendre la surdicécité : quelques pistes. (2013, June 2). FFSB. [En ligne, http://www.ffsb.be/wp-content/uploads/2017/04/118_sournal.pdf]

COSENS. (s.d.). - Wiktionary. cosens. [En ligne, <http://cosens.be/wordpress/>]
(consulté le 23 octobre 2021)

COUP DE GUEULE : « Pour des interprètes professionnels français — LSFB et non des aides à la communication » ? (s.d.). LSFB asbl. [En ligne, <https://www.lsfb.be/coup-de-gueule-pour-des-interpretes-professionnels-francais-lsfb-et-non-des-aides-a-la-communication/>] (consulté le 15 mai 2022)

Current National Members. (s.d.). WASLI. [En ligne, <https://wasli.org/wasli-national-members>] (consulté le 14 avril 2022)

De Vogelaere, J. (2020). Coronavirus : la Belgique entrera en confinement strict à partir de ce mercredi midi. *LeSoir.be*.
<https://www.lesoir.be/287939/article/2020-03-17/coronavirus-la-belgique-entrera-en-confinement-strict-partir-de-ce-mercredi-midi>

Decret du 04/02/2021 decret relatif aux services de medias audiovisuels et aux services de partage de videos. (2021, février 4). Etaamb. [En ligne, https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-04-fevrier-2021_n2021020568.html] (consulté le 20 janvier 2022)

Doggen, C., Hanquet, N., le Maire, D., & Poullet, E.

EDF webinar on human rights violations of persons with disabilities during COVID-19. (2020, août 7). European Union of the Deaf. [En ligne, <https://www.eud.eu/edf-webinar-on-human-rights-violations-of-persons-with-disabilities-during-covid-19/>] (consulté le 15 mars 2022)

Edgington, R. (2019). *Honoring the Past, Treasuring the Present, Shaping the*

Future. AIIC. [En ligne, <https://aiic.org/site/blog/honoring-the-past-treasuring-the-present-shaping-the-future>] (consulté le 16/05/22)

F.ACC-TH "Accessibility of telehealth services" (New): Updated draft (Online, 19-

30 April 2021). ITU. [En ligne, <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/dh/202106/Documents/ITU-WHO-Standard-Draft-20210618.pdf?csf=1&e=JieebB>] (consulté le 8 avril 2022)

FFSB, *La langue des signes de Belgique francophone en 2013*. FFSB. [En

ligne, http://www.ffsb.be/wp-content/uploads/2017/04/117_sournal.pdf] (consulté le 15 mai 2022).

FFSB. (2021). FFSB.) [En ligne, <http://www.ffsb.be/masque/>] (consulté le 23 avril 2022)

Gouvernement wallon. (2014, 07 09). Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le

Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé et portant création des services prestataires d'interprétation en langue des signes. *Moniteur belge*, 194, 52 308.

<https://wallex.wallonie.be/nl/contents/acts/4/4716/1.html?doc=28318&rev=29695-13766&from=rss>

Guide Social. (2021). *Les métiers du care et inégalités du genre*. [En

ligne, <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/article/les-metiers-du-care-et-inegalites-du-genre>] (consulté le 22 avril 2022)

Hamon, V. (2020, avril 14). Les données de 530 000 comptes Zoom en vente sur

le dark web. *Le Figaro*. [En ligne, <https://www.lefigaro.fr/secteur/high->

[tech/les-donnees-de-530-000-comptes-zoom-en-vente-sur-le-dark-web-20200414](#)]

Honke, S. (2020, août 12). *L'interprétation à distance en Zoom*. AbroadLink

Traductions. [En ligne, <https://altraductions.com/blog/linterpretation-a-distance-avec-zoom>] (consulté le 1 mars 2022)

Huwart, A.-C., Van Vaerenbergh, O., & Delligne, X. (2001, Février 2). Briser le mur du son « Tu vois ce que je veux dire », diffusé chaque mois sur la RTBF, entretient le dialogue entre sourds. Musique, théâtre, télévision... Ces voies s'empruntent aussi par les enfants du silence. 20 millions dans le monde Surnager dans le la. *LeSoir.be*. [En ligne, <https://www.lesoir.be/art/briser-le-mur-du-son-tu-vois-ce-que-je-veux-dire-diffus-t-20010202-Z0K6VT.html>]

Info Sourds. (s.d.). *Interprétation et translittération* | Infosourds. Info Sourds. [En ligne, <https://www.infosourds.be/interpretation-et-translitteration/>] (consulté le 23 octobre 2021)

Infosourds n° 1. (1984). Fédération Francophone des Sourds de Belgique. [En ligne, http://www.ffsb.be/wpcontent/uploads/2017/04/01_infosourds_journal_numero_1_JFM_1984.pdf] (consulté le 16 mai 2022)

Infosourds n° 8. (1985). Fédération Francophone des Sourds de Belgique. [En ligne, http://www.ffsb.be/wpcontent/uploads/2017/04/08_infosourds_journal_numero_8_OND_1985.pdf] (consulté le 16 mai 2022)

Interpretation. (s.d.). European Commission. [En ligne, https://ec.europa.eu/info/departments/interpretation_en] (consulté le 5 mai 2022)

Interprètes confiné. e. s, vision-interprétation augmentée. (2020, Novembre). *Un*

regard sur l'actu n° 3. [En ligne, <https://www.docdroid.net/cD9c8bT/un-regard-sur-lactu-n3-pdf>]

ITU/WHO Workshop on Telehealth for Persons with Disabilities. (2021). European

Union of the Deaf. [En ligne, <https://www.eud.eu/itu-who-workshop-on-telehealth-for-persons-with-disabilities/>] (consulté le 12 mai 2022)

J.T. en langue des signes — Auvio. (s.d.). RTBF. [En ligne,

https://www.rtbf.be/auvio/emissions/detail_jt-en-langue-des-signes?id=18]

(consulté le 16 mai 2022)

Koch, F. (1996, July 11). La stratégie de Jéhovah. *L'Express*. [En ligne,

https://www.lexpress.fr/informations/la-strategie-de-jehovah_615304.html]

L'Epée. (s.d.) *Service interprétation.* L'Epée. [En

ligne, <https://www.epee.be/interprete/>] (consulté le 23 avril 2022)

La Chambre. (2021, avril). Interprètes à la Chambre. *La Chambre.be*, 27, 30. [En

ligne,

https://www.dekamer.be/kvvcr/pdf_sections/pri/magazine/027_Magazine_FR_WEB.pdf]

La société IVèS. (s.d.). IVèS. [En ligne, [http://www.ives.fr/index.php/ives/ives-la-](http://www.ives.fr/index.php/ives/ives-la-societe)

[societe](http://www.ives.fr/index.php/ives/ives-la-societe)] (consulté le 18 février 2022)

La surdicécité : un handicap méconnu. (2016, juillet 12). Ligue Braille. [En ligne,

<https://www.braille.be/fr/a-propos-de-nous/actualites/2016/07/la-surdicecite-un-handicap-meconnu>] (consulté le 30 avril 2022)

Lautre, Y. (s.d.) *]6e rapport du GIEC : diviser les émissions de gaz à effet de serre par deux d'ici à 2030, est-ce vraiment possible ?* [En ligne,

<https://yonnelautre.fr/spip.php?article7607>] (consulté le 22 mai 2022)

L'interprétation de conférence en bref | Knowledge Centre on Interpretation. (s.d.).

European Commission. [En ligne,

https://ec.europa.eu/education/knowledge-centre-interpretation/conference-interpreting/conference-interpreting-explained_fr] (consulté le 22 janvier 2022)

Message from the RID President Regarding the COVID-19 Coronavirus. (2020, mars 19). Registry of Interpreters for the Deaf. [En ligne,

<https://rid.org/message-from-the-rid-president-regarding-the-covid-19-coronavirus/>] (consulté le 22 avril 22)

NAD. (2020). *Video Remote Interpreting (VRI) Guidelines for HealthCare*

Overview: The Americans with Disabilities Act (ADA) and Rehabilitati.

Hawaii State Department of Health. [En ligne,

<https://health.hawaii.gov/dcab/files/2020/03/2020-VRI-Guidelines.pdf>

(consulté le 8 avril 2022)

Nović, S. (2020, juillet 16). *Opinion | Masks are a barrier against the coronavirus.*

They also pose a major hurdle for deaf people. The Washington Post. [En

ligne, <https://www.washingtonpost.com/opinions/2020/07/16/masks-are-barrier-against-virus-they-also-pose-major-hurdle-deaf-people/>] (consulté le 23 avril 2022)

Parlement européen. (2022). *Télétravail, soins non rémunérés et santé mentale durant la pandémie de Covid-19.* europarl. [En

ligne, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20220303S-TO24641/teletravail-soins-non-remuneres-et-sante-mentale-durant-la-pandemie-de-covid-19>] (consulté le 22 avril 2022)

Parmentier, G. (2020). *La créativité en temps de crise du Covid 19*. TheInnovation. [En ligne, <https://www.theinnovation.eu/la-creativite-en-temps-de-crise-du-covid-19/2057>] (consulté le 20 avril 2022)

Proteus. (1998). NAJIT. [En ligne, <https://najit.org/wp-content/uploads/2016/09/ProteusWinter1998.pdf>]. (consulté le 22 février 2022)

Qui sont les 1,8 million de travailleurs « essentiels du quotidien » résidant en Île-de-France. (s.d.). Apur. [En ligne, <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/qui-sont-1-8-million-travailleurs-essentiels-quotidien-residant-ile-de-france>] (consulté le 1 mai 2022)

Recommended Guidelines for Video Remote Interpreting (VRI) for ASL-Interpreted Events. (s.d.). California Courts. [En ligne, <https://www.courts.ca.gov/documents/CIP-ASL-VRI-Guidelines.pdf>] (consulté le 23 avril 2022)

Relais-signé. (s.d.). Questions fréquentes. Relais-signé. [En ligne, <http://www.relais-signes.be/faq.php>] (consulté le 20/02/22)

Remote working guidelines | UCL Deafness Cognition and Language Research Centre - UCL – University College London. (s.d.). University College London. [En ligne, <https://www.ucl.ac.uk/dcal/remote-working-guidelines>] (consulté le 9 mai 2022)

Service d'accompagnement Peps'in handicap, troubles et/ou maladie. (s.d.).

Université catholique de Louvain. [En ligne,

<https://uclouvain.be/fr/etudier/pepsin>] (consulté le 8 avril 2022)

Standard Practice Papers – Registry of Interpreters for the Deaf. (2020, Juin 22).

Registry of Interpreters for the Deaf. [En ligne, <https://rid.org/about->

[rid/about-interpreting/setting-standards/standard-practice-papers](https://rid.org/about-rid/about-interpreting/setting-standards/standard-practice-papers)] (consulté

le 23 octobre 2021)

Sudinfo. (2014). *Une nouvelle brochure de prévention Sida pour les personnes*

sourdes et malentendantes. Sudinfo. [En ligne,

<https://www.sudinfo.be/art/1156838/article/2014-11-26/une-nouvelle->

[brochure-de-prevention-sida-pour-les-personnes-sourdes-et-malentend](https://www.sudinfo.be/art/1156838/article/2014-11-26/une-nouvelle-brochure-de-prevention-sida-pour-les-personnes-sourdes-et-malentend)]

(consulté le 14 février 2022)

SURDITÉS, ACCESSIBILITÉ ET ILLETTRISME. (2001). Éditions du Fox. En

ligne, <https://www.2-as.org/site/pdf/Surdite-illettrisme-et-accessibilite.pdf>].

(consulté le 22 février 2022)

TAMTAM : Mise en signes. (2020, mars 16). YouTube. [En ligne,

<https://www.youtube.com/watch?v=pGP6cCqMj2k>] (consulté le 9 mai 2022)

Technical Committee, AIIC Taskforce on Distance Interpreting. (2020). *AIIC best*

practices for interpreters during the Covid-19 crisis. AIIC. [En ligne,

[https://aiic.org/document/4840/AIIC%20best%20practices%20for%20interpr](https://aiic.org/document/4840/AIIC%20best%20practices%20for%20interpreters%20during%20the%20Covid-19%20crisis%20-%20ENG.pdf)

[eters%20during%20the%20Covid-19%20crisis%20-%20ENG.pdf](https://aiic.org/document/4840/AIIC%20best%20practices%20for%20interpreters%20during%20the%20Covid-19%20crisis%20-%20ENG.pdf)]

(consulté le 14 avril 2022)

The United Nations. (s.d.). *La Déclaration universelle des droits de l'homme*. the

United Nations. [En ligne, <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>] (consulté le 26 avri 2022)

Tips for working with an interpreter. (2021). Register of Irish Sign Language

Interpreters. [En ligne, <https://risli.ie/interpreters/guidelines-for-working-with-an-interpreter/>] (consulté le 8 avril 2022)

Translatio. *La CBTIP s'engage pour la protection du titre de traducteur*. (s.d.).

Translatio.be. [En

ligne, https://www.translatio.be/index.php?option=com_content&view=article&id=62:protection-du-titre-professionnel-des-professions-de-traducteur-et-interpr&catid=108:informations-pour-les-traducteurs-jures&Itemid=128]

(consulté le 23 octobre 2021)

Tuil, K. (2019, septembre 3). *Tableau des juridictions à compléter*. Questions-

Justice. [En ligne, <http://www.questions-justice.be/spip.php?article425>]

(consulté le 27 janvier 2022)

Une brochure sur le VIH/SIDA visuelle et adaptée pour les sourds — FFSB. (2017,

mai 23). Fédération Francophone des Sourds de Belgique. [En ligne,

<http://www.ffsb.be/une-brochure-sur-le-vihsida-visuelle-et-adaptee-pour-les-sourds/>] (consulté le 14 février 2022)

Unia. (2019). *AANBEVELING 2019*. Unia. [En ligne

https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/Recommandation_accessibilite%C3%A9_hopitaux_personnes_sourdes_juin_2019.pdf], (consulté le 15 mai 2022)

Unia. (2019). *Interprétariat en langue des signes : besoins insuffisamment*

satisfaits. Unia. [En ligne, <https://www.unia.be/fr/legislation-et-recommandations/recommandations-dunia/interpretariat-en-langue-des-signes-besoins-insuffisamment-satisfaits>] (consulté le 15 mai 2022)

vélotypie - Définitions, synonymes, conjugaison, exemples. (s.d.). Dico en ligne Le

Robert. [En ligne, <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/velotypie>] (consulté le 18 février 2022)

Verne, J. (s.d.). *objectif — Définitions, synonymes, conjugaison, exemples*. Dico

en ligne Le Robert. [En ligne, <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/objectif>] (consulté le 27 mars 2022)

Video-Mediated Interpreting. (s.d.) *What is Video-Mediated Interpreting (VMI)?* .

Vidéoconference interpreting. [En ligne, http://www.videoconference-interpreting.net/?page_id=8] (consulté le 23 avril 2022)

Visio-communication — Visual Mundi. (s.d.). Visual Mundi, les clés pour une

société accessible aux personnes sourdes et malentendantes. [En ligne, <http://visualmundi.ffsb.be/fiches-communes/visio-communication/>] (consulté le 17 février 2022)

visiophonie - Définitions, synonymes, conjugaison, exemples. (s.d.). Dico en ligne

Le Robert. [En ligne, <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/visiophonie>] (consulté le 15 février 2022)

VRI vs VRS. (s.d.). Ives.fr. [En ligne [https://www.ives.fr/images/pdf/vri_vrs_ives-](https://www.ives.fr/images/pdf/vri_vrs_ives-productSheet.pdf)

[productSheet.pdf](https://www.ives.fr/images/pdf/vri_vrs_ives-productSheet.pdf)] (consulté le 18 mai 2022)

What is Video-Mediated Interpreting (VMI)? (s.d.). Video-Mediated Interpreting.

[En ligne, http://wp.videoconference-interpreting.net/?page_id=8] (consulté le 2 février 2022)

Withey, R. A. (2020). *Anonymous: The devastation of not working as a BSL*

interpreter during the Coronavirus crisis. The Limping Chicken. [En ligne, <https://limpingchicken.com/2020/04/27/the-devastation-of-not-working-as-a-bsl-interpreter-during-the-coronavirus-crisis/>] (consulté le 21 avril 2022)

Zoom : Accessibility for Deaf and Hard-of-Hearing. [En ligne

<https://www.courts.wa.gov/content/publicUpload/Interpreters/ZOOM%20ASL%20TIPS%20zoom-accessibility-tips.pdf>] (consulté le 7 mai 2022)

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial